

JOHN GRAND-CARTERET

L'ENSEIGNE

Son Histoire & Sa Philosophie

Ses Particularités

LES BOUTIQUES ❖ LES MAISONS ❖ LA RUE

LA RÉCLAME COMMERCIALE A LYON

Croquis vivants de GUSTAVE GIRRANE

ESTAMPES DOCUMENTAIRES ET PIÈCES ANCIENNES



LIBRAIRIE DAUPHINOISE

H. FALQUE ET F. PERRIN

GRENOBLE

LIBRAIRIE SAVOYARDE

FRANÇOIS DUCLOZ

MOUTIERS



MCMII



PRÉFACE-ENSEIGNE

EN LAQUELLE EST DÉCRITE L'HISTOIRE DE CE LIVRE

CE volume est double ; je veux dire qu'il est, à la fois, conçu à un point de vue général et à un point de vue particulier, — général, parce que sans remonter au déluge, sans m'occuper des Romains, j'ai voulu faire ressortir ce qu'on avait, encore, à peine entrevu, la philosophie et les particularités multiples de l'Enseigne — local, parce que je me suis cantonné pour la partie moderne, en une ville unique et en une ville de province, bien toujours la première malgré les surprises des recensements, Lyon.

La philosophie de l'Enseigne ! Oui, certes, quelque étrange que cela puisse paraître aux doctes et graves philosophes qui ignorent la philosophie des choses et des images, pour lesquels la Rue avec toutes ses fantaisies, avec toutes ses joyeusetés, avec tout son pittoresque, reste quantité négligeable, presque une inconnue.

Les particularités de l'Enseigne ! — Ceci, je pense, va de soi, s'explique soi-même.

Tout au contraire ce qu'il me faut expliquer, c'est pourquoi partant

d'un point de vue général, étudiant l'Enseigne dans son ensemble, groupant même — matière nouvelle et inconnue, oh ! combien ! — toute la littérature sur ce très particulier sujet, je suis venu aboutir comme détails, comme exemples et comme conclusion, à une ville de province, alors que Paris semblait devoir s'imposer comme le plus merveilleux champ d'expérience.

A vrai dire, le livre que je prépare sur la capitale : Les Boutiques, les Murs et les Enseignes de Paris devant voir le jour en 1903, ce fait seul pourrait suppléer à toute explication, mais encore n'est-il pas inutile de faire savoir pourquoi j'ai commencé par Lyon, car l'ouvrage que mes éditeurs MM. Falque & F. Perrin, à Grenoble, M. François Ducloz, à Moûtiers, présentent aujourd'hui au public, sous un décor luxueux, comme beaucoup de peuples à une histoire et même avant sa naissance connut maintes vicissitudes.

Avant tout ma conscience d'écrivain m'a fait un devoir d'en restituer l'idée mère, l'idée inspiratrice, si l'on veut, au dessinateur lyonnais dont les croquis accompagnent, je dirai même, ont, souvent, commandé mon texte local, M. Gustave Girrane.

La genèse, la voici.

Alors que je dirigeais une revue qui a marqué une étape dans l'histoire du document illustré, Le Livre & l'Image, un jour, m'arrivèrent de Lyon, des croquis accompagnés de notes, d'observations locales, signés du nom que je viens de citer et destinés dans l'esprit de leur auteur, à constituer les matériaux d'une étude sur les Enseignes de Lyon. D'emblée, cela m'avait intéressé ; d'emblée, ces notes avaient été jointes par moi aux nombreux documents que, comme toujours, j'amasse sur les matières dont je compte m'occuper quelque jour.

Hélas ! souvent les revues ont la vie brève : Le Livre & l'Image disparut tandis que les dessins — une quarantaine de croquis — se gravaient. Mais l'idée d'une étude sur la Rue, sur les Enseignes de Lyon, me bantait d'autant plus que c'était pour moi œuvre méritoire d'encourager et de faire connaître celui qui, connu des seuls Lyonnais par les images locales qu'il donne au journal Le Progrès, luttait ainsi bravement per fas et nefas, au milieu

des difficultés et de l'indifférence de la vie de province et me paraissait avoir un véritable tempérament d'artiste.

Et voilà comment du simple et banal article illustré — l'article étouffé, étranglé entre les frontières d'une douzaine de pages — j'en vins à la conception du Livre que voici, un livre rêvé, choyé, et qui, comme les enfants trop aimés, a passé par mille péripéties — l'artiste ayant dû se compléter, se documenter, exécuter sur mes données les compositions qui résument l'ensemble de chaque chapitre, l'auteur ayant été, des mois durant, réduit à l'impuissance par la maladie.

Quoique, artistes et écrivains, nous parlions avant tout par nous-mêmes, par les œuvres que nous livrons à ce public, qui, pour nous, constitue les pairs aptes à nous apprécier, à nous juger; quoique M. Girrane se recommande par les nombreux croquis où il apparaît avec une somme d'efforts très appréciable pour quelqu'un qui n'avait pas la pratique, l'habitude livresque, l'on voudra bien me permettre de présenter aux amateurs, à mes habituels et fidèles lecteurs, celui qui se trouve être ici mon collaborateur graphique.

« M. Girrane », a dit de lui un journal lyonnais, — le Courrier de Lyon — appréciant ses vues, ses compositions locales, « transcrit ce qu'il voit avec exactitude, minutie. L'on peut être assuré qu'il ne trompe point son monde et cela est une qualité dans un temps où tout n'est que façade, où la moindre babiole revêt des aspects qui la font prendre pour une chose précieuse. »

Et ceci me semble parfaitement juste car si les croquis qu'il donne ici n'ont pas l'ampleur et la hardiesse des dessinateurs qui cherchent, avant tout, l'effet, la tâche, ils sont exacts, précis, méticuleux même et toujours soigneusement observés.

Excellente qualité pour un artiste qui, sans cesse le nez au vent, se complait surtout dans les spectacles ou dans les décors de la Rue, M. Girrane copie, voit, traduit, interprète avec sincérité, cherchant uniquement, non la vue d'ensemble, non le paysage vague, imprécis, mais bien le coin déterminé, le morceau qu'il veut fixer par son crayon, comme le ferait un photographe

avec son objectif. Par instants l'on dirait des crayons photographiques. N'en croyez rien, car M. Girrane est de ceux qui, avec raison selon moi, considèrent ce procédé comme un moyen et non comme un art.

C'est, si l'on veut, un détailliste, un anecdotier de la plume, — car il reste un plumiste invétéré, chose rare et méritoire à notre époque — et ses images, tout en donnant quelquefois des impressions plus générales, ont bien la précision qui convient à ces sortes de traductions. Si, dans son ensemble, il apparaît gris, ne lui en faites point un grief, car c'est à l'atmosphère, c'est au décor de son pays qu'il faut attribuer ce ton de grisaille.

Ce que je tiens à faire ressortir, surtout, c'est ceci.

Jusqu'à ce jour, relevée graphiquement pour ainsi dire, — ou par des architectes ou par des dessinateurs d'ornement, — l'Enseigne avait été prise isolément, détachée de son ensemble, reproduite comme un tableau. C'était la figure, destinée suivant l'antique usage à servir de référence au texte. Or, imitant l'exemple de ceux qui, à Paris, à Lyon, en France, à l'étranger, partout, en un mot, dessinent le décor de la rue, donnent aux grandes monographies locales des façades pittoresques, M. Girrane, le plus souvent, c'est à dire partout où faire se peut, présente l'Enseigne en son milieu, avec la façade, avec le mur, avec la maison qui lui servent de décor naturel.

On ne connaissait encore que l'Enseigne maigre, ténue, dessinée au cordeau, à l'équerre, M. Girrane inaugure l'Enseigne vivante, animée, ayant admirablement saisi, ce me semble, la réclame commerciale moderne, la réclame puffiste, la réclame aux trucs multiples, avec toutes les pasquinades de l'aboyeur.

Car, contrairement à la tradition, contrairement à la plupart de ceux qui m'ont suivi dans cette voie, dans ce domaine si amusant du tableau de la Rue, j'ai voulu, ici, noter les deux faces de l'imagerie de pierre, de bois, de tôle ou de calicot, la suivre dans ses changements, dans ses évolutions, faire son histoire réellement, en la considérant dans son passé, en la fixant dans son présent. De ce que le passé était intéressant, curieux, pittoresque, il ne s'en suit pas que le présent n'ait pas, lui aussi, son attraction, sa couleur personnelle. Aimant ce qui fut, je ne suis point de ceux qui méprisent ce qui

est, estimant que chaque époque, chaque période de l'humanité a son intérêt. Et pour la même raison, j'ai tenu à joindre à l'Enseigne classique ce qui en est pour moi l'inévitable complément : l'Enseigne de papier, c'est à dire la réclame commerciale ; l'Enseigne vivante, c'est à dire les personnages de la Rue affichant, en chaque ville, des individualités distinctes.

L'Enseigne élargie, considérée sous toutes ses faces, hommes ou choses ! Et l'Enseigne vue, étudiée, analysée en une ville où elle a laissé des monuments précieux ; en une ville où, pour les raisons particulières qui seront ici énumérées, elle a, plus que partout, jeté les bases de la publicité nouvelle, de la Réclame commerciale et industrielle.

Si bien que, sans être nullement Lyonnais, me contentant d'éprouver pour l'antique capitale des Gaules la sympathie qu'ont pour elle et les rêveurs du passé et les admirateurs de l'expansion individuelle — qualité au moins autant lyonnaise qu'anglaise — je me suis mis à refaire sur un plan nouveau, avec une conception plus étendue, l'histoire de l'Enseigne dans la première ville de France.

J'aurais mauvaise grâce à ne point saluer mes devanciers : Steyert, l'auteur d'une Histoire de Lyon qui ferait honneur à plus d'un éditeur parisien, Steyert qui, le premier, tenta dans le Magasin Pittoresque, le catalogue descriptif des Enseignes lyonnaises ; Puitspelu qui, à des notices souvent humoristiques, a joint les dessins de Léon Charvet, l'historien renseigné des Architectes lyonnais ; M. Josse qui, pour ne point sortir de la famille, aime à se faire préfacer par Coste-Labaume, M. Josse qui, dans son Lyon Pittoresque, s'est longuement étendu sur le côté ornemental extérieur des maisons : écussons, dessus de porte, et autres ; M. Emmanuel Vingtrinier qui, dans sa Vie Lyonnaise, cite quelques amusantes et pittoresques marques de possession et tous ceux qui, dans la presse locale, journaux ou revues, se sont, sous une forme quelconque, occupé de la question, depuis le baron Raverat jusqu'à mon confrère et ami, M. Léon Galle, toujours si exactement renseigné quand il s'agit d'iconographie ou de bibliographie lyonnaises.

J'écris ici l'histoire. D'autres, sans doute, je l'espère tout au moins, dresseront d'après les pièces d'archives, le catalogue complet des Enseignes de Lyon, méthodiquement et chronologiquement. Et, alors, le sujet sera épuisé; les deux faces de la question seront vidées.

Les chartistes et l'historien auront élevé à l'Enseigne de la première ville de France le monument qu'elle attendait; que d'autres Enseignes locales possèdent depuis longtemps soit par la publication des inventaires départementaux, communaux, soit par les monographies savantes dont on trouvera, plus loin, l'analyse.

Je me suis fait un plaisir, en la partie Bibliographique, de remercier les nombreux bibliothécaires et archivistes de province qui, cette fois, comme toujours, m'ont prêté un précieux et dévoué concours. Et puisque l'occasion s'en présente, mes remerciements iront également à tous ceux qui, dépouillant patiemment archives et chroniques, terriers et censiers, fournissent ainsi à l'historien, par un labeur incessant et particulièrement ingrat, les matériaux à l'aide desquels se peut reconstituer l'histoire de la vie, des mœurs et de toutes les particularités sociales.

Ceux qui m'ont confié des pièces de leur collection voudront bien me permettre de voir quelque peu en eux des collaborateurs.

Car, est-il besoin de le dire, si par sa conception générale, le livre répond à deux points de vue différents, par son illustration aussi, il est double.

D'une part, l'on verra l'œuvre d'un artiste : l'illustrateur, le restituteur des Enseignes lyonnaises, — ce sont les croquis de M. Gustave Girrane; — d'autre part, documentaire pour les choses comme pour les hommes, l'on verra l'image ancienne offrir en d'exacts fac-similés, plus d'une pièce intéressante. Mais, c'est surtout dans le domaine de la carte-adresse et de l'étiquette ornée que cette documentation historique se trouvera précieuse. Et là, à côté de quelques pièces provenant de M. Léon Galle ou de M. Félix Desvernay, que ne dois-je pas à M^{lle} Céline Giraud qui, en m'ouvrant généreusement ses recueils sans pareils d'adresses, cartes et étiquettes, m'a fourni les éléments d'un travail précieux que je compléterai avant peu.

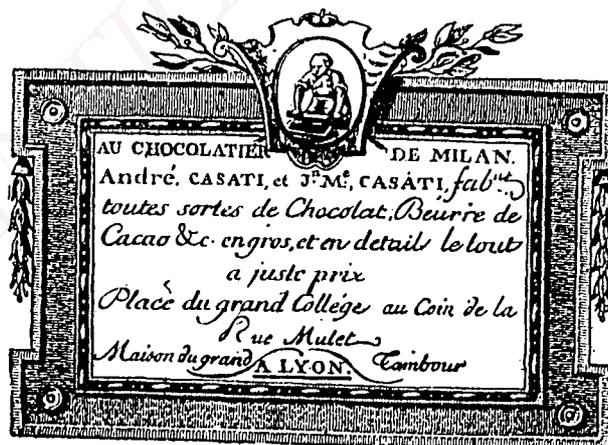
Hélas! pourquoi faut-il que, trop bonne Lyonnaise, M^{lle} Giraud marque l'intention de léguer à sa ville natale ces collections qui n'ont pas leur pareille. C'est au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, à Paris, que je voudrais les voir, au milieu de notre public d'amateurs si friand, aujourd'hui, de tout ce qui touche à la petite curiosité d'art, à la petite estampe pittoresque.

Quoiqu'il puisse advenir d'un désir ainsi exprimé je suis heureux d'offrir aux amateurs un véritable régal, car c'est la première fois que ces pièces sortent des albums où, pieusement, M^{lle} Giraud conserve l'histoire, en quelque sorte vivante, d'un atelier de graveurs depuis 1768 jusqu'en la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

Encore une fois, que M^{lle} Giraud reçoive ici tous mes remerciements.

J. GRAND-CARTERET.

Paris, en Décembre 1901.



(Collection de M^{lle} Céline Giraud).

OUVRAGES LYONNAIS CONSULTÉS PAR L'AUTEUR

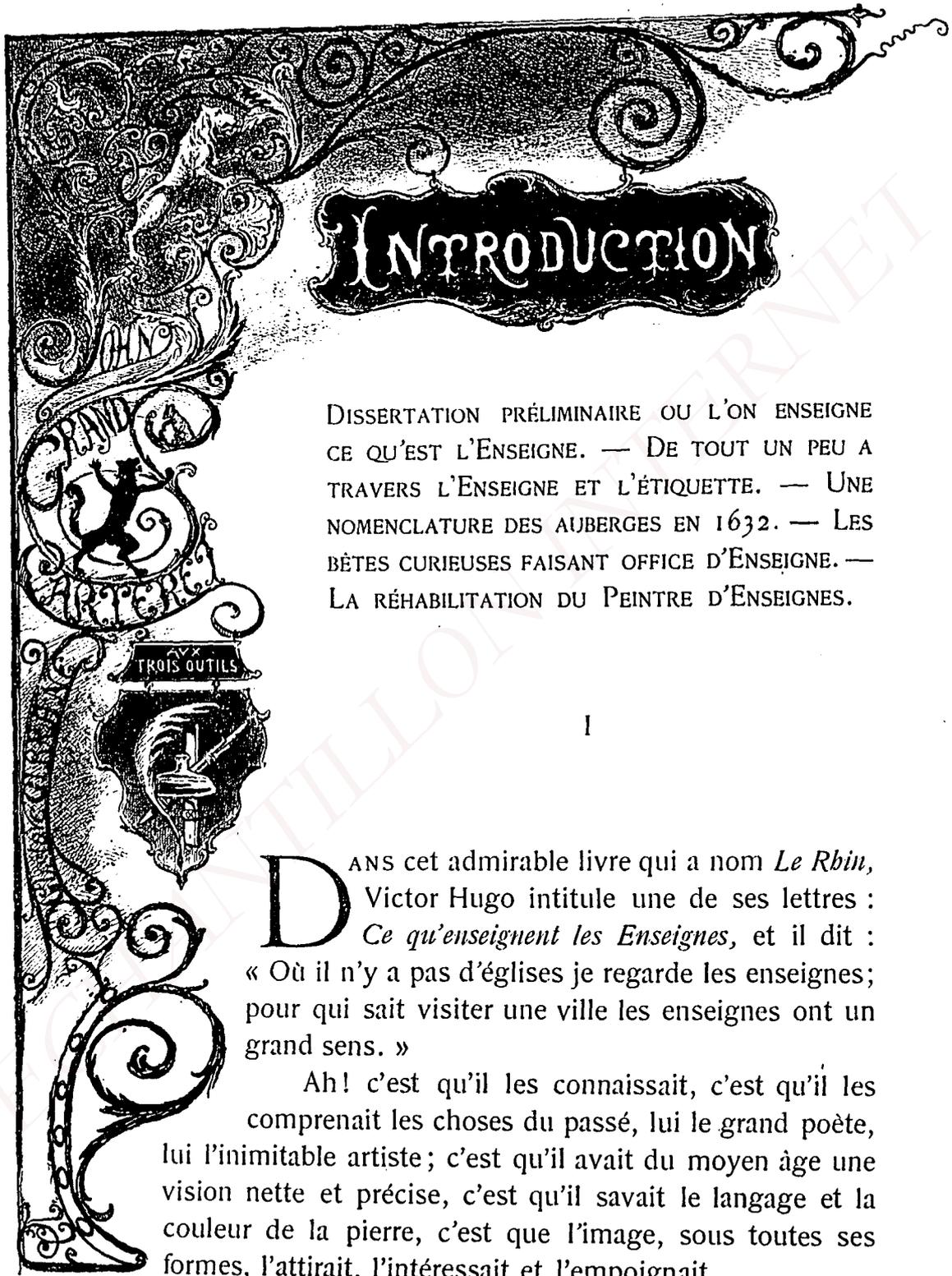
(Les publications sur les Enseignes se trouvent à la Bibliographie spéciale — Voir : Lyon, page 408.)

ALMANACHS, ANNUAIRES ET GUIDES (XVIII^e ET XIX^e SIÈCLES).

- *Almanach Astronomique et Historique de la Ville de Lyon.* — *Almanach historique et politique de la Ville de Lyon et du département du Rhône.* — *Annuaire du département du Rhône.*
- *Indicateur Alfabétique des Curiosités.* Etablissements Réguliers et Séculiers; des personnes de qualité; ... Notables, Bourgeois, Négociants, Gens d'affaires & principaux Artistes de la ville de Lyon, avec les noms des rues et des maisons de leurs demeures. Années 1785 et 1788.
- *Indicateur de Lyon* contenant : 1^{re} PARTIE. Un Répertoire général par ordre alphabétique des noms des habitants de la Ville et de ses Faubourgs, où l'on trouve l'indication de leur état et de leur domicile... 2^e PARTIE. Un autre Répertoire servant de table au premier et disposé par ordre d'états et de professions [Périsse frères]. Années 1809, 1810, 1813. In-18. [Annuaire publié par Cochard].
- *Description historique de Lyon* par N.-F. Cochard [Périsse] 1817. In-12.
- *Nomenclateur Lyonnais ou Nouvel Indicateur, par ordre alphabétique,* des noms, prénoms et domiciles des négociants, marchands en tout genre, manufacturiers.... Suivi d'une Division par genre de commerce... [Chez Chambet] 1818.
- *Guide du Voyageur à Lyon,* de Cochard (1826).
- *Guide Pittoresque de l'Etranger à Lyon* (1839).
- *Guide des Etrangers à Lyon,* de Chambet (1860).

OUVRAGES DIVERS.

- *Voyage pittoresque et historique à Lyon, Aux environs et sur les rives de la Saône et du Rhône,* par M. F.-M. Fortis. [Paris, Bossange frères. 2 vol. in-8, 1821-1822].
- *Promenade à Lyon* (1831). Album de lithographies par Fonville.
- *Notice sur les plans et vues de la Ville de Lyon,* par J.-J. Grisard, ingénieur-topographe. [Lyon, Mougin-Rusand, 1891].
- *Biographies des Lyonnais dignes de mémoire, nés à Lyon ou qui y ont acquis droit de cité,* par Antoine-Auguste Dériard. [Lyon, Imprimerie Pitrat aîné, 1890].
- *Histoire de la Pharmacie à Lyon,* par J. Vidal, ancien président de la *Société de Pharmacie de Lyon.* [Lyon, Association typographique, 1892].
- *Nouvelle Histoire de Lyon,* par André Steyert [Lyon, Bernoux et Cumin, éditeurs, 3 volumes, 1898].
- *La Vie Lyonnaise. Autrefois-Aujourd'hui,* par M. Emmanuel Vingtrinier. Illustrations par Jean Coulon. [Lyon, Bernoux e Cumin, 1898].
- *L'Ouvrier en soie,* par M. Justin Godart, Tome 1. (seul paru) [Lyon, Bernoux et Cumin, 1898].
- Ouvrages de M. Natalis Rondot [Lyon, Bernoux et Cumin]:
Les Spirinx, graveurs à Lyon au XVII^e siècle, 1893. — *Cartes d'adresse et Etiquettes à Lyon, au XVII^e et au XVIII^e siècles,* 1894. — *Les Thurneysen, graveurs d'estampes lyonnais au XVII^e siècle,* 1899.



INTRODUCTION

DISSERTATION PRÉLIMINAIRE OU L'ON ENSEIGNE
CE QU'EST L'ENSEIGNE. — DE TOUT UN PEU A
TRAVERS L'ENSEIGNE ET L'ÉTIQUETTE. — UNE
NOMENCLATURE DES AUBERGES EN 1632. — LES
BÊTES CURIEUSES FAISANT OFFICE D'ENSEIGNE. —
LA RÉHABILITATION DU PEINTRE D'ENSEIGNES.

I

DANS cet admirable livre qui a nom *Le Rbin*,
Victor Hugo intitule une de ses lettres :
Ce qu'enseignent les Enseignes, et il dit :
« Où il n'y a pas d'églises je regarde les enseignes ;
pour qui sait visiter une ville les enseignes ont un
grand sens. »

Ah! c'est qu'il les connaissait, c'est qu'il les
comprenait les choses du passé, lui le grand poète,
lui l'inimitable artiste ; c'est qu'il avait du moyen âge une
vision nette et précise, c'est qu'il savait le langage et la
couleur de la pierre, c'est que l'image, sous toutes ses
formes, l'attirait, l'intéressait et l'empoignait.

Ici, les Eglises ; là, les Enseignes. Les monuments qui parlent par eux-mêmes ; les signes indicateurs des maisons ou des commerces ! N'est-ce pas, en effet, une des caractéristiques de la société d'autrefois. Quelque jour je prendrai la Fontaine à personnages et l'Hôtel-de-Ville, ces hautes et fières enseignes de pierre qui sont les emblèmes des anciennes communautés bourgeoises : aujourd'hui, c'est l'Enseigne marchande, indicatrice, qui va nous retenir.

L'Enseigne au passé glorieux ; l'Enseigne au présent curieux et qui tient en ses bras, sur ses potences, l'avenir du décor de la Rue ; — l'Enseigne si souvent ridiculisée, l'Enseigne qui, au dire de ses ennemis, a martyrisé la langue et déshonoré la peinture, l'Enseigne absorbante, encombrante, excentrique et déséquilibrée au point que, sans cesse, depuis Molière on a voulu l'arrêter, la régler, l'endiguer.

L'Enseigne ! si facilement écorcheuse de langue et gâcheuse de couleurs ; l'Enseigne qui a fourni au *Fâcheux* la scène de monsieur Caritidès *correcteur d'enseignes*, qui a armé contre elle tout un arsenal juridique, qui, plus d'une fois, eut à subir les foudres des Lieutenants de police, que M. Delessert, alors préfet, honorait le 28 septembre 1846, d'une circulaire confidentielle et vraiment amusante, incitant messieurs les Commissaires de police de la bonne ville de Paris à faire rectifier par voie de persuasion, — ceci est vraiment idyllique — les annonces indicatrices qui contenaient des fautes d'orthographe.

C'est qu'alors on était à la fois *pompier* et *puriste* ; c'est qu'il ne faisait pas bon maltraiter les grandes dames, comme Sa Majesté la Langue française. Le bon M. Delessert voulait bien, en principe, reconnaître que les fautes d'orthographe *ne constituaient ni délit ni contravention*, mais il estimait que dans une capitale civilisée, *voir la langue publiquement maltraitée jusque dans les quartiers les plus brillants, les plus fréquentés par les étrangers, était chose fâcheuse*.

Le chauvinisme de la langue ! un nationalisme qui, après tout, en vaut bien un autre !

L'Enseigne qui sert aux particuliers, et qui affiche les avis de voirie,

l'Enseigne qui popularise l'arsenal des *Défense*; l'Enseigne purement indicatrice, l'Enseigne agréable à l'œil; l'Enseigne qui, au dix-huitième siècle, fournira aux marchands-papetiers les formules toutes faites, les belles écritures en elzévir, en onciales, en augustales, que Papillon, le plus prolifique des graveurs sur bois, se complaira à « couler » pour « Messieurs des Bureaux et des Chambres du Roy », pour « Messieurs du Négoce et du Notariat ».



Type de pancarte imprimée pour écriteau, au xviii^e siècle. Modèle écrit et gravé sur bois par Papillon.

L'Enseigne creusée, plaquée, collée; l'Enseigne que personne, encore, sous cette forme, n'avait voulu voir. N'est-elle pas quantité négligeable!

« Faites-moi parvenir », écrit un tabellion de Reims à maître Papillon, « quelques-unes de vos *feuilles d'enseignes* — [retenez bien l'expression] — on me dit qu'elles sont d'une belle écriture et que, collées sur un bois, elles ne se défont pas, si non après un long usage. » Papillon lui-même, en ses almanachs, ne les recommandait-il pas à ceux qui se plaignaient des mauvaises écritures de leurs commis et des fantaisies de leur orthographe.

Et voilà comment cette étiquette vulgaire : *Cbambre*, nous apparaît avec l'intérêt de tout le passé qu'elle évoque.

Il y a mieux encore : c'est une ordonnance de Colbert pour le règlement des bureaux portant ceci : *faites que cbemins, directions et portes soient nettement indiqués à tous par l'apposition d'enseignes lisibles de loin.*

L'Enseigne administrative! peu intéressante, en réalité, point imagée, à coup sûr, sur laquelle je n'ai, en aucune façon, l'intention de

« Là ou's qu'il y a *défense* tout est permis »
(*Gavroche*)



Ce à quoi servent les « Défense ».

revenir, mais qu'il importait de signaler au passage, présentée par le plus grand de nos ministres.

L'Enseigne qui a pris une telle place dans le décor extérieur des villes qu'au seizième siècle déjà, elle figure en les proverbes.

L'enseigne du logis ou hostellerie
Chacun éberge et demeure à la pluye

dit, plein de sollicitude pour elle.

Gabriel Meurier dans le *Trésor des sentences*.

Ne t'y fie qu'à bonne enseigne
recommanderont prudemment les anciens adages français, et, sur ce, point n'a varié la sagesse moderne.

L'Enseigne, transmise par les pierres romaines, recueillie par les miniatures et les lettres ornées des manuscrits, conservée — objet en relief — jusque dans les collections publiques et privées du monde entier.

Je note — car ceci doit être retenu — une miniature du manuscrit de Térence à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, sur laquelle l'Enseigne brillamment peinte, flotte à la pointe du pignon. Et de même, une miniature du manuscrit du *roman de Montauban*, au chapitre : *Comment les filz Aymont se partirent des fontz des Ardennes* qui donne la représentation complète d'une hôtellerie avec son enseigne, laquelle pend, peinte d'un flacon d'or sur fond vert.

Je note — car ceci nous apprendra une fois de plus qu'il n'y a, sur terre, rien de nouveau — l'inscription d'un hôtel de Lyon, à l'époque romaine :

« Ici Mercure promet du profit, Apollon de la Santé, Septimanus un bon accueil, avec la table. Qui voudra bien descendre ici s'en trouvera bien : étranger, regardez bien où vous vous logez. »

L'Enseigne en image ; l'Enseigne en prose lapidaire !

Et cette inscription nous permettra de constater que, dès la plus haute antiquité, Lyon avait joui d'une célébrité hôtelière qui se perpétuera un long temps puisqu'on la trouve, toujours solide, cette célébrité, en ce manuscrit de 1430, à la Bibliothèque Nationale, où l'on peut lire : *serez tousiours bien traicté ez albergeries lyonnoises où c'est comme delice de paradis* ; puisque, sous la Renaissance, elle se perpétue dans le petit morceau connu : *Les Hôtelleries d'Erasmus* (dialogue entre Bertulphe et Guillaume).

« Pourquoi a-t-on pris cette habitude de rester deux ou trois jours à Lyon ? Quant à moi, une fois que j'ai entrepris un voyage je ne m'arrête pas avant d'être arrivé à ma destination. »

Et à cette question de Bertulphe, Guillaume répond : « parce qu'il y a à Lyon une hôtellerie modèle d'où les compagnons d'Ulysse n'auraient pas pu s'arracher. Il s'y trouve des Sirènes ».

Sirènes qui devaient, par la suite, apparaître en nom ; Sirènes qui deviendront *la Seraine*, une des Enseignes les plus répandues du moyen âge, avant de se prêter aux calembourdières, souvent trop hospitalières, *Six-Reines* — et ceci pas à Lyon.

On verra en parcourant ce livre, la place importante, capitale, tenue dans la société du moyen âge et de la Renaissance, par l'auberge, par l'Enseigne hôtelière qui est comme le *fanion flottant de l'hébergement*, suivant le qualificatif d'un chroniqueur flamand. Ce que je veux noter ici, c'est la persistance de cette popularité, car si dans les *dictz* du quinzième siècle, les titres d'auberges s'égrènent à travers les poésies familières comme grains de chapelets, la littérature moderne ne les a pas moins employés.

Hebel, en ses *Contes*, à l'allure gaie, à l'humour pénétrant, ne nous a pas seulement représenté le joyeux buveur qui

Allait de village en village
Et s'enquérât sur son passage :
Qu'y trouve-t-on ?
Ours ou Lion ?

il a encore sous mille formes, chanté l'auberge et sa douce et réconfortante Enseigne ; drapeau vivant de l'invite au repos.

Et que de choses curieuses sur les auberges ! Comment résister au plaisir de noter, ici, les *reposées*, les *couchées*, les *dînées* soigneusement transmises jusqu'à nous par ce précieux enregistreur qui a nom Abraham Gölnitz dans ses voyages en Auvergne, dans le Lyonnais, dans le Forez, dans le Dauphiné, en Maurienne.

Toute une nomenclature de noms ! Le Joanne et le Bædecker de la première moitié du dix-septième siècle !

Et cela commenté, annoté, comme le ferait un Anglais de nos jours :

— A la Pacaudière (entre Lyon et Bourgoin) *A l'Image de Notre-Dame* où il mangea « d'excellents poissons ».

— A Roanne, à *l'hôtel de la Teste-d'Or*.

— A Tarare, à *l'hôtel de Saint-Sébastien* où fut le prince de Condé, venant de Lyon, le 3 mars 1623 — et, à un second passage, *Au Mouton*.

— A Lyon, *au Lion d'or de la Lanterne*, — et, à un second passage, *aux Trois Rois*.

— A Montmélian, à l'auberge qui a pour enseigne *la Croix d'Or*.

— A Grenoble, à l'excellente auberge de *Sainte-Barbe*.

— A Vizille, *au Paradis*.

— A Péage de Roussillon, à *l'Enseigne de l'Ange*.

— A Saint-Vallier, *au Lion d'or*.

— A Valence, *à la Ville de Paris*.

— A Crest, à *l'auberge des Trois Rois*.

— A Pierrelatte, *au Chariot*.

— A Pont-Saint-Esprit, à *l'auberge Notre-Dame* où il fit pauvre dîner parce que c'était la veille de Pâques.

— A Orange, à *l'Aigle d'or*, « auberge vaste, mais non très propre, ne rappelant en rien la propreté de la Belgique ».

— A Avignon, à *l'auberge de la Mule*, logement élégant et agréable.

— A la ville forte de Saint-Michel, dans la Maurienne, où il alla souper et coucher assez convenablement *A l'Escu de France*.

— A Modane, à *l'auberge des Trois Rois*.

— A Lans-le-Bourg, où il ne trouva qu'un logement étroit et assez mal-propre, à *l'auberge des Trois Rois*.

— A Novalèse, à *l'Escu de France*, où il fut logé assez convenablement, réconforté par du feu et du vin.

— A Bozolango (Bussolino, à 9 kilomètres de Suze) où il eut quelque peine à se loger pour la nuit *aux Trois Rois*, dont tous les coins étaient occupés par une troupe de soldats.

— A la ville forte d'Avigliana où il dîna à *l'Escu de France*.

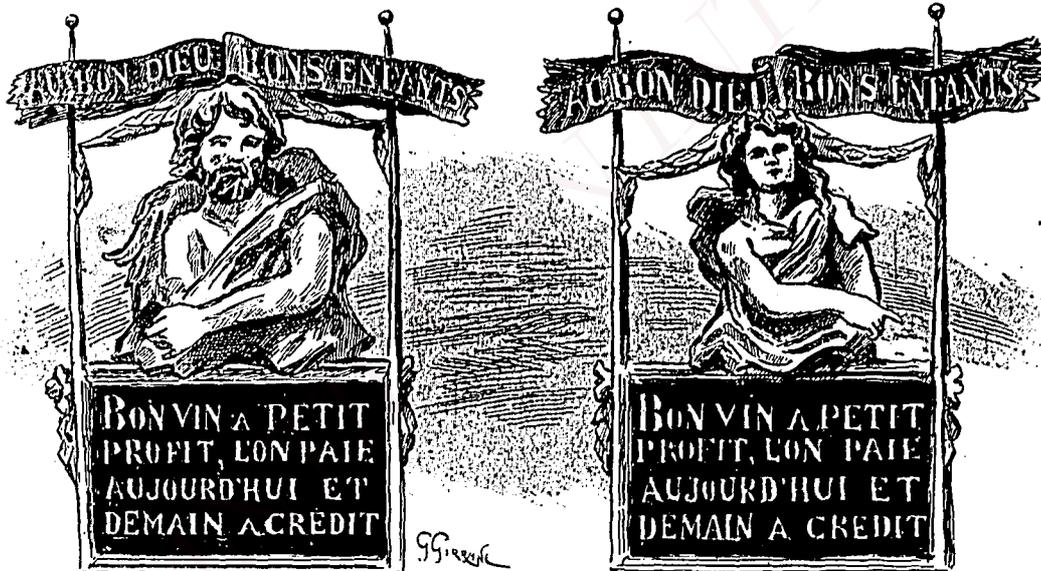
— A Turin où il dut longtemps attendre par la pluie, à la porte de *l'auberge de la Rose Rouge*, et comme l'auberge était pleine, ils durent loger tous ensemble dans la même chambre.

— A Clermont, à *l'hôtel de Sainte-Barbe*. « La maîtresse d'hôtel est veuve, elle me reçut d'une manière non commune, ce qui contribue bien à dissiper les fatigues de la route, avec apparat et à des prix peu élevés. »

— A Lezoux (Auvergne), médiocre dîner à *la Croix d'or*.

— A Thiers, *au Chapeau-Rouge*, « hospitalité peu agréable ».

— A Milly, près d'Essonne, *au*



ENSEIGNE DE CABARET A MOUTIERS VUE SOUS SES DEUX FACES (en bois sculpté).
Dessin de Gustave Girard d'après l'original appartenant à M. François Ducloz.

— A Saint-Priest (Haute-Vienne), où il fit un léger repas à *l'auberge de la Couronne*. « On ne put me servir, dit-il, que des œufs et des châtaignes. »

— A Sauviat (Haute-Vienne) où il dîna *au Cheval Blanc*.

— A Compeix (Creuse), à *l'hôtel de la Poste*.

— A Pontgibaud (Puy-de-Dôme), à *la Croix d'or*.

Lyon d'or « hostellerie placée dans le plus beau quartier ».

— A Montargis, *au Chapeau Rouge*, où il prit son repas.

— A Briare, *au Chapeau Rouge*.

— A Cosne, à *la Croix d'or*.

— A la Charité, à *l'hostellerie de la grande Magdelaine*.

— A Nevers, à *l'hostellerie du Loup* « la meilleure de la ville ».

— A Saint-Pierre-le-Moustier, à l'Image Notre Dame.

— A Ville-Neuve, à la Croix Blanche.

— A Moulins, à l'Image Saint-Jacques.

— A Varennes, à l'Image Saint-Georges.

— A Aubagne, à la Teste Noire.

— A Toulon, à l'hostellerie du Port assuré.

— A Fréjus, à l'hostellerie du Bacon, « repas et repos qui ne vous déplairont point ».

— A Cannes, au Cheval Blanc.

— A Antibes, à l'hostellerie du Picard.

— A la Palice, à la Teste Noire.

— A la Pacaudière, [à nouveau] hostellerie de l'Ange « où me fut envoyé un bon Ange qui m'y traita splendidement, la meilleure de la route. »

[Sans doute malgré « l'excellent poisson » il n'avait pas dû conserver de l'image Notre-Dame un « excellent souvenir » puisqu'il quittait la Vierge pour être « aux anges »].

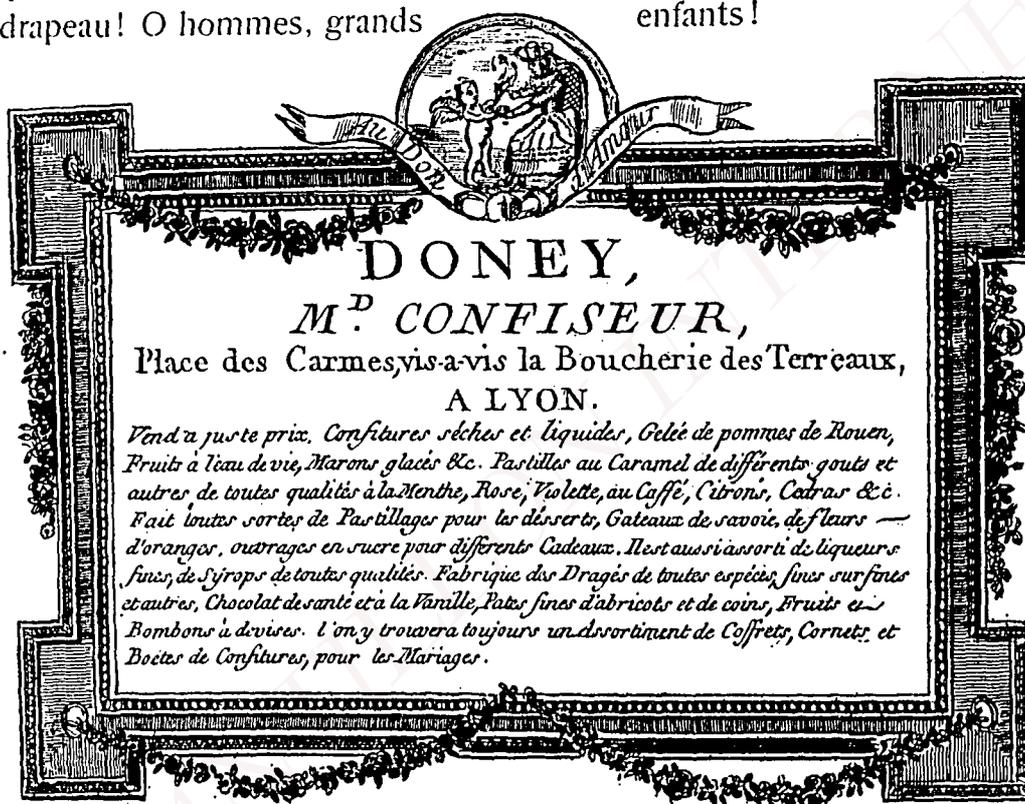
Longue nomenclature, combien précieuse, sous la plume d'un annotateur comme Gölnitz ! Documentation aussi rare que précise pour les titres et la qualité des auberges visitées. Ah ! si tous les grands voyageurs du dix-septième et du dix-huitième siècles avaient été aussi bons renseigneurs, c'est un véritable *livre d'or de l'albergerie* que nous posséderions. Mais quelque vaste que soit le domaine de l'Enseigne les mêmes appellations se retrouveraient un peu partout. Nous-mêmes, il n'est point sûr que nous ne les rencontrions pas à nouveau. Au courant de la plume on les verra revenir — documents à l'appui de ma thèse — mais plus avec le dire, malheureusement, plus avec les impressions d'un témoin et, par conséquent, n'ayant pas la saveur qu'elles prennent sous le nom de Gölnitz.

Egalement pour ce qui touche à la distinction capitale qui se doit faire entre l'Enseigne personnelle et l'Enseigne corporative, celle-ci souventes fois banale et, en tout cas, ne revêtant jamais aucune variété. Quel document sur les mœurs, sur la sottise humaine ne renferment point ces quelques lignes, cette amusante et pittoresque observation :

« Dans presque toutes les rues », dit l'auteur anonyme de *Mon Voyage au Mont-d'Or* (1802) — et c'est de Clermont qu'il s'agit, — « on rencontre des espèces d'enseignes muettes : ce sont de petits drapeaux

blancs qui indiquent qu'on vend là du vin en détail. Dans le bon temps des Jacobins, il fallut mettre les petits drapeaux aux trois couleurs. »

La guerre aux monuments, la chasse aux Enseignes; deux choses qui se tiennent de près. L'Enseigne, écusson-emblème; l'Enseigne, porte-drapeau! O hommes, grands enfants!



Carte-adresse de confiseur (XVIII^e siècle). (Collection de M^{lle} Céline Giraud.)

Si encore à drapeau blanc répondait vin blanc; à drapeau rouge, vin rouge! La couleur du breuvage indiquée la couleur de l'Enseigne « indicatrice » : cela, au moins, aurait une raison d'être.

Les extravagances et les particularités! Ah! tenez, dans ce domaine, l'auteur d'un *Voyage en France, en Italie et aux Iles de l'archipel de Malibons* traduit par de Puisieux, et daté 1750, note une particularité qu'il appelle *lyonnaise* — [m'est avis qu'il se trompe, car elle existait ailleurs] — et qui résidait dans la coutume de placer en permanence

devant la porte des principaux magistrats des *mairies* au milieu desquels leurs armes se trouvaient attachées ce qui, selon lui, avait un air grossier, sauvage et ridicule.

En tout cas, contre ces *mairies écussonnées*, contre ces *mairies porte-en-seigne* qui existaient également dans l'Est, la Révolution fit rage de même façon.

Les extravagances et les particularités ! La période moderne en aura tout comme l'ancien temps. Emile Deschanel qui, en un de ses ouvrages, proclame bien haut son amour pour les inscriptions, ne copie-t-il pas, à Lyon encore, cette bien caractéristique Enseigne :

Fabrique d'articles de religion et autres objets plastiques.

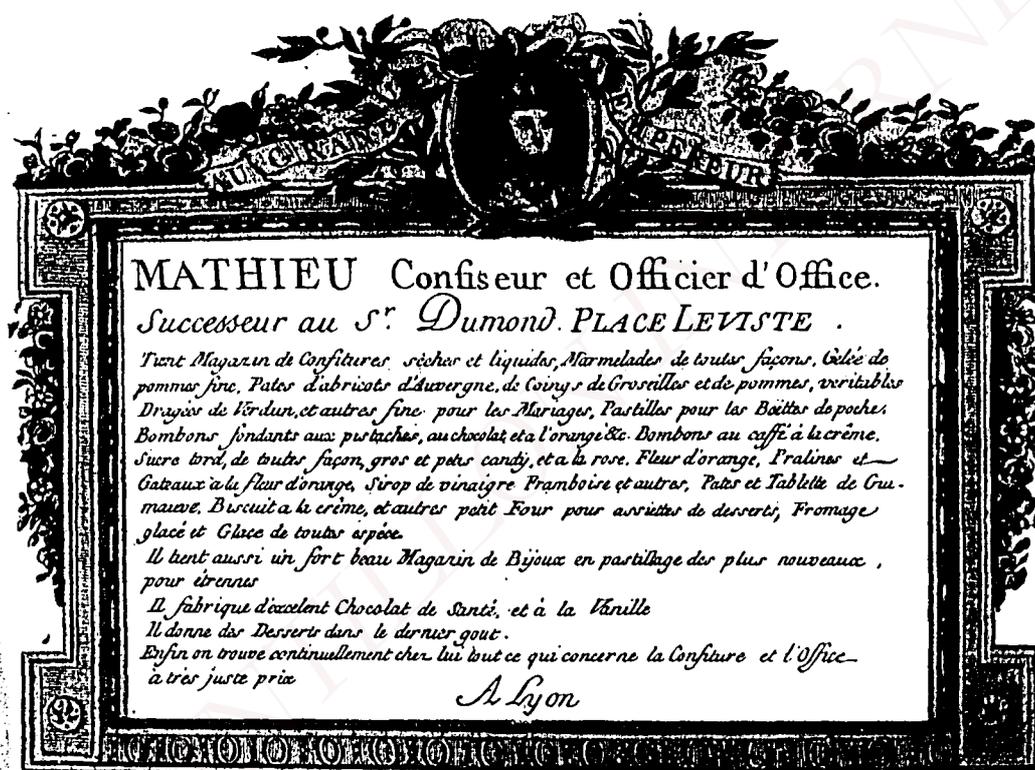
Voilà donc, de par l'Enseigne, la religion transformée en objet plastique. Qui l'eût cru !

Et déjà, tout ce qui m'intéresse si fortement ici avait été entrevu par les esprits doués du don d'observation. Déjà, dès 1862, Deschanel, dans son livre : *A pied, et en wagon*, notait que, comme Genève, Lyon renferme en elle deux villes bien distinctes : or ce sera, ici, une de mes constantes préoccupations, la recherche des similitudes entre ces deux villes profondément différentes : la Rome du calvinisme, la forteresse du catholicisme mystique. Et, d'autre part, dans son recueil *En Flânant*, comme moi, André Hallays, a été hanté du désir de faire ressortir en la vaste agglomération lyonnaise les deux villes si distinctes qui vivent côte à côte, qui se coudoient, qui ne font qu'un et cependant sont aux deux pôles de la conception humaine, et cependant comme Rhône et Saône, coulent leur existence propre, sans se jamais confondre. Ici, la cité de Notre-Dame de Fourvières ; là, la patrie de Guignol, ce Guignol qui avec Gnafron et Madelon constitue la plus amusante Trinité comique qui se puisse trouver, ce Guignol auquel M. Maindron en son récent ouvrage sur les Poupées de main (1)

(1) *Marionettes et Guignols. Les Poupées agissantes et parlantes à travers les âges* Ouvrage de luxe avec 148 planches en noir et 8 en couleurs, grand in-8. Librairie Félix Juven. Paris, 1901.

n'accorde qu'une place bien incomplète eu égard au rôle qu'il tient dans la vie, dans l'histoire des mœurs lyonnaises.

Mais ceci prouve que, si plus que jamais, Paris vaut bien une messe, — serait-ce même celle de Cythère — Lyon lui aussi, vaut bien



Carte-adresse de confiseur (dans le cartouche du haut, est l'enseigne du magasin). (XVIII^e siècle).

Gravé par Meunier

qu'on s'occupe de lui. A ce Lyon si personnel, si particulier, à ce Lyon à la fois si français et si local, encore tout imbu de souvenir italien et d'intimité germanique, à ce Lyon où l'esprit pratique et la raison du protestantisme se marient à toute la poésie de la Vierge, j'ai payé mon tribut. Son esprit particulier, son *accent de terroir* se trouveront en ce que l'on pourrait appeler l'*Enseigne guignolesque*. Et ne vous semble-t-il pas que des annonces comme la *plasticité religieuse* auraient tout ce qu'il faut pour y figurer en bonne place.

II

Un chapitre de ce livre vise ce que j'ai nommé faute de mieux *l'Enseigne Vivante*, c'est à dire les personnages de la Rue. Peut-être ne sera-t-il pas inutile de mentionner brièvement, en quelques mots, une autre Enseigne, également vivante, je veux dire représentée par des animaux plus ou moins domestiques que, jadis, l'on aimait à mettre en cage et à ainsi exposer dans ce même esprit particulier au moyen âge qui faisait que nombre d'Etats et de villes libres entretenaient à leurs frais les animaux figurant en leurs armoiries — armes parlantes, armes vivantes. De nos jours encore certaines bêtes, mortes ou vivantes — cela dépend du commerce — ne font-elles pas la montre pour la marchandise qu'il s'agit d'achalander !

Sur ces Enseignes on a beaucoup discuté. A leur sujet même, Balzac a écrit ce qui suit dans *Les scènes de la Vie privée* :

« Ces enseignes, dont l'étymologie semble bizarre à plus d'un négociant parisien, sont les tableaux à l'aide desquels nos espiègles ancêtres avaient réussi à amener les chalands dans leur maison. Ainsi la *truie qui file*, le *singe vert*, etc., étaient des animaux en cage dont l'adresse émerveillait les passants, et dont l'éducation prouvait la patience de l'industriel au xv^e siècle. »

Le moyen âge, effectivement, s'est complu dans ces représentations, dans ces figurations satiriques et caricaturales. N'était-ce pas le digne pendant de ce qui s'affichait publiquement sur les cathédrales ; n'était-ce pas, vivant, ce que l'on montrait, sculpté, sur tous les monuments. L'animal éduqué, apprivoisé — véritable copie simiesque de l'homme — l'animal faisant le beau pour provoquer le rire ; l'animal, être inférieur, chargé de complaire à son supérieur, l'homme !

De même que l'on se plaisait à faire danser petits cochons, singes, lapins, pour le plus grand plaisir du Roy de France ; de même façon, pour procurer au public le plaisir du même spectacle, les marchands

avaient imaginé de faire concurrence aux ambulants, bohèmes, montreurs d'ours et autres bêtes curieuses.

A ce petit exercice chacun trouvait son compte : le marchand lui, tout particulièrement, n'y perdait point puisque ce spectacle devant sa boutique amenait le chaland et, forcément, lui procurait des clients.



Carte-adresse d'hôtel. (Collection de M^{lle} Céline Giraud).

Sans m'arrêter autrement à cette particularité de l'Enseigne qui semble toujours prisée des masses, j'emprunte à Steyert l'histoire suivante par lui racontée dans le *Magasin pittoresque* ; histoire dont un nouveau Vert-Vert, contre-partie de celui qu'immortalisa jadis Gresset, fait à lui seul tous les frais :

« Il y a environ soixante et dix ans, un droguiste de Lyon avait à sa porte un perroquet, l'oiseau bavard était le favori des crocheteurs du port du Temple, ses voisins. Alors les églises se rouvraient et le catholicisme inaugurait son rétablissement par les cérémonies du Jubilé

séculaire, forcément retardé jusque-là. Chaque jour le clergé et les fidèles passaient en procession devant le perroquet qui, tout étonné et silencieux, prêtait une oreille attentive à des chants si nouveaux pour lui, il en retint quelque chose, et désormais, quand il lui arrivait d'apostropher les passants d'épithètes favorites : *Maton, Matbéion !* accompagnées d'un juron énergique, il ne manquait pas d'ajouter d'un ton pénétré : *Ora pro nobis*. Il n'en fallut pas plus pour le rendre célèbre par toute la ville ; on s'assemblait autour de la boutique, on applaudissait, on pérorait. Cet oiseau remuait les passions populaires avec autant de puissance que la voix d'un tribun ou les refrains émouvants d'un chant patriotique ; et si de nouvelles luttes intestines avaient divisé les citoyens, ces phrases monotones seraient peut-être devenues, pour les Lyonnais, un appel aux armes et un cri de ralliement. Enfin, quand le perroquet vint à périr, son maître crut devoir à sa renommée de conserver au moins son image ; il en fit une enseigne qui a résisté aux déménagements et que l'on voit sur la place de la Préfecture : *Au Perroquet Vert* (1). Mais qui voit maintenant dans cet oiseau de bois peint un monument des idées et des mœurs d'une époque ? Qui songe à y attacher la mémoire de quelque fait important des annales lyonnaises ? Il n'est, pour les passants, qu'un emblème vulgaire et inexplicable. »

Et c'est ainsi que certaines Enseignes dont le sens nous échappe, dont la figuration, même, nous paraît absurde, dérivent ou de particularités locales disparues, ou, mieux, d'animaux savants en représentation, — l'écureuil seul — et encore ne faudrait-il pas en chercher beaucoup — ayant survécu à cette grande danse publique des bêtes inférieures offerte en spectacle — telle la prime de nos jours — je ne dirai pas aux acheteurs, mais à tous les curieux. N'était-ce pas, aux époques naïves où le Rire est si facilement gras, enfantin, la source de toute Satire, l'origine de tout Grotesque.

(1) Ceci était écrit en 1855. Depuis lors, Enseigne et préfecture ont disparu, la première pour cause de cessation de commerce, la seconde pour d'autres rives.

III

Et, maintenant, certaines particularités de la chose ainsi exposées, peut-être ne sera-t-il pas inutile — pas sans intérêt tout au moins — de considérer le producteur, le fabricant, le père de ces chefs-d'œuvre à tant le mètre, le Peintre d'Enseignes.

Je dis le peintre — non le *sculpteur-imaigier* — car c'est l'homme de la couleur, du barbouillage, et non l'homme du creux ou du relief sur la pierre, qui a acquis cette popularité de plus ou moins bon aloi, dont il ne lui sera pas facile, ce semble, de se débarrasser. A moins qu'en pareille matière le concours que se propose d'organiser le préfet de la Seine, ne fasse surgir de terre toute une nouvelle génération de peintres d'Enseignes éprise d'art et versée dans les secrets du plus coloré des métiers.



LE PEINTRE D'ENSEIGNES.
Composition d'après Hogarth.

Pauvre Peintre d'Enseignes que la peinture émancipée, débarrassée des entraves des corporations a, avec mépris, rejeté de son sein ; pauvre fabricant de tableaux-indicateurs pour le *Musée de la Rue*, ce musée dont avait eu l'idée, dès 1824, le peintre-lithographe Edouard Wattier, alors qu'il lançait le premier fascicule de son *Musée en plein air ou choix des Enseignes les plus remarquables de Paris* ; ce Musée qui, aujourd'hui, apparaît à nos yeux sous deux faces bien distinctes, la qualification des boutiques, c'est à dire l'*Enseigne*, et les tableaux du Mur, c'est à dire l'*Affiche*.

Pauvre Peintre d'Enseignes, caricaturé, bafoué, jouissant de la pire

des réputations malgré les maîtres qui, de tout temps, se firent un plaisir de venir fraternellement communier avec lui ; malgré Holbein, malgré ces nombreux artistes qui, pleins d'enthousiasme mais la bourse légère, accomplissant le pèlerinage de Rome, laissent un peu partout,



L'ORTHOGRAPHE PUBLIQUE.
Planche de Dunker pour *Le Tableau de Paris*, de Mercier.

dans les villages perdus de Suisse et d'Italie, les traces de leur passage, sous la forme de quelques pittoresques tableaux-réclames ; malgré tous ceux qui secouant le classicisme pompeux de leur perruque, ne craignaient pas, eux aussi, de s'enrégimenter accidentellement parmi les barbouilleurs. Revenant de Malte le Caravage n'a-t-il pas peint des Enseignes ? Epris de fantaisie, Jean Lepautre n'a-t-il pas signé l'Enseigne *A la Valeur* ? Certain de la supériorité de son métier, Bernard Palissy n'a-t-il pas prêté à la réclame extérieure le charme de ses artistiques faïences ?

Parmi les artistes en renom de l'école anglaise et de l'école hollandaise, beaucoup, dans un but nettement défini de publicité commerciale, produisirent des œuvres

méritoires : certains même, en ce genre, surent acquérir une renommée telle que l'un d'eux devait se trouver qualifié le *Rapbaël de l'Enseigne*.

Et, au dix-huitième siècle, durant cette merveilleuse floraison d'art et de fantaisie, est-il besoin de rappeler Chardin, Greuze, Lancret, Watteau, Lantara, Lemoyne, plus tard, Carle Vernet, Prud'hon, Boilly père et fils, et Swagers, l'auteur du toujours populaire et toujours

vivant Bœut — remis à la mode — et Géricault et Gérard qui, tous deux, brossèrent un cheval blanc — c'était alors la mode — l'un pour Montmorency, l'autre pour Roquencourt, près Saint-Germain-en-Laye. — Enfin, plus près de nous Delacroix, qui a laissé ainsi plusieurs pochades et surtout, Abel de Pujol, peintre académique et fécond peintre d'Enseignes — à son avoir il en faut compter huit qui figurèrent, cataloguées à la vente de ses dessins, le 7 décembre 1861.

J'en passe et des meilleurs ; j'en passe parce que, comme au siècle dernier, Anglais et Hollandais, tous les jeunes de l'école romantique, tous les féroces *bouzingots* affichèrent à la porte de boutiques les tableaux qui faisaient hurler les classiques ; — l'Enseigne devint ainsi leur salon ; à l'ostracisme des expositions fermées ils répondaient par la publicité de la Rue ; — j'en passe parce



J'AIME LA COULEUR.

Composition de Charlet pour l'album : *Croquis lithographique* (1823).

que tous les peintres de l'école de Barbizon ornèrent les cabarets et bouchons de la région de pittoresques Enseignes. Pour beaucoup n'était-ce pas la monnaie courante, l'argent, la façon de payer son écot — façon qui en vaut bien une autre ! Et demain, peut-être, si le fameux concours annoncé a lieu, ne verrons-nous pas les maîtres — tel un Detaille — se mettre à l'Enseigne par fantaisie, par entraînement, par je ne sais quelle naturelle tendance à revenir aux choses du passé.

Eh bien ! malgré d'aussi distingués confrères, le pauvre peintre d'Enseignes semble être resté, toujours, le malheureux barbouilleur que l'on sait, faisant avec la même indifférence, armoiries, animaux, fruits, lune, soleil, étoiles, Vierge et Christ, le plus souvent abandonnant le sujet, le genre, aujourd'hui peu goûtés, pour se confiner uniquement dans la lettre aux banales fioritures.

Et combien méprisé, en ses productions ; combien maltraité et par les dictons et par les proverbes populaires !

Ne sont-elles pas du domaine courant, ces peu flatteuses appréciations :

- « Elle n'est bonne que pour une Enseigne. »
- « C'est une Enseigne à bière. »
- « C'est un mauvais tableau d'Enseigne. »

Burnet qui dans ses voyages en Suisse, en Allemagne, en Italie, visita, au dix-septième siècle, plusieurs galeries, ne nous dit-il pas, en parlant des peintures collectionnées par le prince-électeur de Cologne, que « la plupart n'eussent même pas été assez bonnes pour servir d'enseigne à un cabaret ». Et plus tard, c'est à dire en 1762, l'auteur anonyme du *Voyage en Allemagne, en Italie, en Suisse*, ne sera guère plus aimable pour la galerie du prince de Hesse.

Que voulez-vous ! Si tous les peintres, facilement, pourraient être bons peintres d'Enseignes, peu de peintres d'Enseignes furent des peintres, dans le sens élevé du mot.

Peu considérés, pour ne pas dire mal — dans une des œuvres humoristiques du hollandais Cats, ne voit-on pas répondre à une demande en mariage par ce méprisant : *c'est un malheureux peintre d'Enseignes* — nous sont-ils connus seulement ?

Englobés dans la masse des mercenaires, à peine figurent-ils sur les anciennes listes d'adresses : *Tableau, Indicateur*, ou autres. La seule mention que je puisse faire est la suivante — [je l'emprunte à l'*Indicateur de Lyon* de 1813] — et encore ne vise-t-elle que bien imparfaitement la peinture : *D^{lle} Chaudet, marchande de tapis pour Enseignes*.

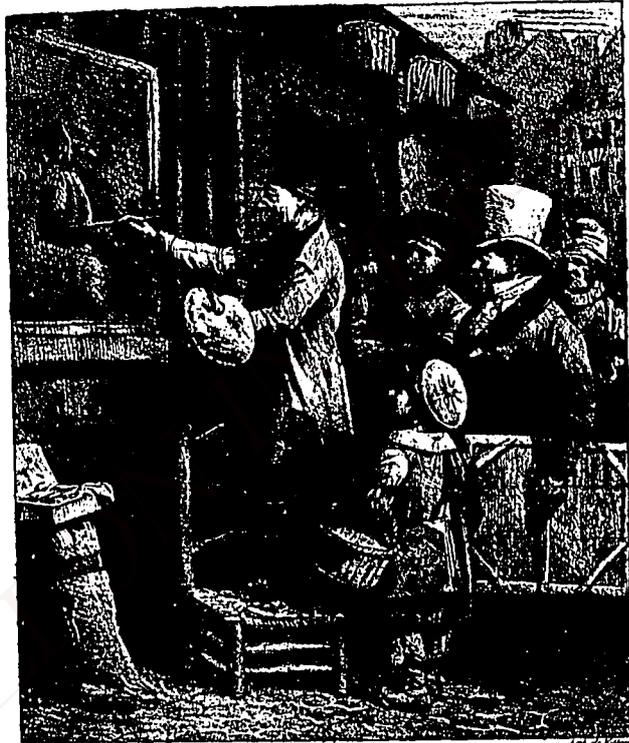
Soyez donc peintre, maniez avec ou sans art, les pinceaux pour fraterniser quelque jour, avec les paillassons !

Sur les autres, je veux dire sur nos braves barbouilleurs, silence complet.

Et cependant il fut un jour où le peintre d'Enseignes attira sur lui les regards et connut presque la célébrité. Il fut un jour où ce sacrifié goûta à la popularité.

Heureuse époque pour lui que cette période de la Restauration qui va de 1820 à 1830.

Autant Mercier l'avait ridiculisé, et avec lui Duncker, dans l'image ici reproduite, où figure la fameuse Enseigne si souvent invoquée : *Le Dru pose des sonnettes dans le cul-de-sac...*, autant les dessinateurs de la



C'EST BEAU LES ARTS.
Composition de Bellangé pour un de ses albums lithographiques (1832).

période libérale, les Charlet, les Bellangé, les Raffet, les Wattier, se complurent à célébrer l'artiste en plein vent, aimant la couleur — celle du vin au moins autant que celle de la peinture — l'artiste populaire, souvent quelque débris de la grande armée, autour duquel l'on faisait cercle, autour duquel accouraient tous les gamins, pour mieux assister à l'éclosion du chef-d'œuvre, pour mieux narguer l'autorité devant quelque mirobolante Enseigne aux trois couleurs et, plus tard, devant quelque poire à l'allure frondeuse, sur la peau de laquelle, tôt ou tard, l'on espérait bien voir surgir les traits du plus débonnaire des monarques.

Alors il connut des jours heureux le pauvre méprisé, le pauvre dédaigné ; alors, au dessous de lithographies qui couraient de main en main, l'on put lire ces caractéristiques légendes : *Vivent les arts!* — *Vive l'école du plein air!* — *Honneur au courage!* — Mieux encore l'*Enseigne et l'Histoire* et c'était, conquérant, le petit Caporal, l'homme à la redingote grise qu'un Rœhn ou qu'un Tassaërt suspendaient triomphalement à quelque potence de cabaret.

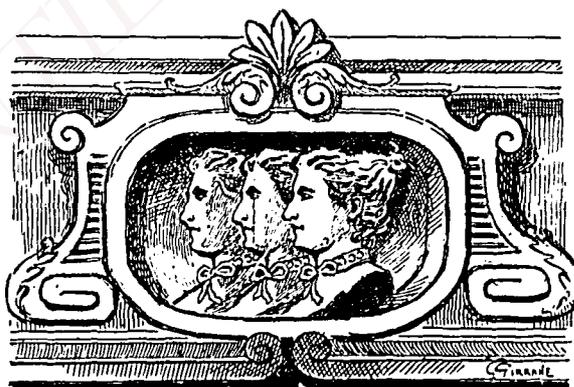
La peinture murale commerciale, l'*Enseigne* étaient réhabilitées ! Et leur créateur, le besogneux dont personne n'avait voulu, l'artisan du pinceau, le spécialiste de la *marbrure* et des *chinés* entrant dans l'Histoire, et, porté par des artistes en renom, marchait à l'immortalité.

Sic itur ad astra !

C'est ainsi que les arts mènent à tout.

C'est ainsi que l'*Enseigne* elle-même nous enseigne à ne point mépriser l'*Enseigne*.

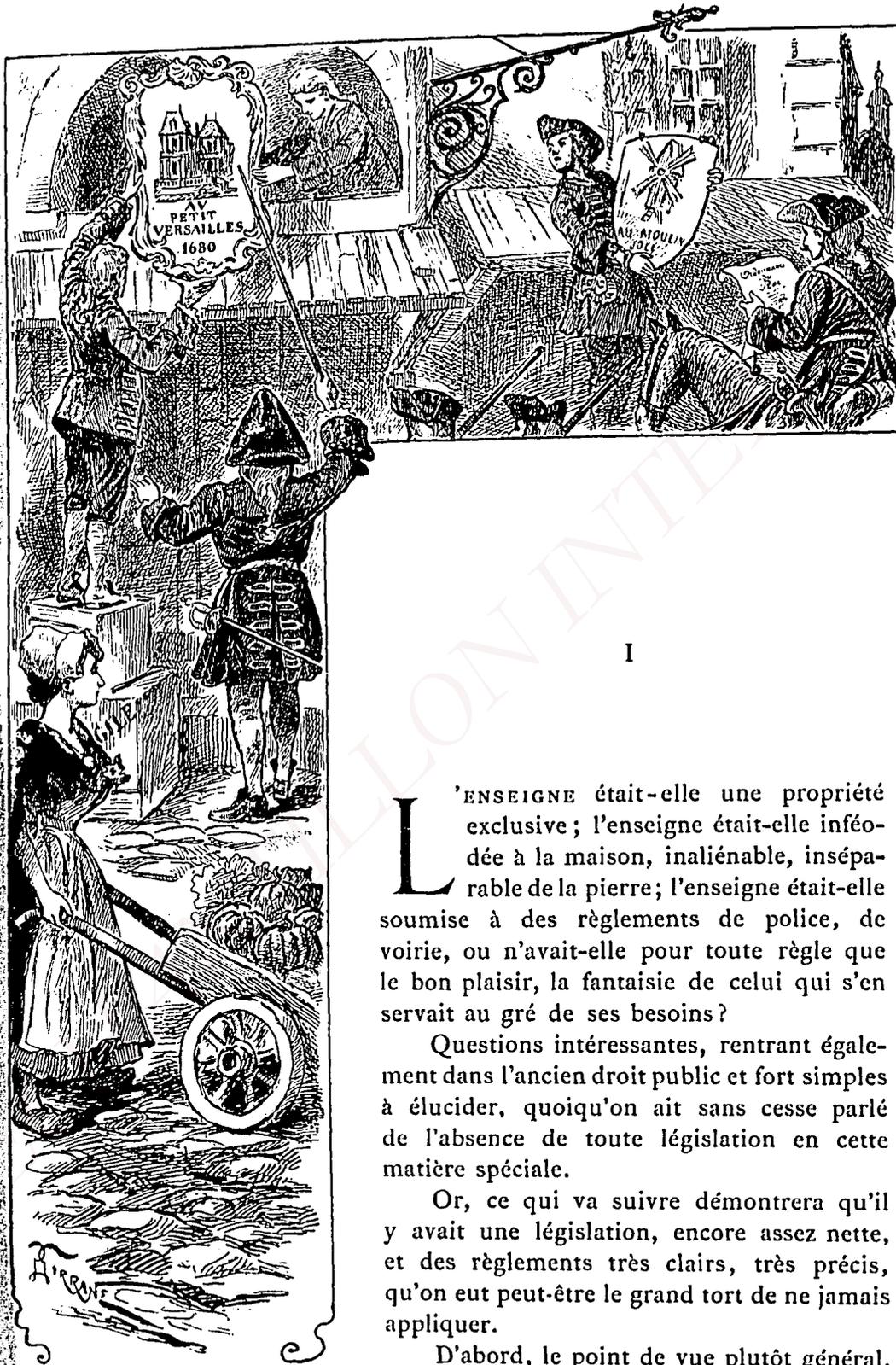
Jadis, Holbein ; hier, Watteau ; aujourd'hui, personne soit, mais demain, *Detaille* !



« Aux trois sœurs » enseigne sculptée à Lyon.

I

IDÉES ANCIENNES ET IDÉES MODERNES SUR LA PROPRIÉTÉ
DES ENSEIGNES. — JURISPRUDENCE ET POLICE. —
LÉGISLATION GÉNÉRALE. — RÈGLEMENTS
DE VOIRIE A LYON, AUTREFOIS
ET AUJOURD'HUI.



I

L'ENSEIGNE était-elle une propriété exclusive; l'enseigne était-elle inféodée à la maison, inaliénable, inséparable de la pierre; l'enseigne était-elle soumise à des règlements de police, de voirie, ou n'avait-elle pour toute règle que le bon plaisir, la fantaisie de celui qui s'en servait au gré de ses besoins?

Questions intéressantes, rentrant également dans l'ancien droit public et fort simples à élucider, quoiqu'on ait sans cesse parlé de l'absence de toute législation en cette matière spéciale.

Or, ce qui va suivre démontrera qu'il y avait une législation, encore assez nette, et des règlements très clairs, très précis, qu'on eut peut-être le grand tort de ne jamais appliquer.

D'abord, le point de vue plutôt général.

L'enseigne est bien réellement une propriété, mais une propriété limitée, suivant les idées d'autrefois, à un cadre restreint. Une propriété locale, en quelque sorte, comme de nos jours un titre de journal : ainsi le *Salut Public* ou le *Progrès*, de Lyon, ne pourraient pas escamoter à leur profit tous les *Salut Public*, tous les *Progrès* de France. De même, étant donné que dans chaque ville ancienne il y a un quartier haut et un quartier bas, étant donné que, suivant les principes de l'époque, ce sont là presque deux cités distinctes, on rencontrera facilement dans chacun de ces deux quartiers des appellations semblables. C'est ainsi que M. Albert Babeau, dans sa précieuse étude : *Les vieilles Enseignes de Troyes*, cite certains titres, la *Hache*, le *Chaudron*, la *Croix d'Or*, les *Singes verts*, l'*Ange*, la *Fleur de Lis*, comme existant simultanément dans la partie haute et dans la partie basse de la métropole troyenne. Mais nulle part vous n'eussiez trouvé dans la même rue deux *Croix d'Or* ou deux *Fleur de Lis* se balançant également à l'entrée d'une hôtellerie. Car à côté de la question du quartier il y a aussi la question du commerce, de l'industrie exercée qui, de toute ancienneté, paraît avoir été le point capital.

Il est donc permis de dire qu'aucune modification n'a été apportée dans ce domaine, puisque l'article 544 du Code civil ainsi conçu : « Une enseigne d'établissement commercial est une propriété légitime que chacun doit s'abstenir de léser en se l'appropriant ou l'imitant de manière préjudiciable », est la consécration du principe ancien : « L'enseigne est une propriété. »

Pour en acquérir la conviction, il suffit de parcourir le recueil de P.-J. Brillouin : *Dictionnaire des Arrêts ou Jurisprudence universelle des Parlements de France* (Paris, 1727) et l'on verra que, quelle que soit la matière, qu'il s'agisse d'enseigne, de marque, de figure distinctive, le même principe a toujours prévalu.

Voici donc, entre tous, quelques cas, quelques exemples typiques.

1^o Contestation entre Guillaume Jolif, un des Maîtres faiseurs d'Equerde de Rennes, et Pierre Baimer, également Maître-Equerdeur : « Celui-ci avoit pour sa marque un Lion rampant; il se plaignoit que Jolif, qui devoit avoir en sa marque une Levrette, en avoit fait faire une qui ressembloit à un Lion, lequel déguisement lui préjudicoit beaucoup. Concluoit à réformation de la marque de Levrette. »

Un arrêt du Parlement de Bretagne, en date du 12 septembre 1578, ordonna, jugeant dans ce même sens, que la marque à la levrette serait réformée et qu'elle serait gravée couchant, les pieds joints et la queue baissée.

2° Celui duquel on a pris l'enseigne *potest uti interdicto*; — c'est à dire peut faire interdiction. Ainsi fut jugé pour un hôtelier de Saint-Maixent, en Poitou, « où pendoit pour enseigne le *Cheval Blanc*. »

3° *Non licet eadem insignia assumere in eodem vico* : « Il n'est pas permis de prendre la même enseigne dans un même lieu ». (Arrêts des 25 février 1609, 10 février 1610, 20 mars 1612.)

Voici l'arrêt de 1610 relatif à une marque commerciale : « Un coutelier du Mans avoit la marque du cœur; un autre prit la même marque du cœur et mit une saiette au milieu, pour dire le cœur navré; celui-ci disoit qu'ayant acheté une maison où cette marque étoit de tout temps, il avoit pu la prendre et changer la sienne. »

4° Arrêt du 16 février 1647 portant que deux hôteliers ne peuvent avoir dans une même rue deux enseignes semblables.

5° Jugement du 12 août 1648 portant que deux marchands de même profession et demeurant l'un proche l'autre, dans une même rue, ne peuvent avoir chacun une enseigne semblable.

Significatifs, concluants, sont ces arrêts et ces jugements, car ils démontrent que ce que l'on poursuivait, jadis comme aujourd'hui, c'était la concurrence déloyale, le préjudice causé, et que la propriété d'une enseigne a été de tout temps limitée, soit au commerce représenté par ladite enseigne, soit à un espace fixé. Et c'est pourquoi, sans nullement méconnaître le principe de la propriété légitime de l'enseigne, sans nullement violer l'article 544 du Code civil, on a pu voir, de nos jours, à Paris, jusqu'à trois enseignes du *Chat Noir* : *Cabaret du Chat Noir*, *Cordonnerie du Chat Noir*, *Confiserie du Chat Noir*, par cela même que ce sont trois *Chat Noir* absolument différents, répondant à trois industries différentes; qui, donc, ne sauraient se nuire en aucune façon.

Il est bon d'insister sur ce point, puisque Edouard Fournier, habituellement documenté avec une si grande précision, s'est quelque peu fourvoyé ici. Voici, en effet, ce qu'il écrit dans son chapitre traitant de la jurisprudence et police des enseignes à Paris :

« Les tribunaux avaient décidé qu'une enseigne étant une propriété, nul ne pouvait la prendre dans la même ville, surtout si le commerce et la profession étaient identiques chez deux concurrents qui se disputaient la même enseigne. De là, des querelles, des procès et des arbitrages. On était bien loin de l'âge d'or des enseignes où chacun était libre de choisir et d'adopter l'enseigne qui lui plaisait, sans être accusé de plagiat, de contrefaçon ou de concurrence malhonnête, alors que chaque rue avait quelquefois deux ou trois enseignes semblables pour des métiers différents. »

On voit la confusion ; on saisit ce qui a trompé notre auteur. En réalité l'âge d'or dont il nous parle, l'âge d'or ne connaissant ni plagiat ni contrefaçon, ni concurrence malhonnête, n'exista jamais. Et l'âge d'or en lequel chaque rue pouvait avoir jusqu'à deux ou trois enseignes semblables pour des métiers distincts n'a jamais cessé d'exister, avec cette seule différence que les questions d'étendue du droit de propriété et de préjudice causé étaient, au moyen âge, interprétées selon l'esprit même du temps.

L'auteur d'un tout récent et précieux travail, M. Auguste Vandebroucq, avocat à Reims (1), le reconnaît formellement : « La propriété et l'usurpation des enseignes » écrit-il, « offrent, dans l'ancien droit, les mêmes caractères et les mêmes particularités qu'aujourd'hui. »

C'est avant tout une question d'espace, de délimitation, si l'on peut s'exprimer ainsi, quoique, depuis lors, la savante classification de notre époque ait constitué deux types distincts : l'enseigne *nominale*, l'enseigne *emblématique*, et créé ainsi des différences qui n'existaient pas autrefois.

« Il est un cas dans lequel un marchand ne pourrait pas s'opposer à ce qu'un autre marchand, vendant les mêmes produits, usât d'une enseigne semblable à la sienne. C'est quand ce dernier est suffisamment éloigné du premier possesseur de l'enseigne pour ne pas pouvoir lui faire concurrence, quand il habite une autre ville ou même un autre quartier, si l'on est dans une grande ville ».

Voilà la théorie du passé qui constitue encore, plus ou moins, la théorie du présent, avec cette remarque que ce qui était simple est devenu, depuis, étrangement compliqué ; qu'il n'y existait, jadis, que des cas très nets, très précis, et que, de nos jours, la nature et les conditions de l'usurpation se sont développées à l'infini. Malgré tout, pour qu'il y ait usurpation, il faut qu'une confusion puisse exister : or la confusion n'est possible qu'entre industries similaires et assez rapprochées l'une de l'autre pour se faire concurrence.

Suivons M. Vandebroucq. Il va nous donner quelques-unes des formes les plus usuelles de l'usurpation :

« Copie ou imitation d'un nom patronymique, d'un nom de fantaisie, d'une devise, d'un emblème ; adoption pour enseigne d'un mot différent par le sens et l'orthographe de celui qui sert d'enseigne à un concurrent plus ancien, mais analogue par la consonnance ; forme identique donnée à une dénomination différente ; couleur semblable choisie pour peindre un emblème,

(1) « Des enseignes des commerçants et de la concurrence déloyale par l'usurpation d'enseignes. » Reims, Imprimerie A. Gobert, 1899. 1 vol. in-8.

mise en évidence de certains mots, de prénoms, par exemple, dans le but d'amener une confusion. » Tout ceci n'est-il pas fort clair et de toute évidence !

Pour passer des principes généraux à des cas particuliers, empruntons quelques exemples aux décisions des tribunaux. C'est ainsi que des jugements ont établi qu'il y avait similitude et, par suite, usurpation entre les dénominations suivantes :

« A la Civette — A la Civette d'Or.

« Au Rocher de Cancale — Au Rocher du Cantal — Au Petit Rocher.

« Maison Dorée — Maison d'Or.

« Au Singe — Maison Desinge.

« Café du Palais — Café-comptoir du Palais de Justice. »

Quoique ces jugements répondent à des cas spéciaux de concurrence et, par suite, de préjudice porté, il n'en est pas moins évident que, de nos jours, les similitudes, les à peu-près donneront lieu très facilement à des poursuites.

De même pour l'usurpation d'emblèmes.

C'est ainsi qu'un jugement de la cour d'Angers, en date du 13 novembre 1862, a posé ce principe depuis lors souvent appliqué par les tribunaux :

« Si un commerçant a adopté comme enseigne une sculpture représentant deux bœufs d'or traînant une charrue, avec la légende : « Aux Bœufs d'or » et qu'un concurrent choisisse ensuite comme enseigne une sculpture représentant deux bœufs d'or traînant un chariot de gerbes, avec la légende : « Aux moissonneurs », ce dernier se rend coupable d'usurpation ».

Au contraire, dans les exemples qui vont suivre, la similitude entre les dénominations n'a pas été jugée suffisante pour constituer l'usurpation :

« Maison des Mérinos — Maison du Bélier (jugement rendu en 1837).

« Aux Désirs des Enfants — A la Californie des Enfants (1852).

« Au Petit Pot — Au Petit Pot de la rue Saint-Martin (1854).

Et il faut s'en féliciter, car, autrement, l'enseigne écrite deviendrait impossible, puisque chaque mot de la langue déjà employé dans un certain sens, chaque idée déjà exprimée d'une certaine façon constitueraient au profit du premier prenant, un privilège, pour ne pas dire une usurpation monstrueuse.

Ne traitant pas, ici, une question de droit, n'ayant pas à développer une thèse juridique, je n'entrerai pas dans de plus amples considérations ; je n'aurai garde, surtout, d'aborder le parallèle entre les enseignes et les marques de fabrique, noms commerciaux et raisons de commerce. Je n'examinerai pas plus les difficultés auxquelles peut donner lieu le choix de certaines enseignes, lorsqu'il s'agit des armoiries d'une ville, des armes d'un particulier, du nom d'un immeuble. Ce sont là choses trop spéciales, du moins secondaires, ici.

Au surplus tout l'intérêt de cette discussion reposait sur le point suivant : Quelle était l'idée de la société ancienne en matière de propriété d'enseignes ; — quelle est, dans la législation moderne française, l'étendue du droit privatif sur les enseignes ? Or, les arrêts cités et les exemples donnés ont démontré qu'il y avait entre le passé et le présent similitude parfaite.

Il suffira, comme conclusion, de reproduire les très justes considérations de M. Vandembroucq :

« L'intérêt sérieux et réel que le possesseur d'une enseigne a de ne pas laisser confondre son établissement avec un autre, et, par suite, de garder sa clientèle : telle est la raison d'être, et, en même temps, la limite de son droit.

« Cet intérêt n'existe que dans un certain rayon et à l'égard d'une certaine industrie.

« Son droit ne s'exerce donc que :

« 1° Dans un certain rayon ;

« 2° Dans une certaine industrie. »

II

Après la propriété, la législation officielle, les règlements de police et de voirie, plus ou moins nombreux, plus ou moins nécessaires.

Donc, contentons-nous des principaux.

En 1567, arrêté de Moulins relatif aux auberges :

« Ceux qui veulent obtenir la permission de tenir auberge, doivent faire connaître au greffe de la justice des lieux leurs noms, prénoms, demeurances et enseignes. » Et tous les arrêtés rendus depuis ne feront que confirmer cette disposition. Ajoutons que par un édit de Henri III (mars 1577) l'enseigne fut déclarée obligatoire pour les dits aubergistes. L'article 6 leur enjoit de placer une enseigne aux lieux apparents de leur maison « à cette fin que personne n'en prétende cause d'ignorance, même les illettrés. »

Au commencement du dix-septième siècle les enseignes s'étaient tellement multipliées qu'elles donnèrent lieu à de nombreuses critiques, le jour obstruant l'air, faisant paraître les rues plus étroites, plus resserrées, la nuit empêchant les lumières des lanternes publiques de se répandre sur tous les points de la chaussée. Les chûtes d'enseignes, avec accidents, chose assez rare autrefois, arrivèrent à se multiplier dans des conditions telles, que des plaintes sérieuses finirent par être adressées à la police et à l'édilité. A Paris, on alla jusqu'à demander à M. de la Reynie la suppression complète de toutes



LES INCONVÉNIENTS DU GRAND VENT AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE. LES ENSEIGNES, ÉNORMES ET SOUVENT MAL ASSUJETTIES, PROVOQUANT DES ACCIDENTS ET COURONNANT LES PASSANTS.

les enseignes pendantes, mais les six corps des marchands s'opposèrent avec énergie à cette mesure qui leur apparaissait comme préjudiciable aux intérêts du négoce. Et peut-être n'avaient-ils point entièrement tort.

Il en résulta de multiples règlements. — A Paris l'ordonnance de novembre 1669, réduisant sensiblement la grandeur des enseignes, obligeant tous les industriels à se conformer aux dimensions suivantes : « à treize pieds et demi depuis le pavé de la rue jusqu'à la partie inférieure du tableau, qui n'aurait que dix-huit pouces de largeur, sur deux pieds de hauteur. » — A Lyon l'ordonnance de 1673 enjoignant à tous ceux qui ont auvents et enseignes au-devant de leurs boutiques, « de les élever de 10 à 15 pieds de hauteur du ratz du pavé, les dits auvents étant réduits à la largeur de trois pieds compris les châssis. »

Comme nombre de mesures officielles, dans l'ancien temps, l'ordonnance de 1669 tomba bientôt plus ou moins en désuétude, si bien qu'au milieu du dix-huitième siècle, l'enchevêtrement, la multiplicité, la lourdeur des enseignes avaient fait renaître tous les abus antérieurs. On vit à nouveau les proportions exagérées du siècle précédent ; à nouveau la sécurité publique se trouva menacée : le *Mercure*, de Paris, les *Affiches* et *Gazette* de province se firent l'écho des réclamations et des protestations. Cet état de choses dura jusqu'en 1761 époque à laquelle M. de Sartines, lieutenant de police, rendit une nouvelle ordonnance (17 Septembre) supprimant les potences et enjoignant de faire appliquer les enseignes en forme de tableaux contre les murs des boutiques ou maisons.

Cette mesure eut son écho en France, et un écho bien plus sérieux que l'ordonnance de 1669, puisque, au bout de quelques années, le règlement de M. de Sartines était adopté dans toutes les provinces, appliqué dans toutes les villes. C'est, en réalité, la première grande ordonnance de police sur la matière qui ait obtenu une consécration générale, car jusqu'alors les arrêtés des voiries locales n'avaient guère visé que les étalages extérieurs des boutiques. Etant donné l'importance du sujet, je reproduis dans son entier l'ordonnance lyonnaise du 16 novembre 1763 conséquence de l'arrêté de M. de Sartines :

DE PAR LE ROI ET NOSSEIGNEURS LES PRÉSIDENTS

Trésoriers de France, Généraux des Finances, Grands Voyers, Juges et Directeurs du Domaine du Roi en la Ville et Généralité de Lyon, chevaliers, conseillers du Roi.

16 novembre 1763.

Sur ce qui nous a été remontré par le Procureur du Roi, que, quelque attention que nous ayons apportée jusqu'à présent à ne donner aucune permission de pofer des Enseignes saillantes ou à potences, dans la vue de parvenir peu à peu à la réformation dont la Capitale a donné l'exemple, nous ne pourrions

de longtemps procurer aux citoyens de cette ville ce qu'ils paroissent désirer à cet égard. Que s'il a été jugé nécessaire à Paris d'ordonner que toutes les Enseignes seront plaquées et que tous les étalages seront supprimés, le peu de largeur des rues de cette ville exige encore davantage de travailler à les développer; ce qui ne peut s'opérer qu'en obligeant les particuliers à plaquer leurs enseignes et à supprimer les étalages dont la chute peut occasionner des accidents et dont la saillie, devenant souvent un obstacle à la voie publique, cause toujours une difformité dans les rues.

Requeroit à ces causes le Procureur du Roi, qu'il fut ordonné :

1° Que tous les particuliers, marchands, artisans et autres généralement quelconques, de la ville et faubourgs de Lyon, ayant sur rues, culs-de-sacs, lieux, places ou passages publics, des Enseignes en saillie, suspendues au bout d'une potence de fer ou autres matières, seront tenus, dans le délai de deux mois à compter du jour de la publication de l'ordonnance qui sur ce interviendra, de retirer lefdites Enseignes, sauf à eux de les faire appliquer contre les murs et façades de leurs maisons.

2° Que toutes les Enseignes ou Tableaux appliqués aux trumeaux, croifées, ou autres parties des murs de face sur la voie publique, ne pourront avoir plus de quatre pouces d'épaisseur ou de saillie du nud du mur, y compris leurs bordures, chapiteaux, soubassements, pilastres et tels autres ornements ou marques distinctives de commerce ou de profession, qui seroient joints auxdits Tableaux ou Enseignes.

3° Que tous Etalages désignant la profession ou le commerce, qui seront posés au-dessus des auvents ou au-dessus du rez-de-chauffée des maisons qui n'auroient point d'auvents, seront également supprimés ou réduits à la saillie de quatre pouces du nud du mur.

4° Que toutes figures en relief formant massifs et servant d'Enseignes seront entièrement supprimées, sauf aux particuliers qui auroient les dites Enseignes en massifs, à appliquer aux murs de face de leurs maisons, un Tableau dans la forme prescrite par l'article II de l'ordonnance qui interviendra.

5° Que les Tableaux servant d'Enseignes, ensemble les étalages mentionnés en l'article III, qu'il sera libre d'appliquer aux murs de face des maisons, seront attachés avec crampons de fer scellés dans le mur et non simplement accrochés ou suspendus.

6° Que toutes Potences de fer ou autres qui seroient précédemment à la suspension des Enseignes, seront entièrement supprimées, dans ledit temps, par les propriétaires d'icelles.

7° Que passé le délai ci-dessus prescrit, les contrevenants seront poursuivis à sa requête et que l'ordonnance, qui sur ce interviendra, sera imprimée, publiée et affichée partout où besoin sera, et qu'il sera passé outre à l'exécution d'icelle, comme pour fait de direction de voyerie.

Ledit réquisitoire signé : DELAFONT DE JUYS.

NOUS, faisant droit sur le réquisitoire dudit procureur du Roi :

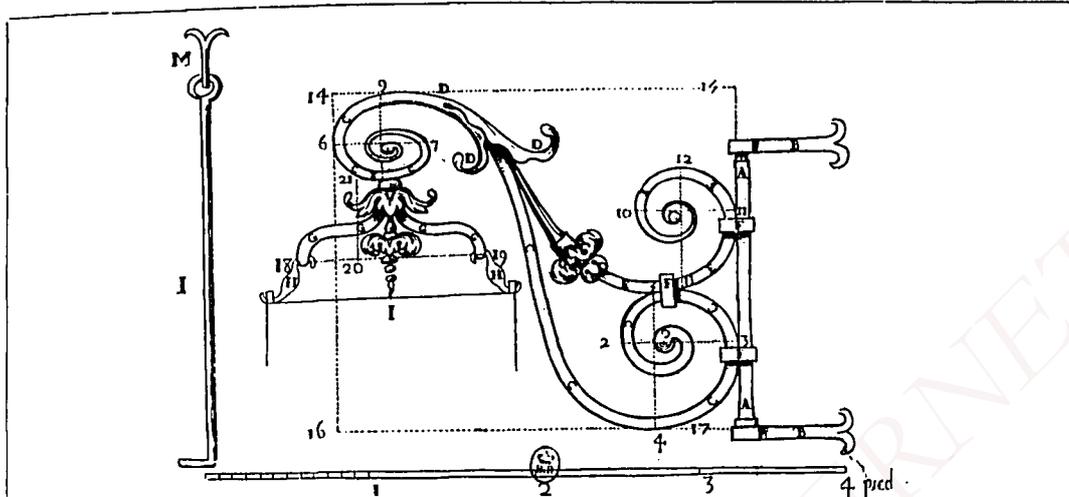
Oui le rapport de M^e Jean-André-Ignace Soubry, trésorier de France en ce Bureau; tout considéré, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Tous particuliers, marchands et artisans, ou autres généralement quelconques, de la ville et faubourgs de Lyon, ayant sur rues, cul-de-sac, lieux, places ou passages publics, des Enseignes en saillie, suspendues au bout d'une potence de fer ou autres matières, seront tenus dans le délai de deux mois, à compter du jour de la publication de notre présente ordonnance, de retirer lefdites Enseignes, sauf à eux à les faire appliquer contre les murs et façades de leurs maisons.

II

Toutes enseignes ou tableaux appliqués aux trumeaux, croifées et autres parties des murs de face sur la voie publique, ne pourront avoir plus de quatre pouces d'épaisseur ou de saillie du nud du mur, y compris les bordures, chapiteaux, soubassements, pilastres, et tels autres ornements ou marques distinctives de commerce ou de profession qui seroient joints auxdits Tableaux ou Enseignes.



LA réduction des Enseignes à une mesme grandeur, hauteur & avance sur les Ruës est à desirer pour la decoration de la Ville, & pour empêcher l'abus de plusieurs Marchands & Artisans qui attachent à leurs Maisons des Enseignes, d'une dépense & grandeur excessive, & qui pour les mieux exposer en veuë, les avangent à l'envi l'un de l'autre quelquefois jusqu'au delà du Ruisseau & du milieu des Ruës: en telle sorte qu'avec les autres Incommoditez que le Public en reçoit, ce desordre empêche que plusieurs quartiers ne soient assez éclairés pendant les nuits d'hiver.
 La hauteur du Tableau des Enseignes sera de treize pieds & demy depuis le pavé de la Ruë jusqu'à la partie inferieure du Tableau.
 La Saillie de trois pieds.
 Le Tableau de l'Enseigne en carré long de dix-huit pouces de largeur sur deux pieds de haut, & dans le tableau sera compris l'Escriteau du nom de l'Enseigne.

Dimensions & mesures de la peinture des Enseignes.

- A** BARREAU montant, d'un pied neuf pouces entre les deux gâches, ayant un tourillon à chaque bout, & à celui du haut un trou plat pour passer une clavette.
- B** DEUX gâches de fer carré de huit pouces de long chacune.
- C** GRANDE console d'une seule piece, dont le rouleau du bas sera tourné en rond, & celui du haut en ovale, ledit rouleau du bas sera plein par le bout, & non amincy par son extrémité, & aura de largeur huit pouces & demy, marquez par la ligne 1. & 5. & de hauteur dix pouces & demy, marquez par la ligne 4. & 1. & le rouleau du haut tourné en ovale aura six pouces & demy de long, marquez par la ligne 6. & 7. & six pouces & demy de large, marquez par la ligne 8. & 9. Sera percé un trou plat pour passer l'attache de l'Enseigne, qui sera clavettée au travers dudit rouleau.
- D** DOUBLE feuille d'eau.
- E** ROULEAU fleuronné qui sort de la feuille d'eau, aura de largeur sept pouces, marquez par la ligne 10. & 11. & de hauteur neuf pouces, marquez par la ligne 12. & 13. Il sera tourné en rond, plain par le bout & amincy par l'extrémité. Il y aura un trou percé dans ledit rouleau, & un au barreau montant pour estre rivez ensemble. Ledit rouleau aura vers son milieu un fleuron, & la queue dudit rouleau, depuis ledit fleuron jusques à la feuille d'eau fera à huit pans.
- F** LIENS pour joindre lesdits rouleaux ensemble & le barreau montant.
- LA susdite grande console aura de saillie, depuis le barreau montant jusque au dehors du rouleau ovale, deux pieds cinq pouces, marquez par la ligne 14. & 15. ou par la ligne 16. & 17. qui est la mesme distance, & de hauteur deux pieds un pouce & demy, marquez par la ligne 15. & 17. ou par celle de 14. & 16.
- G** L'ATTACHE de l'Enseigne ayant de large de dehors en dehors treize pouces & demy, marquez par la ligne 18. & 19. & de haut six pouces, marquez par la ligne 20. & 21. avec fleurons & graines
- H** ESSAIS pour suspendre le Tableau ayant trois pouces de long chacune.
- I** Le Tableau.
- L** LA verge de fer sera de fer arrondy.
- M** LA piton en plâtre qui sera scellé dans le mur.

Tous lesquels Ouvrages de Serrurerie seront livoz bien & deudment faits, liméz & ajustez & cournez proprement, d'un fer doux & ployant, de neuf à dix lignes de grosseur, peines à l'huile de deux couches en noir, par Nicolas de Lobel Serrurier du Roy, rue Coquilliere proche S. Eustache, vis à vis la rue des vieux Augustins, moyennant la somme de 17. livres, sur laquelle il sera aussi tenu de prendre de ceux qui voudront se servir de luy, le fer de leurs vieilles Enseignes en deduction des nouvelles, à raison de quinze deniers la livre
 Sera libre neantmoins à tous Bourgeois, Marchands & Artisans, de se servir de tels autres Maistres Serruriers que bon leur semblera, & à tous Maistres d'y travailler, pourveu que les Peintures des Enseignes qu'ils feront soient entièrement semblables au dessin cy-dessus marqué, & sans y rien adjoûter ny diminuer.

A PARIS, Chez FERRAND LEONARD, Impt. ordm. du Roy, & de la Police. 1670

Prospectus de Nicolas de Lobel, serrurier du Roi, à Paris, pour la pose des enseignes suivant l'ordonnance de 1669.
 (D'après l'original du Cabinet des Estampes, à Paris.)

III

Tous étalages désignant la profession ou le commerce qui seront posés au-dessus des auvens ou au-dessus du rés-de-chauffée des maisons qui n'auroient point d'auvens, seront également supprimés ou réduits à la saillie de quatre pouces du nud du mur.

IV

Toutes figures en relief formant massifs et servant d'enseignes seront entièrement supprimées, sauf aux particuliers qui auroient lesdites Enseignes ou massifs à appliquer aux murs de face de leurs maisons un Tableau dans la forme prescrite par l'article II de la présente ordonnance.

V

Les Tableaux servant d'enseignes, ensemble les Etalages mentionnés en l'article III de la présente ordonnance, qu'il sera libre d'appliquer aux murs de face des maisons, seront attachés avec crampons de fer scellés dans le mur et non simplement accrochés ou suspendus.

VI

Toutes potences de fer ou autres, qui servoient précédemment à la suspension des Enseignes, seront entièrement supprimées dans ledit temps par les propriétaires d'icelles.

VII

Sera notre présente ordonnance imprimée, publiée et affichée partout où besoin sera, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, et passé outre à l'exécution d'icelle, comme pour fait de direction de voyerie; et le délai ci-dessus prescrit étant expiré, permis au Procureur du Roi de poursuivre les contrevenans à la forme de l'ordonnance.

Fait par nous, Présidents, Trésoriers généraux de France, Grands voyers susdits, à Lyon, au Bureau des Finances, le seize novembre mil sept cent soixante trois. Collationné, signé BIDAULT, greffier.

A Lyon, de l'imprimerie de P. Valfray, imprimeur du Roi. 1763.

Sur l'exécution de cette ordonnance, les papiers publics ne nous fournissent aucun renseignement mais il est permis de supposer qu'à Lyon, comme à Orléans, comme à Paris, comme partout, une pareille mesure ne fut pas sans soulever quelques protestations, quoique ne sortant pas des limites d'un simple règlement de police. C'était, en effet, pour les commerçants une telle révolution que leur résistance s'explique jusqu'à un certain point.

A côté des édits royaux, à côté des ordonnances de police, générales ou locales, il y avait encore quantité de règlements spéciaux, et ces règlements sont précieux parce qu'ils nous renseignent de façon exacte sur la marche à suivre pour l'obtention des autorisations nécessaires. Une véritable succession de permissions, toutes également indispensables, et répondant à chacune des choses que voici :

- Permission de tenir un lieu d'hôtellerie pour loger gens de pied seulement (ou de cheval) et d'apposer enseigne.
- Permission de poser un tableau sur rue.
- Permission de mettre une enseigne sur rue.

- Permission de poser un tableau et montre.
- Permission de poser au dessus de sa porte un tableau et plusieurs pièces de grosserie, sans pouvoir placer le dit tableau en forme de toit, mais de l'attacher contre la muraille.
- Permission de poser tableau au devant de la maison, en l'attachant contre la muraille sans aucune pente.

Tout cela d'après les règlements intérieurs, rendus par les prévôts des marchands, échevins et lieutenants de police, procureurs fiscaux et autres officiers des chambres de conseils; — tout cela, également, d'après les mémoires et registres des corporations qui souvent se faisant l'écho des plaintes de l'industrie corporative, enregistraient les abus et difficultés de cette réglementation à outrance.

Car nous ne voyons, ici, nous n'avons à nous occuper, ici, que de ce qui a trait à l'enseigne elle-même alors que les ordonnances de voirie, sans cesse renouvelées, s'occupaient de tout, légiféraient sur tout ce qui touchait à l'étalage extérieur, sur tous les objets dont il sera parlé lorsque nous étudierons la boutique, dans sa physionomie particulière, qu'il s'agisse simplement de barres ou de planches destinées à l'étalage, des boutte-roues, bancs et autres avances, des seuils de porte ou des bornes et filets de pierres servant à indiquer l'alignement extérieur.

Dès 1656 l'échevinage lyonnais s'était fait remarquer par ce souci bien naturel, la défense de la propriété de tous; mais de 1750 à 1789 les ordonnances et règlements devaient se multiplier avec une fréquence peu habituelle (1).

Voici la fin de l'ancien régime. La Révolution s'occupa à plusieurs reprises des enseignes comme elle s'était occupée des monnaies, des écussons, des armoiries, des reliures, c'est à dire pour faire disparaître ce qu'il était alors convenu d'appeler « les marques du despotisme ». Parmi les nombreux arrêtés pris, un peu partout, — et bien certainement, Lyon ne dut pas être oublié — un nous a été conservé, celui de Fouché, à Moulins, le 16 septembre 1793. Il est, du reste, typique et donne admirablement l'idée de ce que pouvaient être les autres : « Toutes les enseignes, » y lit-on, « qui portent des signes de royalisme, féodalité et de superstition seront renouvelées et remplacées par des signes républicains; les enseignes ne seront plus saillantes mais simplement peintes sur les murs des maisons. »

Au point de vue de la pratique, la Révolution continuait donc l'œuvre de la monarchie; elle faisait mieux, même; elle supprimait le tableau, sans

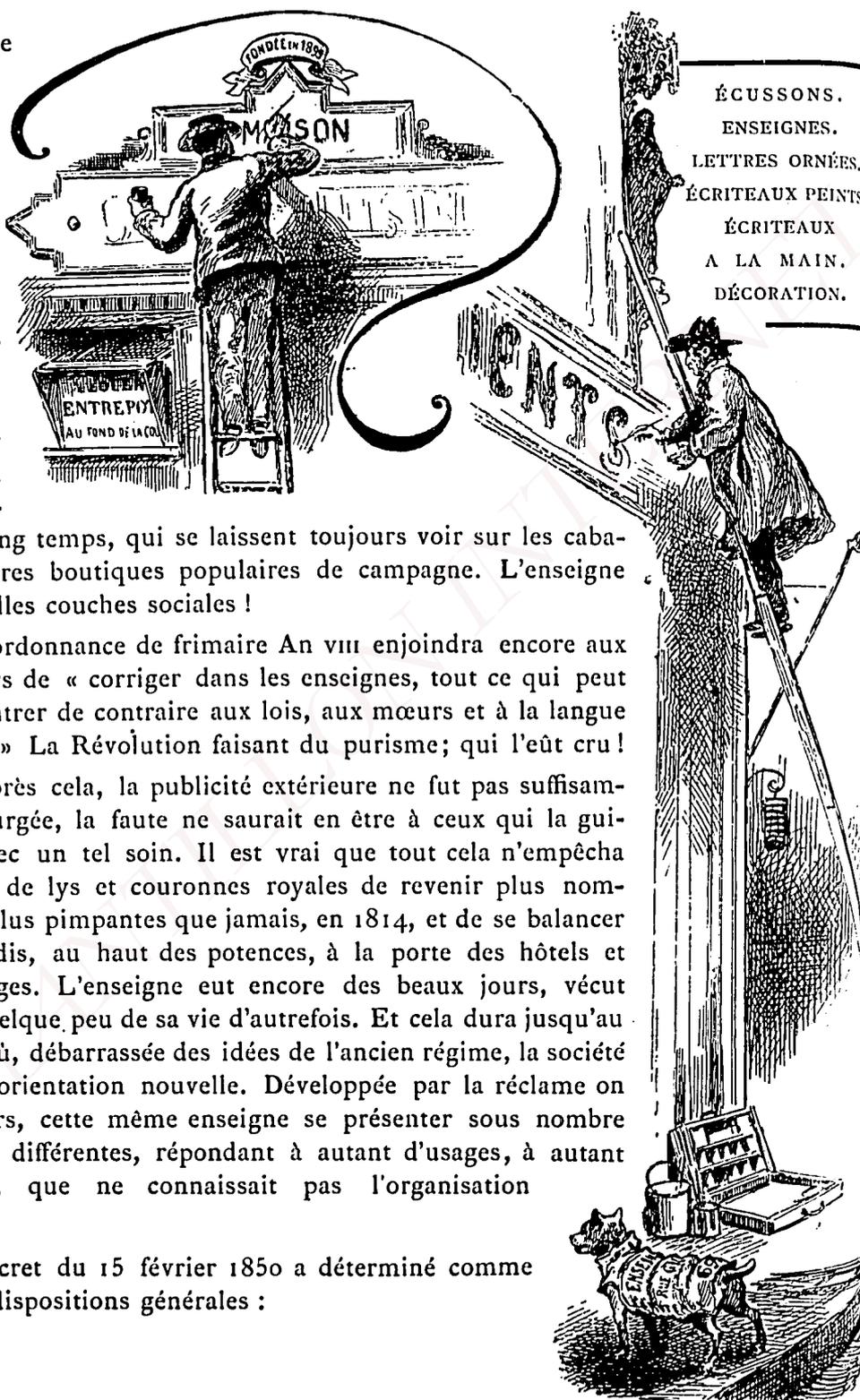
(1) La plupart de ces ordonnances se trouvent à la Grande Bibliothèque de la ville de Lyon. Plusieurs ont partie du fonds Coste.

doute parce qu'il avait trop de relief, parce qu'il constituait une exception à la ligne droite, et elle inaugurerait ces images peintes sur le mur nu qui durèrent un long temps, qui se laissent toujours voir sur les cabarets et autres boutiques populaires de campagne. L'enseigne des nouvelles couches sociales !

Une ordonnance de frimaire An VIII enjoindra encore aux boutiquiers de « corriger dans les enseignes, tout ce qui peut s'y rencontrer de contraire aux lois, aux mœurs et à la langue française. » La Révolution faisant du purisme; qui l'eût cru !

Si, après cela, la publicité extérieure ne fut pas suffisamment expurgée, la faute ne saurait en être à ceux qui la guidaient avec un tel soin. Il est vrai que tout cela n'empêcha pas fleurs de lys et couronnes royales de revenir plus nombreuses, plus pimpantes que jamais, en 1814, et de se balancer comme jadis, au haut des potences, à la porte des hôtels et des auberges. L'enseigne eut encore des beaux jours, vécut encore quelque peu de sa vie d'autrefois. Et cela dura jusqu'au moment où, débarrassée des idées de l'ancien régime, la société prit une orientation nouvelle. Développée par la réclame on verra, alors, cette même enseigne se présenter sous nombre de formes différentes, répondant à autant d'usages, à autant d'emplois, que ne connaissait pas l'organisation ancienne.

Le décret du 15 février 1850 a déterminé comme suit, ses dispositions générales :



Chien-réclame vu dans les rues.

- « Simulacres de plats à barbe pour coiffeurs et perruquiers ;
- « Bandes de serge pour teinturiers-dégraisseurs ;
- « Paillassons pour la vente des huîtres ;
- « Inscriptions, soit en peinture, soit en relief, sur les frises ou lambrequins des marquises ou auvents ;
- « Enseignes en lettres découpées aux balustrades des balcons ;
- « Ecriteaux pour la location ; » — sans parler, bien entendu, des enseignes appliquées contre les façades ou des grandes enseignes peintes sur toile. Et, d'autre part, des règlements spéciaux de voirie ont fixé, dans toutes les villes, ce qui est relatif aux saillies, aux auvents de magasin, aux marquises, aux montres vitrées, aux grilles des bouchers, charcutiers, boulangers, aux écussons, tableaux, etc.

Les enseignes lyonnaises faisant le principal objet de ce volume, il y a intérêt à donner ici, textuellement, les articles du dernier règlement de voirie local consacrés soit à l'enseigne elle-même soit aux formes diverses de cette chose très moderne, — la publicité extérieure.

Les voici donc en leur teneur, documents certainement peu pittoresques mais néanmoins essentiels.

ARTICLE 82. — ENSEIGNES, ECUSSONS, TABLEAUX.

1^o Les demandes en autorisation d'établir ou repeindre une enseigne devront contenir le texte même de l'inscription, et faire connaître les dimensions de l'enseigne en longueur et hauteur, l'endroit où elle sera placée : le pétitionnaire devra encore désigner si l'enseigne sera en bois, en métal ou en toile ; si elle sera simplement peinte sur mur, si les lettres seront en relief.

2^o Les enseignes appliquées contre les façades ne pourront jamais dépasser sur le nu de l'alignement la saillie de 0 m. 30 cent. dans les rues de 10 mètres de largeur et au-dessus, et 0 m. 20 cent. dans celles de moins de 10 mètres de largeur, ni être établies à moins de 2 m. 30 cent. de hauteur.

3^o Les enseignes autour des balcons ne pourront être composées que de lettres découpées, appliquées à jour.

4^o Les grandes enseignes, peintes sur toile ou sur calicot, ne seront tolérées qu'autant qu'elles seront fixées tout autour sur cadre en bois appliqué contre le mur.

5^o Les petites enseignes sur toile, tapis, etc... placées à l'entrée des magasins, seront accrochées par les quatre coins.

6^o Les locataires des boutiques ouvertes sur la voie publique pourront être autorisés à incruster dans l'asphalte des trottoirs situés au droit de leurs magasins, des enseignes en céramique se rapportant à leur industrie, aux conditions ci-après :

Le type de l'enseigne, avec ses dimensions et les inscriptions, devra être joint à la demande qui indiquera la nature du produit céramique, dont un échantillon sera déposé dans les bureaux de la Voirie ;

Les frais d'établissement et d'entretien des emplacements occupés par les enseignes céramiques seront à la charge du permissionnaire, ainsi que les frais de leur raccordement avec le trottoir, qui devra être exécuté par l'entrepreneur de la Ville ;

L'autorisation sera toujours révocable au gré de l'Administration, sur une simple mise en demeure notifiée par celle-ci au permissionnaire ou à ses ayants droit, sans qu'il puisse être admis à réclamer ni restitution ni indemnité, et il devra, dans ce cas, remettre à ses frais les lieux dans leur état primitif.

7^o Le temps pendant lequel certaines enseignes pourront être maintenues sera limité par l'arrêté

d'autorisation. Dans tous les cas, les permissions étant personnelles, les enseignes devront être enlevées aux frais du permissionnaire ou de ses ayants droit, immédiatement après qu'il aura cessé d'exploiter lui-même son commerce ou son industrie.

8° Les enseignes peintes sur les tentes pourront être autorisées ; elles seront taxées comme les enseignes sur mur.

9° Les attributs, écussons, plaques indicatives, etc., placés perpendiculairement aux façades, seront autorisés avec les saillies suivantes :

Jusqu'à 0 m. 75 cent. dans les rues dont les trottoirs dépassent 2 m. 50 cent. de largeur ;

Jusqu'à 0 m. 60 cent. dans les rues dont les trottoirs ont moins de 2 m. 50 cent. de largeur ;

Ils ne pourront être établis à moins de 2 m. 30 cent. de hauteur ;

Pour les écussons doubles, la surface soumise à la taxe sera celle des deux côtés additionnés ;

Lorsque des commerçants ou industriels auront besoin de faire placer des enseignes, écussons ou attributs, dépassant les saillies ou les formes ci-dessus indiquées, ils devront demander et obtenir une autorisation spéciale.

10° Les appareils dits distributeurs automatiques pourront être tolérés, aux conditions suivantes, dans les endroits où le service compétent aura jugé que leur présence ne gêne pas la circulation :

Ces appareils seront mobiles et appliqués contre le pilier ou contre la devanture du magasin. Ils seront enlevés chaque soir au moment de la fermeture de ce dernier.

La hauteur totale n'excèdera pas 0 m. 60 cent.

La largeur ainsi que la profondeur ou saillie que ces appareils formeront sur le nu du mur, ne pourra jamais dépasser 0 m. 50 cent.

ART. 83. — ÉTALAGES EN DEHORS DES MAGASINS

Les marchands et les boutiquiers occupant les rez-de-chaussée des maisons pourront être autorisés à faire, en dehors de leurs magasins, des étalages de 0 m. 25 cent. à 0 m. 60 cent. de largeur dans les rues et sur les trottoirs où ces étalages ne gêneront pas la circulation.

Lorsque les trottoirs atteindront une largeur de 8 mètres, l'Administration pourra autoriser une saillie plus grande pour les étalages, sans qu'elle dépasse 1 m. 50 cent.

Ces autorisations ne seront accordées qu'après avis de MM. les Ingénieurs et Agent voyer en chef, dans les attributions desquels se trouvent placés les rues, quais et places où devront avoir lieu les étalages.

Les étalages de linge, soit d'habillement, d'étoffes et de toutes autres espèces de marchandises, en dehors des magasins sur la voie publique, seront fixés de manière à ne pas flotter en dehors de cette limite.

Les étalages en dehors des croisées des étages supérieurs sont interdits.

Les étalages au-devant des magasins ne pourront être accordés qu'aux conditions suivantes :

1° De ne suspendre à la devanture du magasin aucun objet pouvant empêcher la lecture du numéro de la maison et de la plaque indicatrice du nom de la rue ;

2° D'entretenir les côtés ou pourtours de cet emplacement dans un état constant de propreté ;

3° De s'abstenir expressément de vendre ou de faire vendre sur la voie publique ;

4° De retirer les étalages à la chute du jour ;

5° De ne faire aucun étalage susceptible de salir ou blesser les passants ;

6° De ne réclamer aucune indemnité à l'Administration à raison des dommages causés par les passants, le permissionnaire devant prendre à cet égard toutes précautions nécessaires.

L'Administration pourra faire cesser les étalages quand elle jugera cette mesure nécessaire et le permissionnaire ne pourra prétendre soit à une indemnité pour les défenses faites, soit au remboursement du versement effectué à la Caisse municipale.

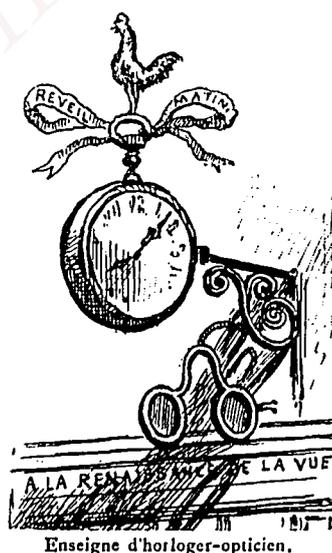
En ce moderne règlement, tout a été prévu, même la publicité sur les trottoirs, de création récente, marbrant l'asphalte de bandes ou de carrés

à inscriptions et à images. C'est le recueil de toutes les permissions et autorisations nécessaires, la classification des conditions imposées, l'énumération des défenses comme au bon vieux temps. Général dans son ensemble, émettant en somme, les mêmes principes qu'un règlement fait pour Paris ou Bordeaux, il apparaît cependant local par certains côtés. Telle la défense des étalages aux croisées des étages supérieurs; un souvenir, un reste d'autrefois alors que — on le verra en un prochain chapitre — l'habitude lyonnaise était de suspendre des draps, des étoffes, aux barres d'appui des fenêtres.

C'est le code de l'enseigne dans une société où l'on a dû tout régler pour tenir compte et des exigences d'une circulation toujours plus encombrante, et des besoins, des nécessités, d'un commerce toujours plus assoiffé de réclame. L'éternelle lutte entre les intérêts généraux et les intérêts particuliers.

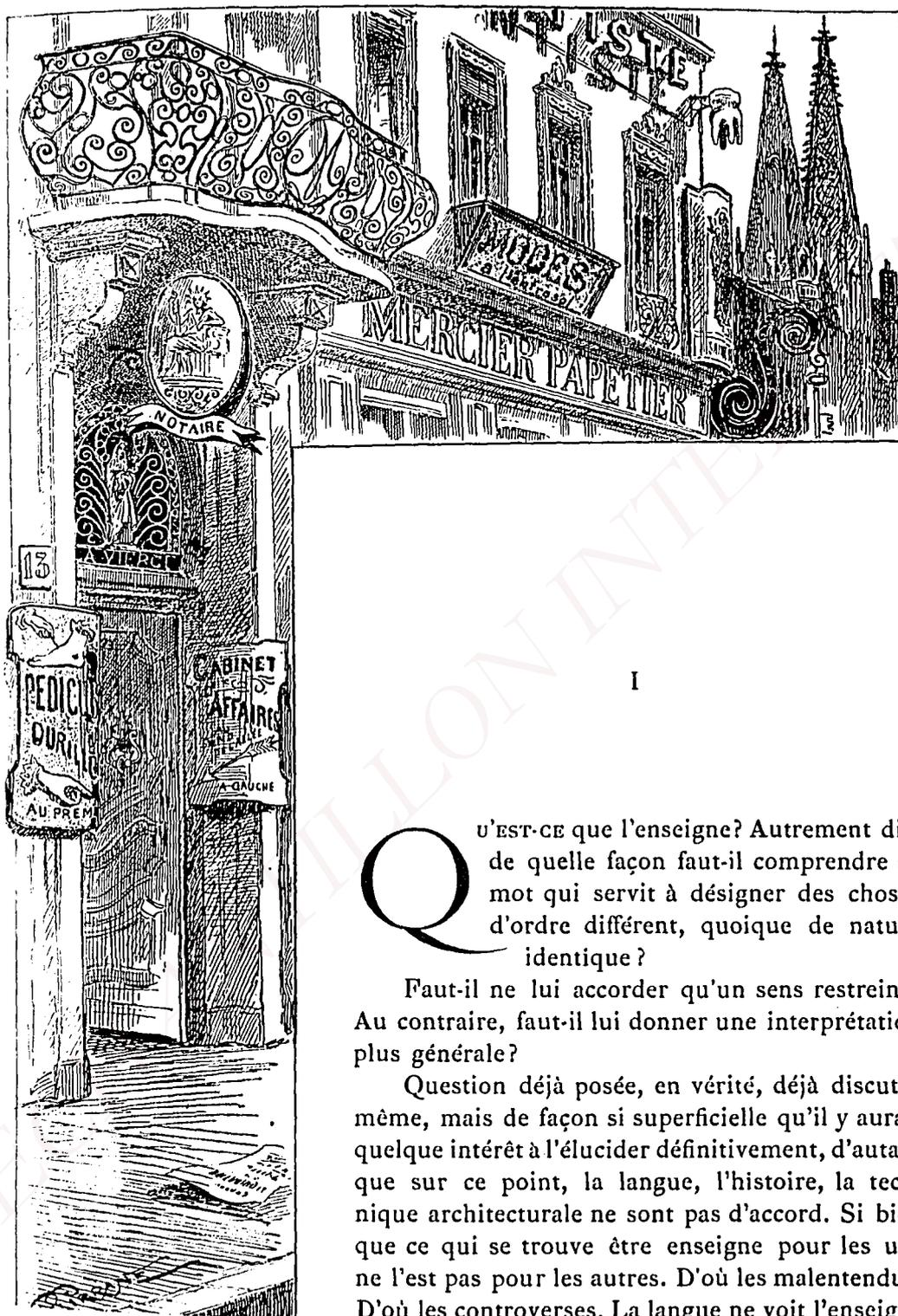
Et maintenant les questions de législation et de voirie ainsi brièvement exposées, quoique de façon suffisamment explicite, demandons à la langue, à l'usage, à l'histoire elle-même la définition de l'enseigne, c'est à dire de cet objet, de cet ornement particulier auquel les présentes pages sont consacrées.

Car on ne peut juger sainement des choses, quelle que soit leur nature, quel que soit le domaine auquel elles appartiennent, que si le champ au milieu duquel elles doivent évoluer a été nettement délimité.



II

DÉFINITION DE L'ENSEIGNE D'APRÈS LA LANGUE ET LES
SPÉCIALISTES. — SES TROIS FORMES DIFFÉRENTES :
L'ARMOIRIE, LA MARQUE DISTINCTIVE, LA RÉCLAME
COMMERCIALE. — ENSEIGNES D'HOTELLERIES. —
ENSEIGNES DE BOUTIQUES. — LES EMPLOIS
DE L'ENSEIGNE ET SON UTILITÉ AU
MOYEN AGE. — DÉNOMINATION ET
NUMÉROTATION DES RUES ET DES
MAISONS. — ADRESSES
PERSONNELLES.



I

Qu'est-ce que l'enseigne? Autrement dit, de quelle façon faut-il comprendre ce mot qui sert à désigner des choses d'ordre différent, quoique de nature identique?

Faut-il ne lui accorder qu'un sens restreint? Au contraire, faut-il lui donner une interprétation plus générale?

Question déjà posée, en vérité, déjà discutée même, mais de façon si superficielle qu'il y aurait quelque intérêt à l'élucider définitivement, d'autant que sur ce point, la langue, l'histoire, la technique architecturale ne sont pas d'accord. Si bien que ce qui se trouve être enseigne pour les uns ne l'est pas pour les autres. D'où les malentendus. D'où les controverses. La langue ne voit l'enseigne

que dans son sens restreint; la langue ne la comprend que sous sa forme commerciale. Voici, du reste, en ce qui concerne cette dernière, l'appréciation de trois autorités dont nul ne saurait contester la valeur.

Le *Dictionnaire de l'Académie française*, d'abord :

« ...ENSEIGNE signifie aussi le tableau, la figure ou toute autre indication qu'un marchand, un artisan, un aubergiste, etc., met à sa porte pour faire connaître quelle est sa profession et pour qu'on trouve facilement sa demeure. »

En second lieu Littré :

«Tableau figuratif mis au dessus d'une maison pour indiquer le commerce ou la profession du propriétaire. »

Puis, plus récent en date, le *Dictionnaire Général de la langue française*, de Hatzfeld et Darmestetter :

« ...Tableau qu'un commerçant met au dessus de son magasin, le plus souvent avec un emblème, une devise, pour le faire reconnaître. »

Donc, pour nos modernes grammairiens, qui dit « enseigne » évoque en même temps l'idée d'un commerce ou d'une profession quelconque, et cela se conçoit, puisque leur œuvre consiste à dresser le dictionnaire d'une langue vivante et nullement le répertoire d'une langue morte.

Tout autre va nous apparaître l'avis des spécialistes, et c'est l'avis qui doit prévaloir en matière historique et technique.

De même que les linguistes se trouvent d'accord, de même l'encyclopédie et l'architecture voient de façon identique.

Le *Dictionnaire de la Conversation* est bref et précis. Voici comment en sa notice il définit l'enseigne :

« ENSEIGNE. Nom que l'on donne à un tableau, à un écriteau, à une marque quelconque, exposés publiquement et en évidence pour indiquer la demeure d'une personne, le débit ou la fabrication d'une chose, la destination d'un lieu. »

Le *Dictionnaire d'Architecture*, de Bosc :

« ENSEIGNE. Statue, bas-relief, tableau placé par des marchands, artisans, etc., au dessus de leur porte, pour indiquer leur nom, leur commerce ou leur profession.

« Aujourd'hui, les avoués, les huissiers, les notaires n'ont plus d'enseignes, mais des écussons; beaucoup de commerçants et d'industriels ont également remplacé l'antique enseigne par des écussons. Les architectes ne mettent pas d'enseigne pour indiquer leur bureau, mais beaucoup placent au dessus de la porte de leur atelier un bas-relief, un fragment de chapiteau, de feuille d'acanthé, ou une frise quelconque. »

L'enseigne symbolique, avec les attributs de la profession, que cette

profession soit commerciale ou libérale, et cela indique combien vaste doit être le champ de la marque individuelle que d'aucuns, — bien à tort, — s'obstinent à vouloir confiner, enserrer en d'étroites limites.

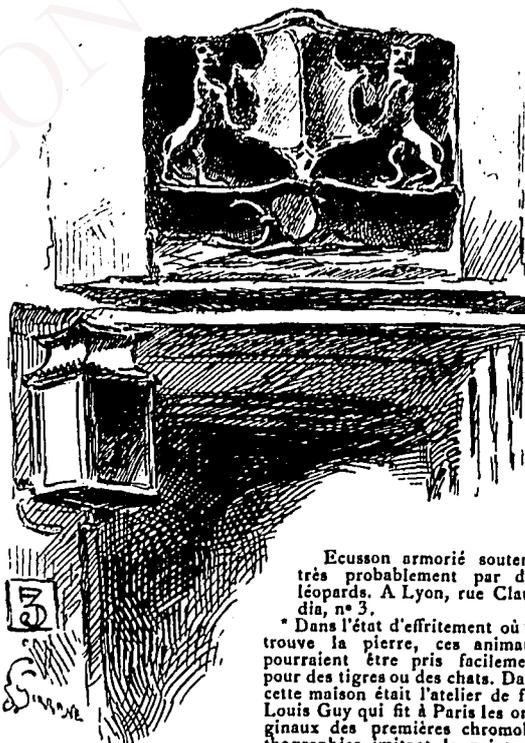
Ainsi, d'un côté, la langue; sens restreint, purement moderne, ce qu'on voit en 1900; — d'un autre côté, l'éclosion, le développement de cette chose particulière qui, à travers les âges, devait constituer l'enseigne, partant d'un premier point défini, se généralisant, embrassant un vaste domaine, puis se restreignant à nouveau pour devenir la marque purement commerciale notée par le *Dictionnaire de l'Académie française*, par Littré, par Hatzfeld et Darmestetter.

Incomplètes, singulièrement écourtées, les définitions de Bosc et du *Dictionnaire de la Conversation* sont, au contraire, précieuses pour l'histoire, car elles présentent l'enseigne sous ses deux principales formes : la forme commerciale et la forme symbolique.

En réalité, l'enseigne paraît répondre exactement au *signum* ou *inter-signum* des anciens; on peut la définir le signe qui renseigne le public à la fois sur une chose, sur l'exercice d'une profession, sur la nature d'un commerce, sur les particularités des maisons, sur la qualité, sur le rang, sur la tournure d'esprit de leurs possesseurs.

Donc, est enseigne tout signe, quelle que soit sa forme; — est enseigne toute indication, extérieure ou intérieure, tracée dans un but de renseignement, — et il s'en suit que doivent être considérées comme telles les armoiries seigneuriales ou bourgeoises, les initiales ou monogrammes, les sentences religieuses ou laïques, les allégories, les symboles, les emblèmes.

Appelez cela, pour employer une expression répondant bien à l'esprit du siècle, les marques extérieures de propriété et d'industrie, — et vous aurez ainsi une définition précise de cette chose qui se trouve être à la maison, à l'habitation, à la boutique, ce que l'*ex-libris* est au livre, ce que l'armoirie est à la reliure; un signe de possession.



Ecusson armorié soutenu très probablement par des léopards. A Lyon, rue Claudia, n° 3.
* Dans l'état d'effritement où se trouve la pierre, ces animaux pourraient être pris facilement pour des tigres ou des chats. Dans cette maison était l'atelier de feu Louis Guy qui fit à Paris les originaux des premières chromolithographies imitant la peinture.

Dès l'origine, il eut donc fallu distinguer entre ces trois formes : l'enseigne personnelle, l'enseigne symbolique, l'enseigne commerciale ; dès l'origine, il eut fallu établir ces différences, et attribuer à notre vocable le sens plus étendu qu'on s'est plu à lui reconnaître par la suite.

Mais cela ne s'est point fait, — j'ajoute : ne pouvait se faire — parce que les études historiques manquaient d'esprit de méthode, parce que l'on ne s'intéressait pas encore aux particularités de la vie et des mœurs, parce que les enseignes, ainsi que bien d'autres attributs secondaires, étaient considérées comme pure curiosité, — donc comme quantité négligeable.

L'enseigne ? Qu'était-ce, et qui donc pouvait s'y intéresser ?

Il a fallu le romantisme — et quel romantisme ! — un romantisme de fantaisie se complaisant à je ne sais quelles évocations, à je ne sais quelles restitutions, pour qu'elle vint donner sa note dans cette *moyenagerie* de rencontre. Et, tout naturellement, ce fut l'enseigne commerciale, plus en vue, plus en relief, plus en saillie, pour me servir du terme technique ; l'enseigne commerciale aux proportions gigantesques, aux allures extraordinaires, l'enseigne pouvant prendre une forme grimaçante ou devenir un objet grinçant — telle une girouette mal assujettie.

Qui donc eût songé aux autres, à ces sculptures amusantes, toujours pittoresques, souvent fouillées avec un soin inouï, mais perdues au milieu des richesses ornementales de la pierre !

Tout ne contribuait-il pas à populariser cette manière de voir ; tout n'était-il pas fait pour entretenir cette douce erreur — depuis les compositions échevelées de certains recueils illustrés prétendant donner la figuration exacte de cités du moyen âge, jusqu'aux décors *clair de lunesques* des scènes subventionnées.

Merveilleux prétexte à enseignes accrochées se balançant au gré du vent ! Sur le fond noir des lithographies romantiques, sous l'éclat des feux de la rampe, tout de suite cela vous donnait l'illusion de la réalité.

Que demandait-on à l'enseigne ?

D'être décorative.

Et vraiment on ne pouvait être mieux servi.

A tout opéra-comique digne de ce nom, il fallait, au premier acte, l'enseigne de quelque maître tavernier chez lequel, en ronde, tout un peuple de figurants allait joyeusement vider d'énormes pocal ; à tout roman historique procédant de Walter-Scott il fallait de longues nomenclatures d'hôtelleries, des *Cheval*, des *Croix*, des *Ecu*, des animaux couronnés, des personnages trinitaires ; à tout tableau moyen âge il fallait une rue tortueuse, des maisons ventruées, un dédale de poteaux, de consoles, de pendentifs.

Qui ne se souvient des dessins impressionnistes de Victor Hugo, aux

châteaux hantés, aux enseignes enchevêtrées ; bataille de fers forgés succédant aux batailles de lances. Et de là sortit tout un moyen âge de contrebande.

Mais tandis que le théâtre, le livre, l'image, intentionnellement, grossissaient ainsi l'enseigne, la mettant en vedette, modestement des travailleurs, des érudits, ces hommes doctes qui, stoïques, inébranlables, passent leur vie à fouiller les archives du passé, se complaisaient à la reconstitution minutieuse des marques locales. Travail ardu, souvent pénible, dont l'importance ne fut pas toujours suffisamment reconnue. Monographies spéciales auxquelles je suis heureux de rendre justice, car ce sont précieux documents pour qui voudra écrire l'histoire et la philosophie générale de l'Enseigne.

Après la fantaisie, la réalité ; — après le décor de théâtre, la copie exacte de ces marques, commerciales ou privées, d'après les originaux eux-mêmes.

Ce fut en quelque sorte M. de la Quérière, historien rouennais justement estimé, qui donna le signal ; cela était naturel, l'antique capitale de la Normandie se trouvant particulièrement riche en productions de ce genre. Puis de toutes parts, les esprits chercheurs se mirent en branle : à Poitiers, à Moulins, à Amiens, à Saint-Quentin, des travaux d'une documentation sérieuse firent revivre ces vestiges du passé que signalaient

également les historiens locaux lorsqu'ils élevaient quelque monument littéraire à la gloire de leur cité — tel Derode en son *Histoire de Lille*. Et depuis, le mouvement s'est généralisé : on a voulu dresser la liste des enseignes, on a tenu à consigner leurs noms, leurs formes. Nevers, Orléans, Bernay, Dijon, Reims, Lille, Arras, Cambrai, Troyes — d'autres villes encore — ont eu ainsi des savants, archivistes ou collectionneurs, pour écrire l'histoire pittoresque de ces signes extérieurs. Toute une littérature curieuse



L'enseigne au service du décor de théâtre...

* Embrochez et dépêchez. *

(Chœur d'opérette.)

faisant pénétrer dans l'intimité des mœurs : toute une bibliographie, très spéciale, dont on trouvera, par ailleurs, le détail. On a fait plus, on a fait mieux.

A Genève, Blavignac, architecte habile doublé d'un fureteur et d'un collecteur patient, fit avec son *Histoire des Enseignes d'auberges et d'hôtelleries*, un premier essai de groupement, une première tentative de classement ; à Paris, les précieux documents amassés par Edouard Fournier sont venus constituer l'*Histoire des Enseignes de Paris*, ouvrage posthume en lequel, élargissant souvent son sujet, l'auteur s'est complu à démontrer que toutes les inscriptions ou marques de maisons, toutes les indications, soit en langage technique — telles armoiries ou rébus — soit en langage vulgaire, sont, en réalité, des enseignes dans la pleine acception du mot.

Et ceci vient à l'appui de notre thèse.

Mais c'est là une opinion pour ainsi dire contemporaine.

Or j'ai dit que la question ici posée n'était point nouvelle ; qu'elle s'était déjà présentée, et voici, effectivement, deux citations empruntées à des publications savantes du dix-septième siècle, qui ne laisseront aucun doute sur la subtilité des distinctions et sur les différentes façons de comprendre l'enseigne.

Ménage, d'abord, dans son *Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue française*, daté 1650 :

« C'est une marque particulière qui, aidant à discerner quelque personne ou quelque chose d'avec une autre, la fait connaître : l'*enseigne* d'une maison, d'une hôtellerie, d'une compagnie de gens de pied ; une *enseigne* qui se portait autrefois au chapeau ou en quelque autre endroit... etc. » — J'ajouterai : telles les enseignes de pèlerinage.

Puis Richelet, dans son *Dictionnaire François* (1680) et Furetière, dans son *Dictionnaire universel* (1690), le second reproduisant à peu près textuellement le premier.

« Ce mot signifie ce qu'on pend devant un logis pour faire connaître que dans ce logis on vend ou l'on fait quelque chose qui regarde le public. Ainsi des bassins blancs pendus devant un logis marquent un barbier, et des bassins jaunes un chirurgien. Un clou, pendu au-dessus d'une porte, montre que l'on vend du vin dans le logis. De la paille et des petits paniers, pendus devant une maison, avertissent qu'on y vend du lait et de la crème ».

A près d'un demi-siècle de distance, nous nous trouvons posséder ainsi deux définitions différentes — l'une donnant à l'enseigne un sens général, l'autre, tout au contraire, la réduisant au rôle de marque commerciale, d'affiche parlante à l'usage du public, dans le but de l'instruire de ce qui se vend, de ce qui se trafique à l'intérieur des boutiques.

Et ce qu'il faut en conclure c'est que, au moyen âge, l'enseigne était bien

réellement un signe particulier pouvant s'appliquer, indistinctement, à toutes les maisons, servant à les désigner, à les dénommer; — c'est que, peu à peu, cette habitude de donner aux immeubles une marque extérieure se perdit, si bien que, un jour vint où, seule, l'enseigne commerciale se trouva encore employée, ayant tout accaparé à son profit — plus volumineuse, plus encombrante que jamais. Les autres avaient disparu, sans laisser trace parmi le populaire : elle, au contraire, devait marquer profondément.

Ces distinctions nettement établies, examinons l'enseigne sous ses formes multiples :

Marque de maison noble ou de logis bourgeois;

Indication destinée à une maison particulière ou à une maison commune;

Annonce-réclame, parlante ou figurative, pour un commerce ou pour une boutique.

Trois indications, trois choses ayant servi à désigner, à caractériser quatre sortes d'immeubles : les maisons seigneuriales ou de patriciat bourgeois; les maisons corporatives; les maisons à boutiques en lesquelles s'exerçait un commerce quelconque; enfin les maisons spécialement affectées aux voyageurs et au débit d'aliments ou de boissons, c'est à dire les hôtelleries, les auberges, les tavernes.

A l'origine, l'enseigne est presque toujours de même nature.

Non commerciale, ce sont des armoiries et des emblèmes, des inscriptions et des sentences, des devises et des maximes, peintes ou gravées; — toute une imagerie, toute une littérature de la pierre, variée, pittoresque, amusante à parcourir.

Commerciale, c'est le tableau accroché ou l'enseigne suspendue; le tableau scellé, mis sous grillage pour braver l'intempérie des saisons; le fer forgé se silhouettant délicatement sur le fond bleu du ciel; la plaque de tôle montrant spécialités et figurines.

Et c'est ainsi que, discrète ou tapageuse, petite ou volumineuse suivant le but auquel elle visait, l'enseigne demandait à être déchiffrée de près, ou se chargeait d'attirer, elle-même, l'attention du passant. Ici une simple armoirie, le langage conventionnel de la science héraldique; là toute une composition en pierre illustrant, enluminant une façade comme les marges d'un livre, créant des culs-de-lampe de pierre — comme il y a des culs-de-lampe de papier. Ici,



A l'Ours, marque bas-relief
rue de l'Ours, 8, à Lyon.

demeure de famille; là, maison de corporation — telles les maisons des archers ou des arquebusiers, les maisons des musiciens, les maisons de jeu de paume; véritables petits musées ambulants qui existent encore en tant de villes.

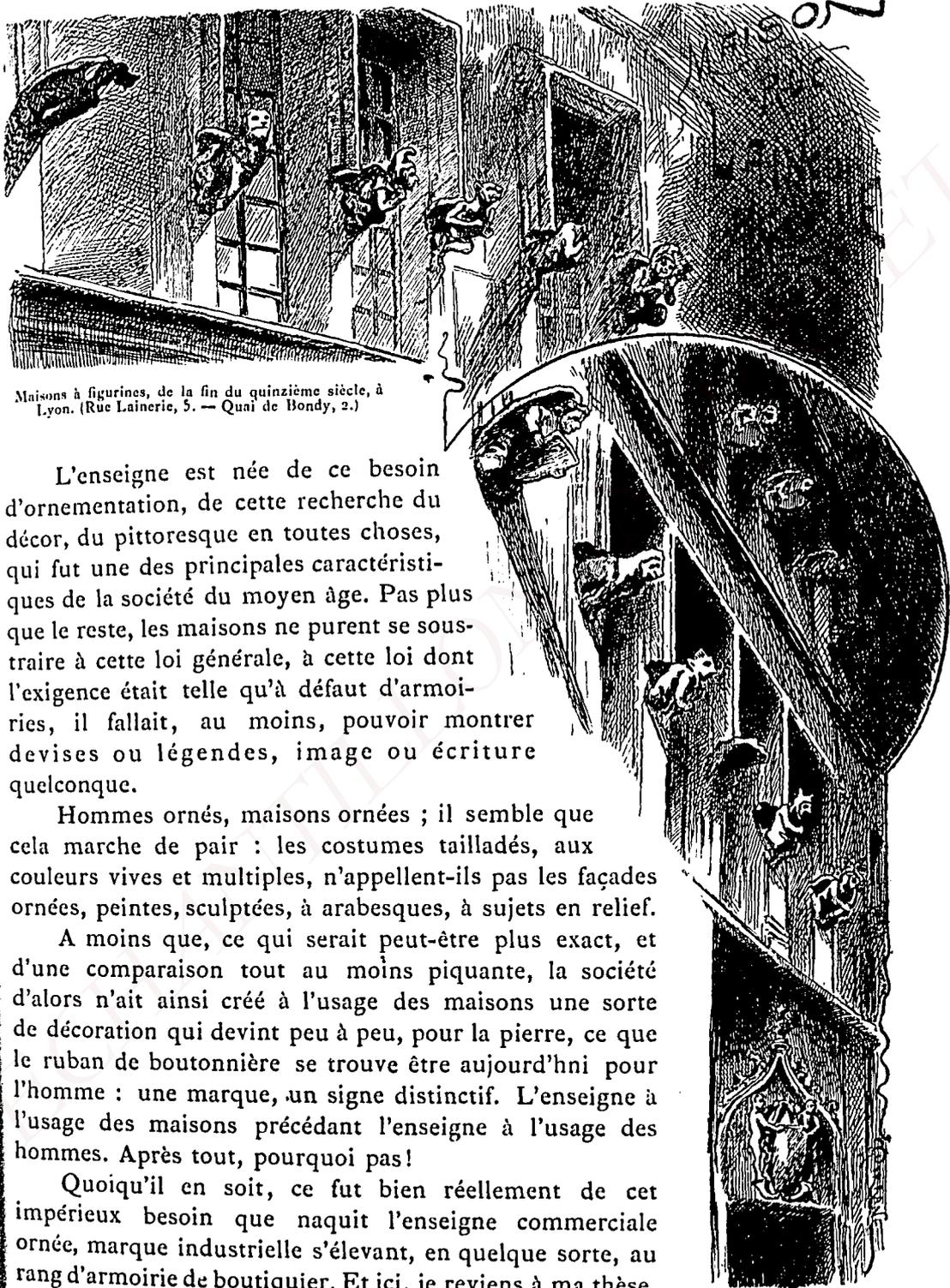
L'enseigne aura même des visées plus hautes, sans rien abandonner de son caractère utilitaire; elle abordera la sculpture individuelle, elle produira des œuvres d'art. Et alors, telles les statues des madones ou des saints, les personnages créés par elle en vue d'une réclame déterminée, viendront prendre place dans les niches des encoignures.

Lyon, comme toutes les villes de France, eut ainsi ses œuvres sculptées que nous verrons par la suite, et ses maisons à images symboliques ou caricaturales, puisque partout la sculpture semble avoir affectionné le grotesque. Elle montra des singes grimaçants et joueurs d'instruments, elle afficha des têtes de lions sans qu'il faille prêter à ces derniers animaux une intention locale.

Et qui ne connaît : — à Reims, le *Long-Vestu*, enseigne de la maison de Colbert, la *maison de l'Enfant-d'Or*, enfant nu, doré, couché sur un monticule et dormant; — à Bourges, *Les trois flûtes*, sculpture gigantesque tenant l'angle entier d'une maison; — à Périgueux, la *maison Estignard* avec son pignon à crochets montrant au sommet la fable du Pélican, tandis que sur la porte d'entrée la salamandre de François I^{er} se marie au blason du propriétaire; — au Mans, la *maison du Pèlerin* avec ses coquilles sur les rampants du toit; la maison bâtie par le célèbre docteur en médecine, Jehan Delépine, aux curieux vases pharmaceutiques surmontés de petits génies rebondis, avec son magnifique bas-relief, — Adam élevant sur un bâton la pomme de l'arbre de science ou la recevant d'Eve, qui tient en sa main une longue banderole; — à Saint-Quentin, la *maison de l'Ange*, sur laquelle apparaît triomphant l'archange Saint Michel; — à Valence, la *maison des Têtes*, et combien d'autres sur des édifices, ici en bois, là en belle pierre de taille — comme il s'en voit à Saint-Riquier — bâtis par des familles nobles, plus tard, habités par des marchands ou des taverniers, si bien qu'aujourd'hui, si leur origine n'était connue, on pourrait se demander si elles appartinrent tout d'abord à cette noblesse initiale ou bien à la réclame des commerçants.

Images religieuses devant lesquelles on se signait, on s'inclinait dévotement; images civiles, célébrités locales ou types historiques qui réjouissaient l'œil du passant tout en piquant la curiosité publique. Religieuse, civile, commerciale, l'enseigne revêtit donc, ainsi, un triple caractère.

Que si, maintenant, l'on se demande à quel but elle visait, à quelle nécessité elle répondait, c'est dans les idées mêmes du moment qu'il faudra aller chercher les raisons de son existence. Car si elle a été un moyen dont on s'est servi au point de vue utilitaire, elle ne fut certes pas créée dans ce but.



Maisons à figurines, de la fin du quinzième siècle, à Lyon. (Rue Lainerie, 5. — Quai de Bondy, 2.)

L'enseigne est née de ce besoin d'ornementation, de cette recherche du décor, du pittoresque en toutes choses, qui fut une des principales caractéristiques de la société du moyen âge. Pas plus que le reste, les maisons ne purent se soustraire à cette loi générale, à cette loi dont l'exigence était telle qu'à défaut d'armoiries, il fallait, au moins, pouvoir montrer devises ou légendes, image ou écriture quelconque.

Hommes ornés, maisons ornées ; il semble que cela marche de pair : les costumes tailladés, aux couleurs vives et multiples, n'appellent-ils pas les façades ornées, peintes, sculptées, à arabesques, à sujets en relief.

A moins que, ce qui serait peut-être plus exact, et d'une comparaison tout au moins piquante, la société d'alors n'ait ainsi créé à l'usage des maisons une sorte de décoration qui devint peu à peu, pour la pierre, ce que le ruban de boutonnière se trouve être aujourd'hui pour l'homme : une marque, un signe distinctif. L'enseigne à l'usage des maisons précédant l'enseigne à l'usage des hommes. Après tout, pourquoi pas !

Quoiqu'il en soit, ce fut bien réellement de cet impérieux besoin que naquit l'enseigne commerciale ornée, marque industrielle s'élevant, en quelque sorte, au rang d'armoirie de boutiquier. Et ici, je reviens à ma thèse,

quelque fantaisiste qu'elle puisse paraître. Car, en voyant les maisons nobles ainsi ornées d'écussons particulièrement décoratifs, le commerçant, le détaillant, tout le petit monde bourgeois vivant d'un négoce quelconque, ne voulut pas être en reste. Au noble arborant fièrement sur la porte de son logis seigneurial armoiries et devises de famille, il opposa l'enseigne allégorique, symbolique, indicatrice ou rébusienne, de son métier; l'enseigne dont il ne devait pas être moins fier puisque c'était bien sa marque personnelle, le pavillon destiné à couvrir sa marchandise.



JADIS — AUJOURD'HUI

La maison décorée et l'homme décoré se donnant le bras
à travers les siècles.

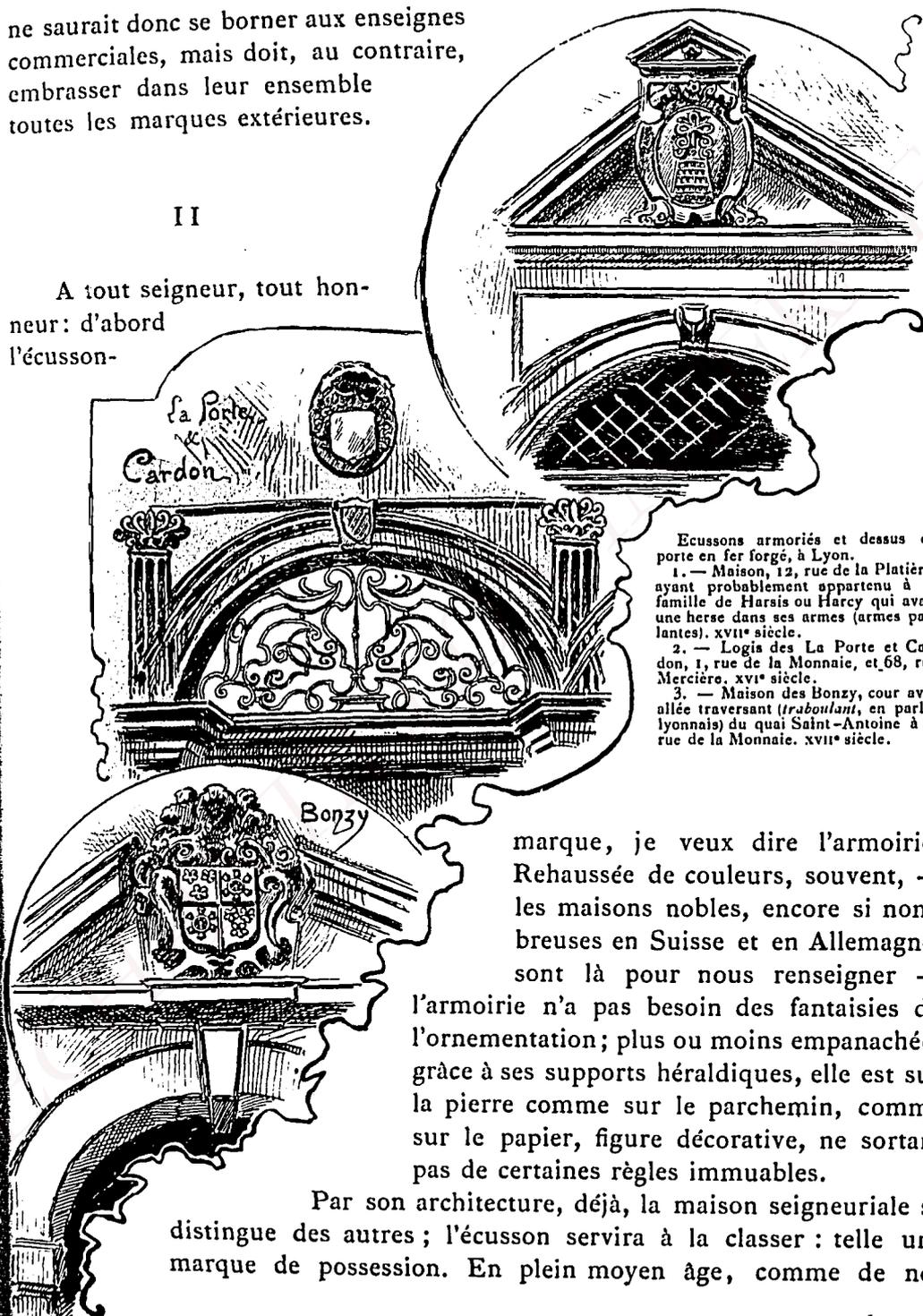
Le noble plaçait ses armes en évidence, c'était tout dire, le blason parlait pour lui; le petit bourgeois se mit sous la protection d'un personnage, et, souvent, sa belle image parvint à en imposer. Certaines nomenclatures d'enseignes, au temps jadis, nous font savoir que telles figures, telles allégories étaient plus recherchées, plus appréciées. Cela donnait de la valeur à une maison, à un commerce. C'était le N. C. de l'époque.

Concluons. L'enseigne a revêtu toutes les formes, a eu plusieurs caractères bien particuliers, a servi aux maisons et aux boutiques. Le rôle de l'histoire

ne saurait donc se borner aux enseignes commerciales, mais doit, au contraire, embrasser dans leur ensemble toutes les marques extérieures.

II

A tout seigneur, tout honneur : d'abord l'écusson-



Ecussons armoriés et dessus de porte en fer forgé, à Lyon.

1. — Maison, 12, rue de la Platière, ayant probablement appartenu à la famille de Harsis ou Harcy qui avait une herse dans ses armes (armes parlantes). xvii^e siècle.

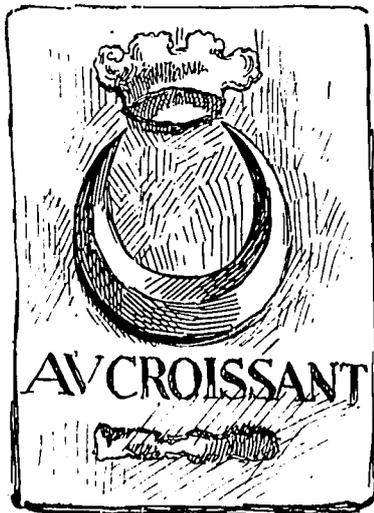
2. — Logis des La Porte et Cardon, 1, rue de la Monnaie, et 68, rue Mercière. xvi^e siècle.

3. — Maison des Bonzy, cour avec allée traversant (*traboulant*, en parler lyonnais) du quai Saint-Antoine à la rue de la Monnaie. xvii^e siècle.

marque, je veux dire l'armoire. Rehaussée de couleurs, souvent, — les maisons nobles, encore si nombreuses en Suisse et en Allemagne, sont là pour nous renseigner — l'armoire n'a pas besoin des fantaisies de l'ornementation ; plus ou moins empanachée, grâce à ses supports héraldiques, elle est sur la pierre comme sur le parchemin, comme sur le papier, figure décorative, ne sortant pas de certaines règles immuables.

Par son architecture, déjà, la maison seigneuriale se distingue des autres ; l'écusson servira à la classer : telle une marque de possession. En plein moyen âge, comme de nos

jours, on eût pu dresser « l'Annuaire des châteaux et maisons nobles » si les idées avaient été portées de ce côté, si le besoin d'un groupement, d'un classement des adresses s'était fait sentir. Certains recueils d'armoiries des seizième et dix-septième siècles ne doivent-ils pas être considérés comme de



Emblème de Henri II
maison du XVI^e siècle à Lyon, rue Paradis, 11.

réelles tentatives dans ce domaine. Certaines publications nées en Allemagne, en Alsace, en Suisse, ne sont-elles pas, grâce à leurs indications précises, de vrais registres, de vrais indicateurs ; — les premiers Bottins de la noblesse.

Mais avant d'enregistrer, de classer, de grouper — toutes choses qui demandent un état social particulier, toutes choses qui seront le propre de notre époque — il fallait se contenter de l'exposition publique de la marque ; c'était l'âge du Bottin sur pierre. Et c'est pourquoi, placée en creux ou en relief au dessus des portes, l'armoire fut bien réellement l'enseigne des nobles, de ceux, tout au moins, qui ne tenaient pas à se distinguer par quelque autre marque spéciale.

Car, marchant de pair avec l'écusson héraldique, apparaissaient les devises et attributs, les inscriptions historiques ou religieuses, les sentences et maximes, voire même les initiales et monogrammes.

Devises et attributs se rencontrent souvent sur les châteaux princiers et royaux. M. E. Tudot en a fait une étude particulièrement approfondie dans son intéressant travail : *Enseignes et inscriptions murales à Moulins*, à propos des ruines du magnifique château des sires de Bourbon, et il cite ainsi : le chardon, emblème rébusien de *cher don*, les pots d'or d'où sortaient des flammes de feu grégeois, les cerfs-volants, puis toutes ces devises et inscriptions recueillies soit sur des castels soit sur de simples maisons bourgeoises :



Inscription murale à Lyon.

— INVITIS VENIAM VENTIS. — « Je reviendrai malgré les vents contraires. »

— PLUS PENSER QUE DIRE.

— PLVTOT MOVRIR QUE DE CHANGER.

— DEVS PROVIDEBIT. — « Dieu pourvoira », la fière devise qui se lit sur les actes officiels et sur les monnaies de plus d'une noble Seigneurie, de plus d'une sérénissime République, au moyen âge, — telles Venise et Berne.

- SOLI DEO HONOR ET GLORIA. — « A Dieu seul honneur et gloire. »
- LAVS DEO. — « Gloire à Dieu. »
- FAY BIEN, LAISSE DIRE.
- SI DEVS PRO NOBIS, QVIS CONTRA NOS. — « Si Dieu est avec nous, qui oserait être contre nous. » — Devise également fréquente, empreinte, elle aussi, d'une non moins réelle crânerie, et qui se peut voir à Lyon, au haut d'une porte, gravée sur un socle.
- A LA GARDE DE DIEV.
- DIEV VOUS AIT TOVS EN SA SAINTE GARDE.
- N.-S. JÉSVS-CHRIST A DIT : « DANS QUELQUE MAISON QUE VOVS ENTRIEZ, DITES D'ABORD : PAIX A CETTE MAISON. »
- AV TOVT-PVISSANT ET A LA VIERGE

Combien d'autres seraient encore à citer si ce qui a été fait par M. Tudot, pour Moulins, avait été fait de même en d'autres villes. C'est ainsi que M. Adolphe de Cardevacque, à qui nous devons la très précieuse *Notice sur les vieilles enseignes d'Arras*, signale également ces autres inscriptions :

- EN DIEV EST MON SEVL ESPOIR.
- ESPOIR ME FAIT VIVRE.
- SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM. — « Béni soit le nom de Dieu. »
- DEVS DEDIT, ABSTVLIT. — « Dieu me le donne; il me le retire. »



Imposte en fer forgé constituée de lettres entrelacées, avec inscription au-dessous, sur une maison, à Lyon, rue Saint-Marcel, 22 (en face la montée des Carmélites).

C'est ainsi que nous-mêmes avons pu observer et relever, de côtés divers, c'est à dire à Lyon comme en d'autres villes de France, ces sentences et maximes :

NON DOMO DOMINVS
SED DOMVS DOMINO

(ou DOMINO DOMVS, comme sur l'image ici reproduite.)

DECORANDA EST. (1)

ou encore, épitaphe banale à force d'avoir été employée :

PAX HVIC.

et cette maxime, moins fréquente quoique non moins vraie, recueillie à Abbeville, sur une maison du dix-septième siècle :

— VITA HOMINIS MILITIA EST SVPER TERRAM.

Sur une maison gothique, en bois, également à Abbeville :

— RENDS LE BIEN POVR LE MAL CAR DIEV TE LE COMMANDE.

Même des devises avec enseigne sculptée.

Telle celle-ci, datée 1752, placée au dessous d'une forge en activité, sous les mascarons d'une maison, à Arras :

CVNCTA IN TEMPORE.

(1) On ne lira peut-être pas sans intérêt, à ce propos, je veux dire à propos de toutes ces inscriptions qui dénotent à un si haut degré le besoin de la réclame, de l'affirmation extérieure de pensées ou de croyances personnelles, ce qu'écrivait M. Paul Saint-Olive dans un volume, au titre cependant peu fait pour conduire à de pareilles idées : *Imitation de la VI^e Satire de Juvénal, Les femmes.*

« Sur la porte d'allée d'une maison de la rue Saint-Marcel, on lit l'inscription suivante :

Non Domo Dominus, Sed Domino Domus.

Ces mots pris isolément, n'ont pas une grande valeur et pourraient se traduire ainsi : « Le propriétaire n'est pas fait pour la maison, mais la maison pour le propriétaire; » ce qui semblerait indiquer que le propriétaire n'est pas créé pour le bon plaisir de ses locataires, mais que ceux-ci doivent lui donner des revenus. Cette phrase tronquée est empruntée à Cicéron dans son traité *De Officiis*, et je vais en rétablir le texte en entier :

« Ornanda est enim dignitas domo, non ex domo tota quærenda; nec domo dominus, sed domino domus honestanda est.

« La dignité d'un homme peut être relevée par la belle apparence de sa maison, et pourtant il ne faut pas croire que la considération dérive entièrement de l'apparence de la maison, mais la maison par le maître. »

« Dans ce chapitre, Cicéron examine jusqu'à quel point un homme distingué doit décorer son logement, et en même temps il dit que la magnificence d'une habitation fait honte au propriétaire quand son mérite n'y répond pas. Il cite à ce sujet Cneius Octavius, qui, le premier dans sa famille, eut l'honneur d'être consul, et qui avait fait construire sur le Palatin une maison remarquable, *præclaram Palatio et plenam dignitatis domum*. Elle fut ensuite achetée par Scaurus, fils d'un homme illustre, qui la démolit pour augmenter la sienne. Si le premier avait apporté le consulat dans sa maison, le second ne trouva que le refus de cette dignité dans l'habitation qu'il avait si fort augmentée, et il ne retira de son luxe que la honte et la ruine, *ignominiam etiam calamitalem*.

« Ce chapitre fournit à Cicéron l'occasion d'examiner quelles sont les règles morales à apporter dans l'ornementation des constructions, et il le termine par ces excellentes paroles : *præstantissimum est appetitum obtemperare rationi*. « On doit surtout soumettre l'ambition à l'autorité de la raison. »

Même des chronogrammes, un des petits jeux, une des petites amusettes chères à nos pères, qui étaient, alors, pour la pierre ce que le rébus, plus tard, sera pour le papier. En ce genre peu personnel un exemple suffit : le voici

DOMVS ISTA IVLIO CVRRENTI STRVCTA.

Du reste d'usage commun et point rare à rencontrer.

Partout aussi, se pouvaient voir, en lettres flamboyantes, les monogrammes du Christ : I. N. R. I. (Jesus Nazaræus Rex Judæorum), I. N. S. (Jesus Nazaræus Salvator), J. H. S. (Jesus Hominum Salvator), ce qui, dans les pays protestants,



Dessus de porte (commencement du XVII^e siècle), rue Palais-Grillet, 10, à Lyon.
Deux enfants soutiennent de leurs mains les rubans qui tombent de la corbeille placée au-dessus de l'oculus.

se traduisait ainsi, de façon moins orthodoxe, « Jésus Homme Sauveur », le J. H. S. qui, entouré de rayons de soleil, a pris place sur de nombreux étendards et dans les armoiries de la République de Genève; plus simplement même, encore, les lettres première et dernière du nom de Marie : M. A. OU A. M.

initiales des mots : AVE MARIA; — autant d'enseignes, autant de marques, d'un emploi général, à l'aide desquelles chacun se plaisait à affirmer sa foi.

Paroles des écritures saintes, psaumes, sentences, maximes, d'idées et d'époques différentes, mais qui toutes, fussent-elles du dix-huitième siècle, appartiennent par leur caractère à la première période de l'enseigne, et constituent bien réellement le « signe » destiné à « distinguer », à « particulariser » certaines maisons. Toutes aussi ne dénotent-elles pas l'individualité orgueilleuse des époques d'indépendance.

Et de même, également, les inscriptions destinées à annoncer, à apprendre au public — puisqu'on les place en évidence — que telle maison appartient à tel personnage. Ici ce n'est plus une fantaisie, une recherche d'ornementation, c'est bien la marque dans tout son esprit personnel.

Telle l'inscription qui suit, gravée en lettres gothiques sur la porte du bâtiment de la Commanderie de Saint-Jean, à Lyon.

« C'EST L'ENTRÉE DE LA MAISON MONSIEUR SAINT JEAN-BAPTISTE ET DV BON CHEVALIER ST GEORGES LAQUELLE A ESTÉ FAICTE ET ACCOMPLIE PAR MESSIRE HUMBERT DE BEAVVOIR, CHEVALIER DE L'ORDRE DV DIT MONSIEVR ST JEAN BAPTISTE DE JÉRUSALEM ET COMMANDEVR DE CÉANS. FAIT LE 1^{ER} JOVR D'OCTOBRE L'AN 1498. »

L'armoirie, c'est la prise de possession seigneuriale; c'est, sous une forme plus décorative, le fameux : *propriété de l'Etat*. La devise, la sentence, c'est plus particulièrement l'intellectualité, la recherche du moi qui, déjà, tend à s'affirmer. Telles, du moins, nous apparaissent ces marques et ces inscriptions qu'on pourrait logiquement appeler les enseignes civiles, et qui servent, en quelque sorte, de préambule aux enseignes dont nous allons nous occuper.

III

Autant les premières, avec leur langue, graphique ou littéraire, plus ou moins fermée au public, s'adressaient à une élite; autant les secondes, je veux dire les enseignes indicatrices et commerciales, avaient en vue la masse, le populaire, et par cela même durent chercher à attirer ses regards et à fixer son imagination. A l'armoirie, à la sentence, elles opposèrent donc l'image, sculptée ou peinte, c'est à dire la chose qui frappe le plus les yeux et les intelligences.

Tout d'abord, l'enseigne ne fut nullement ce que le public, aujourd'hui encore, croit voir dès qu'il entend prononcer ce mot; un objet flottant ou un

tableau accroché, suspendu à une potence : c'était ou une sculpture en relief soit dans une niche, soit sur les murs mêmes de la maison, ou une statue en ronde bosse, de pierre et de bois, doré ou peint, souvent aux dimensions colossales. Une statue à la fois indicatrice et protectrice ; une image amoureusement taillée dans la pierre et faisant, pour ainsi dire, partie intégrante de l'habitation, de l'hostel, ou si l'on préfère l'orthographe ainsi, de l'ostel.

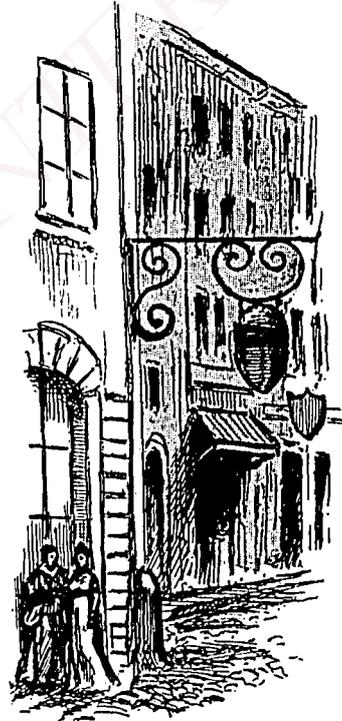
Au moyen âge de fantaisie, au décor d'opéra-comique il convient, à nouveau, d'opposer la réalité. Comme toutes les autres, l'enseigne commerciale fut, à l'origine, uniquement indicatrice : plus tard, seulement, elle cherchera le côté annonce et réclame, poussée dans cette voie par les besoins de certaines industries et par les nécessités de la concurrence.

Je m'explique. En principe, il fallait passer devant l'enseigne pour la voir ; elle ne se silhouettait pas au loin, elle ne « s'annonçait » pas de loin. Dans les petites villes cela ne portait pas à conséquence : mais dans les cités d'un plus grand développement c'était en quelque sorte l'impossibilité d'attirer, d'amorcer le client.

Et voilà pourquoi aux enseignes sculptées remplissant imparfaitement leur but, on opposa, de bonne heure, des exhibitions plus développées, c'est à dire l'enseigne se balançant au vent comme la girouette du seigneur, l'enseigne tournant sur son axe pour annoncer un gîte. Car ce furent les hôtelleries qui recoururent, tout d'abord, au nouveau système ; les hôtelleries qui avaient besoin de se faire voir du voyageur. Ne fallait-il pas que ce dernier pût être guidé par une étoile consolatrice ; ne fallait-il pas qu'il pût être exactement renseigné ! Et comment faire à une époque où les indicateurs n'étaient pas positivement répandus ; où l'on n'avait aucun moyen, imprimé ou même écrit, d'être fixé par avance sur le choix d'un logement.

« Tu n'auras pas besoin de chercher l'enseigne du *Faucon* », écrit Erasme à un ami, « tu la verras se détacher de loin, de très loin, elle domine toutes les autres. »

Voici donc l'enseigne accrochée, se balançant au haut de sa potence, l'enseigne visant au toujours plus haut, se livrant à des avancées fantastiques ; l'enseigne qui, après avoir été la marque distinctive de l'auberge, peu à peu



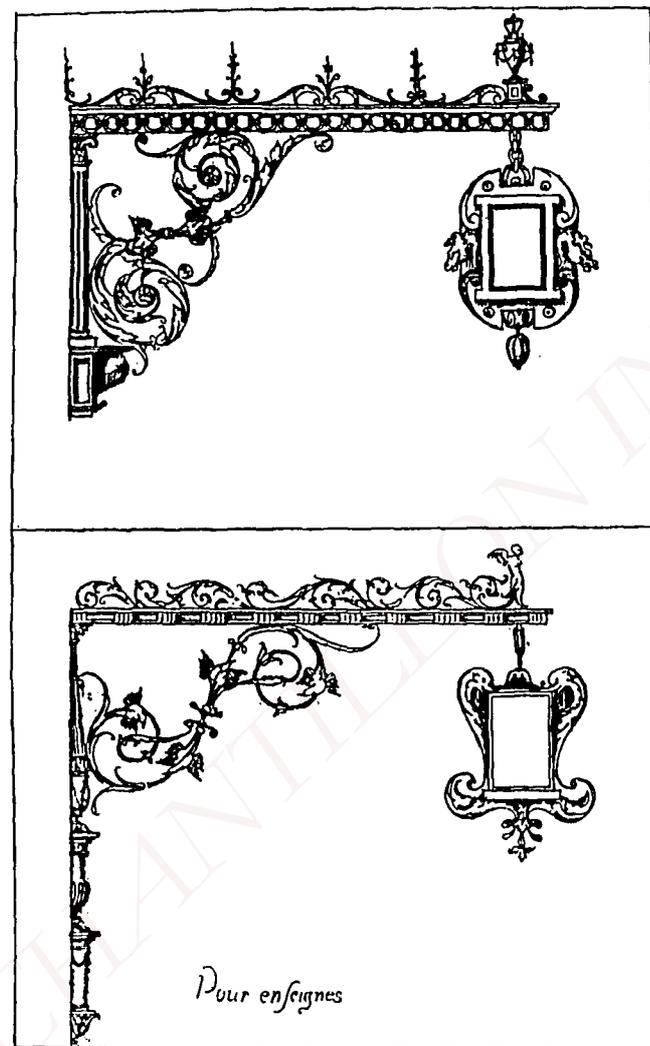
Types d'enseignes accrochées, d'après une ancienne estampe lyonnaise.

sera prise indistinctement par tous ceux vivant d'un commerce, d'une industrie quelconque. « L'enseigne fait la chalandise, » a dit le bon Lafontaine.

Née en quelque sorte à la suite des croisades et des pèlerinages qui ont exercé une si grande influence sur les facultés locomotrices de l'humanité, qui ont été les véritables moteurs de la fréquence des déplacements, l'enseigne fut d'abord religieuse, je veux dire recourut aux images religieuses comme étant, alors, les plus appréciées.

Ne fut-ce pas, du reste, en tous les domaines, la marche habituelle des choses. Et les sociétés elles-mêmes, avant de devenir civiles, ne passèrent-elles pas par la période ecclésiastique.

De même que les statuettes de saints placées sur les poteaux cormiers et les solives des maisons étaient considérées par les habitants comme une sorte de sauvegarde, et disaient tout haut la vénération dont on entourait ces personnages; de même les images de saints prises pour enseigne peinte, se balançant au vent, indi-



Motifs décoratifs pour enseignes.
D'après le « Livre de serrurerie » de Androuët du Cerceau.
(Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, à Paris.)

quaient le cas que l'on faisait des mêmes personnages, dans un but de réclame, d'achalandage commercial. Il n'était pas rare en certaines villes, — telles Evreux ou Abbeville, — de voir les saints se multiplier, être pris par tout le monde, servir à des usages nombreux et différents quoique peu faits pour eux.

Comme les gens d'église, chanoines et chapelains, les auberges et les hôtelleries avaient leurs saints : saint Jacques, saint Hubert, saint Antoine, saint Fiacre, saint Jean-Baptiste, saint Christophe, saint Jean l'Évangéliste, saint Étienne, saint Julien, saint Claude, saint Georges, sainte Catherine, sainte Barbe, etc. Bien mieux ; des cabarets, des hôtelleries furent à l'enseigne du Saint Esprit et de la Vierge Marie. Ce qui scandaliserait aujourd'hui paraissait, alors, chose naturelle.

Dans toutes les villes, les enseignes de la *Petite Notre-Dame*, du *Dieu de Pitié*, de l'*Annonciation*, du *Sacrifice d'Abraham*, de l'*Archange Saint-Michel* sujets religieux, tiraient leur origine des statues en pierre ou en bois placées dans les niches des maisons, à chaque coin de rue, comme il en reste en si grand nombre à Anvers, et ici même, à Lyon.

C'étaient donc bien les personnages, primitivement sculptés pour tous, qui, peu à peu, avaient été pris par le commerce individuel, à l'origine borné aux hôtelleries et alors que ces hôtelleries recevaient uniquement les marchands parcourant la contrée de foires en foires, ou les voyageurs accomplissant quelque pieux pèlerinage.

Bientôt, la société s'étant orientée vers des idées nouvelles, aux saints vinrent se joindre les choses, les dénominations, civiles, attributives, fantaisistes, allégoriques. Signes héraldiques, jeux, emblèmes, astres, règne animal, faune, ciel et terre en un mot, tout servit à l'enseigne : en consultant dans chaque ville ces restes curieux de la réclame, on entre de façon intime dans les mœurs, dans les institutions, dans les usages, dans les relations commerciales du passé ; on s'initie aux plaisirs, aux occupations, aux croyances, à la manière de vivre des époques antérieures.

Jadis, comme de nos jours, le souvenir des grands hommes tint une grande place dans les appellations commerciales. Certaines villes eurent, ainsi, une hôtellerie *A l'image de Charlemagne*, ou *A l'image du roi Pépin* ; partout où passa saint Louis vous eussiez trouvé l'hôtellerie *A l'image de saint Louis* ; plus tard, les voyages de Henri IV amèneront la création des hôtelleries du *Griffon*, tandis que la majesté, la renommée, la gloire de Louis XIV fera surgir de toutes parts des *Au Grand Monarque*, *Au Grand Roi*, *Au Grand Souverain*.

Jadis, comme aujourd'hui, les actions d'éclat, les faits miraculeux, les prouesses des romans de chevalerie, exercèrent sur les choses extérieures une très réelle attraction. Le *Cheval Bayard* ou le *Grand Cheval Blanc*, les *Quatre Fils Aymon*, le *Vert Chevalier*, se rencontrent dans les pays les plus éloignés ; tout comme l'enseigne *A la Sirène* ayant trait à l'histoire si dramatique de la fée Mélusine ; tout comme le *Dragon*, ailé ou non, accoté ou non d'un chevalier.

A l'origine, la fleur de lys fut prise par toutes les auberges hébergeant les gens du Roi. Là où l'on voyait flotter l'*Ecu de France*, l'*Ecu de Bourbon*, le *Dauphin Couronné*, le *Croissant*, la *Couronne*, l'on pouvait sans erreur

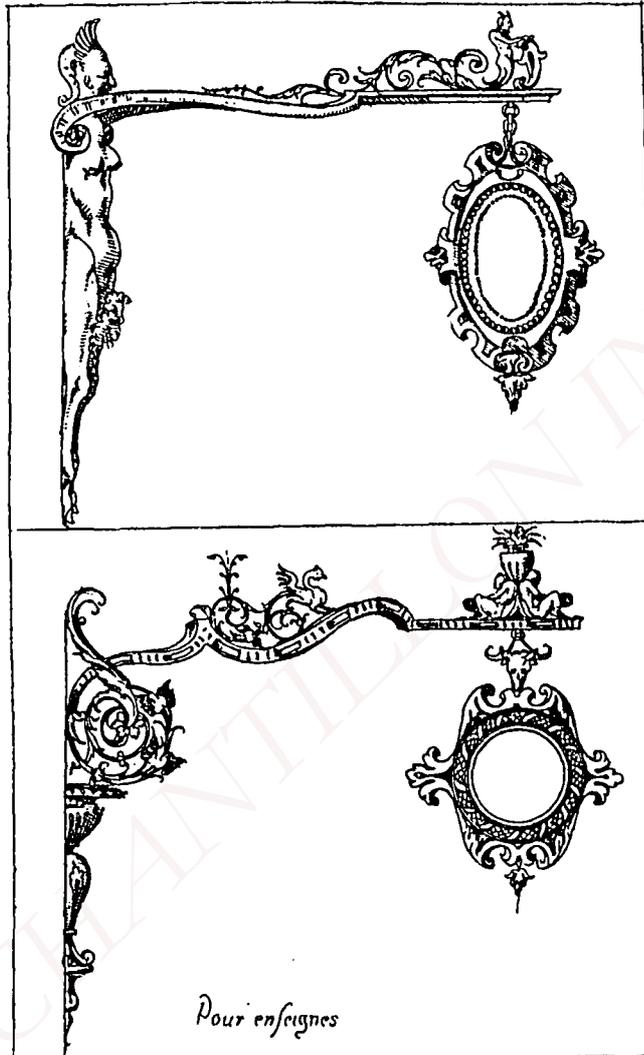
affirmer que de grands personnages avaient logé.

Les *Trois Rois Mores*, allusion aux rois Mages, — quoiqu'il n'y ait eu en cette trinité monarchique qu'un seul souverain éthiopien, — et, par abréviation, les *Trois Rois*, — étaient, partout, l'enseigne préférée des voyageurs de marque. Les *Trois Rois*, de Bâle, les *Trois Rois*, de Cologne, les *Trois Rois*, d'Anvers, furent, ainsi, entre tous, des logis réputés.

Veut-on continuer cette nomenclature ?

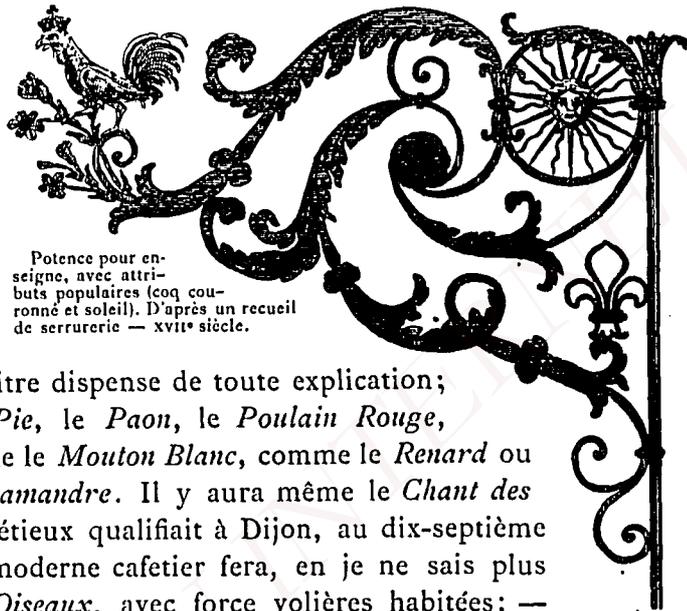
C'est au règne animal que revient la plus grande part. En ce domaine, voici l'*Ane*, l'*Aigle*, l'*Aigle noir*, l'*Aigle du Saint-Empire* qui s'éploiera à la porte des hôtelleries, aussi recherché que les saints; le *Bœuf*, le *Cerf*, la *Chèvre*, le *Cheval* sous toutes ses couleurs, — certaines contrées auront une prédilection pour le *Cheval Blanc*, d'autres pour le *Cheval Rouge*; — la *Chèvre*, —

l'*Ecrevisse*, dans les pays de rivières, — la *Cigogne*, le *Corbeau*, le *Coq*, qui sera heureux de pouvoir se qualifier d'*Or*; le *Cygne*, le *Faucon*, qui peuplera la Suisse et l'Allemagne; la *Grive*, assez fréquente en les contrées giboyeuses;



Motifs décoratifs pour enseignes.
D'après le « Livre de serrurerie » de Androuët du Cerceau
(Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, à Paris.)

le *Lion*, toujours noble, toujours héraldique, toujours coloré, *Lion Rouge* ou *Lion Noir*, quand il ne pourra pas être le classique *Lion d'Or*; le *Léopard... d'Or* et non moins héraldique; l'*Ours*, souvenir des époques où les abords des cités étaient encore peuplés d'animaux; la *Limace*, que son titre dispense de toute explication; la *Licorne*, le *Pélican*, la *Pie*, le *Paon*, le *Poulain Rouge*, également affectionnés comme le *Mouton Blanc*, comme le *Renard* ou le *Porc-épic*; comme la *Salamandre*. Il y aura même le *Chant des Oiseaux* qu'un voyageur facétieux qualifiait à Dijon, au dix-septième siècle, l'*Aurore*, et dont un moderne cafetier fera, en je ne sais plus quelle ville, le *Champ des Oiseaux*, avec force volières habitées; — enseigne vivante. Puis les morceaux, les parties d'animaux; tels l'hôtel de la *Hure* ou de la *Hure de Sanglier*, de la *Corne de Cerf*, du *Fer à Cheval*, de la *Queue du Renard*.



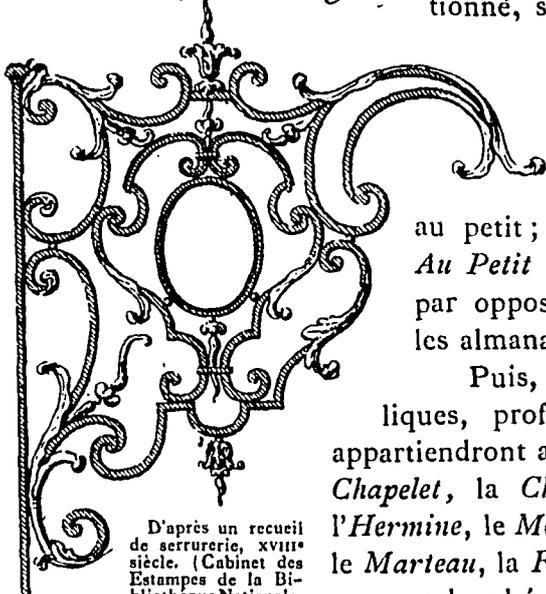
Potence pour enseigne, avec attributs populaires (coq couronné et soleil). D'après un recueil de serrurerie — xviii^e siècle.

On jugera excellemment, par notre image, de la place qu'occupaient au moyen âge les choses militaires. Toutes les pièces de l'armure du chevalier donnèrent leur nom à des hôtels : l'*Homme Armé*, l'*Espée*, le *Haubert*, le *Heaume*, le *Bassinnet*, l'*Esperon*, d'un emploi courant dans les Flandres et dans les contrées du Nord.

Le *Pappegai*, — maison commune de corporation ou hôtellerie, — prenait pour signe extérieur un oiseau, but ordinaire des archers et arbalétriers dans les tirs à l'arc, à l'arbalète, à l'arquebuse. Cette enseigne se développera surtout sous Louis XIII. Mais de toutes les armes à jet, l'*Arquebuse* fut celle qui se répandit le plus — comme, en fait de projectiles, la *Bombe*, ou la *Grenade*. Ne verra-t-on pas, plus tard, le *Canon* servir à dénommer des auberges.

Le *Géant* se trouvera souvent, mais l'on chercherait vainement le *Nain*, et cela se conçoit. Pour la grandeur, pour la haute taille, le moyen âge a le plus profond respect, alors que pour la taille difforme ou exiguë il ne ressent qu'indifférence ou pitié.

C'est la même idée qui, chose à peine croyable, dotera certaines villes, dès le dix-septième siècle, de cette appellation si éminemment moderne de « Grand Hôtel ». Ainsi, en 1664, Abbeville aura un *Grand Hostel*. Antérieurement déjà, c'est à dire au seizième siècle, on avait vu des *Grand Hercule*.

Potence pour Enseigne

D'après un recueil de serrurerie, XVIII^e siècle. (Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, à Paris.)

Et cependant, si le mot grand fut très affectonné, s'il y eut en nombre des *Grand Turc*, des *Grand Ecuyer*, il ne faudrait nullement en conclure que son opposé, le mot petit, a été absolument méprisé. Loin de là ; car quantité d'enseignes avaient recours au petit ; tels *Au Petit Pot*, *Au Petit Cordier*, *Au Petit Verdier*, et même *Au Petit Milan*, par opposition *Au Gros Milan*, comme dans les almanachs.

Puis, voici le tour des appellations symboliques, professionnelles, partout répandues, qui appartiendront au commerce comme à l'hébergement : le *Chapelet*, la *Chaise*, la *Cloche*, le *Plat-d'Argent*, l'*Hermine*, le *Mortier*, la *Balance*, la *Lanterne*, la *Clef*, le *Marteau*, la *Fontaine de Jouvence*, tout particulièrement recherchée au seizième siècle, la *Clochette* ; tous les chapeaux, le *Petit Chapeau orné de fleurs*, le *Chapeau Rouge*, le *Chapeau Vert*, le *Chapeau Bordé* — enseigne d'estaminet répandue surtout dans les pays du Nord.

Le *Pot-d'Etain*, les *Grand* et *Petit Ecot*, la *Rôtisserie*, la *Bouteille*, désigneront, sans qu'il soit besoin de s'appesantir autrement, des lieux appelés à restaurer, à héberger les voyageurs. De même apparaîtront, également dans les contrées les plus différentes, *A l'arbre à poires* (enseigne de Cambrai), le *Vert-Collet*, le *Petit Carolus* (ces deux à Abbeville), le *Bois de Vincennes*, très à la mode au dix-huitième siècle, la *Perle*, la *Selle d'Or*, les *Merci*, la *Botte*, le *Tonneau*, la *Cornemuse*, la *Harpe*, les *Flacons*, la *Tour d'Argent*, le *Puits d'Or*, la *Pomme de Pin*, — enseigne parlante et générique devenue, par la suite, figurative — la *Galère*, le *Vaisseau*. Choix considérable d'attributions et de qualificatifs.

Comme les animaux, les végétaux se laisseront volontiers prendre. Exemples : la rose qui, sans être emblématique à la façon anglaise, apparaîtra sous ses multiples couleurs, *Rose d'or*, *Rose rouge*, *Rose blanche*, *grande* et *petite Rose*, — la *poire* et la *pomme* qui, toujours, seront d'or ; le *coing*, le *romarin* — particulier à certaines contrées — la *grappe de raisins* et, par suite, la *treille*.

La *Lune*, les *Etoiles*, le *Soleil*, seront accommodés à toutes sauces, passés à toutes couleurs ; de même que toutes les contrées, toutes les villes,

toutes les localités se retrouveront plus ou moins nombreuses, suivant l'influence par elles exercée en certaines régions, l'on peut même dire suivant que la mode sera à certains pays. La Flandre, l'Angleterre, le Brabant, jouiront, partout, d'une très réelle popularité ; telle aussi la Bourgogne, dont le souvenir fut longtemps vivace dans les annales du faste ; tel encore le *Lion de Flandre* au point de vue plus spécialement héraldique.

Les professions, les métiers populaires donneront lieu à de multiples attributions. Exemples : le *Laboureur*, le *Chasseur*, le *Postillon*, le *Fermier*, le *Maréchal*, — encore visibles dans la plupart de nos petites villes, — aussi nombreux que le *Pèlerin*, la *Pèlerine*, le *Moine*, l'*Hermite*, le *Templier*, même le *Chevalier*. Vestiges d'un autre âge, ces derniers ne sont-ils pas restés dans les contrées encore fortement imbues de l'esprit religieux.

Telles enseignes sont essentiellement « moyenâgeuses » : Le *Cœur Royal*, le *Cœur enflammé*, (Senlis 1634), le *Cœur Navré* (Compiègne), le *Cœur Saignant*. Telles autres : la *Grosse Tête*, l'*Etrille*, la *Grosse Lanterne*, la *Herse*, les *Ciseaux*, la *Tête Noire*, les *Cadrans*, se rencontreront aux époques les plus différentes.

Vous chercheriez vainement, aujourd'hui, l'enseigne des *Trois Pucelles*, si répandue, jadis, à laquelle répondaient quelquefois les *Trois Puceaux*, — et le *Dieu d'Amour*, et l'*Ange Raphaël*, et le *Bois-Joly*, mais vous trouveriez encore des *Chat qui dort* et des *Truie qui File*.

De tous les animaux le chat fut, certainement, un des plus affectionnés, — avec le singe s'entend, qui, lui, plaisait à l'esprit satirique de l'époque, avec le cochon qu'on s'amusait à habiller, à « hommifier ». Ne vit-on pas, un instant, à Compiègne, durant la Réforme, l'*hôtellerie du Cochon mitré* !

Que d'auberges à enseignes « chatières » ; que de maisons à figures de chat, mascarons ou culs-de-lampe : *Chat qui tourne*, *Chat qui dort*, *Chat qui vieille* (c'est à dire qui joue de la harpe), *Chats grignants* — tels ceux qui se voient à Reims, figurines grimaçantes suivant l'expression empruntée au vieux langage rémois, *grigner*, *grincer*, *grimacer*, — *Chats errets*, enseigne d'auberge à Senlis (1565), *Chats bossus*, à Lille.

Que de philosophie, souvent, dans les choses qui semblent absolument banales. Tel à Senlis, l'*Ostel des Singes* ou *Cinges*, signalé dès 1359 et qui, d'après un savant local, l'abbé Müller, se remarquait par son enseigne à singes représentant sous les traits de la race simiesque, la dispute, vieille et persistante comme le monde, du sensualisme et du spiritisme. Enseignes à singes, fresques décoratives à singes, sujets fantaisistes qu'affectionnèrent nos ancêtres et qui nous amènent à la réclame « calembourdière. »

Calembour ou rébus illustré, charme des esprits simples, triomphe des

sociétés encore dans l'enfance. Enseignes grotesques qui doivent être considérées comme l'idéal de la publicité réclamière au moyen âge. La *Truye qui file*



L'enseigne du trio de malice accrochée à une potence à l'M. (Reconstitution d'après des documents)

tellement employée, contournée, qu'elle finira par se transformer quelquefois, — cela se vit à Senlis — en *Truite qui file*; — le *Signe de la Croix* qui ira demander au cygne son image à double sens, — *l'Entre-Pots* (un homme assis entre deux pots de bière), — le *Pourcelet*, partout célèbre, — le *Cat barré* (un chat, dans la plupart des patois, sur lequel se trouve appliqué une barre), — le *Repos du Chevalier*, un page ou un valet

tenant un cheval par la bride, alors que, sans doute, le chevalier se repose au cabaret, — le *Vert Collet*, le *Vert Baudet*, le *Vert galant*, le *Vert Soufflet* et toutes les figurations, toutes les images qui sculptées dans la pierre, se peignaient en vert, — la *Bonne Femme* (une femme sans tête), — la *Mort qui trompe*, la *Mort qui file* (un squelette sonnante de la trompe ou filant) et toutes les Morts, plus ou moins contemporaines de la Danse des Morts, qui répondaient si bien au rire macabre de l'époque, — *l'Ane rayé* (le zèbre) qui fut, alors, ce que sera la girafe au commencement de notre siècle, un objet de curiosité générale, — le *K rouge* qui parti, d'abord, des pays où existait un Carouge (nom de village assez fréquent dans certaines provinces) devait se populariser et se rencontrer un peu partout. N'est-ce pas, souvent, au dehors que se pourra le mieux apprécier la popularité de certains gens et de certaines choses. Vainement on eut cherché à Lyon l'enseigne de *l'Homme de la Roche*, le fameux Kléberger, répandue cependant, bien au-delà de la contrée.

Et l'esprit caustique du moyen âge, cet esprit qui s'épand partout si librement, quelquefois jusque sur les accotoirs des cathédrales, — voir certaines Églises de Suisse et d'Allemagne — ne respectera rien. *Le Salut*, où si volontiers les mégères laissaient aller leurs hommes, ne représentait-il pas deux hommes se saluant; *Saint Jean Baptiste* ne se transformait-il pas en *singe enveloppé de baptiste*!

O belle époque du rébus de Picardie, où le *trio de malice* était, pour la plus grande joie du passant, figuré par un singe, un chat et une femme, le

plus souvent émergeant d'une botte; — où le *temps perdu* montrait un maître d'école s'efforçant d'apprendre à lire à un âne; — où le *temps gagné* représentait un paysan portant un âne sur ses épaules.

Et à dire vrai, l'épidémie « calembourdière », qui de toute antiquité exista, n'a jamais cessé de régner. Elle s'est transformée et voilà tout. Je n'en veux pour preuve que les enseignes à double sens, à jeux de mots, notées par Jacques Arago, dans ses voyages en France, au commencement du siècle.

Qu'on en juge par ces quelques spécimens empruntés à l'auteur lui-même.

« A Perpignan, clef de la France, par la Catalogne, un nommé Carrère est maréchal-ferrant à la porte d'Espagne. Il a écrit, en gros caractères, sur sa façade :

CARRÈRE PREMIER MARÉCHAL DE FRANCE.

« A Calais, en face du débarcadère, un perruquier appelé Taffin a écrit sur sa porte :

PASSANT VOICI TAFFIN.

« A Toulon, le nommé Lemeilleur, bottier fort médiocre, ayant voulu écrire sans virgule, « Lemeilleur bottier de la ville », un procès intenté par ses confrères a été plaidé et le récalcitrant fut condamné à mettre sur son enseigne :

LEMEILLEUR, BOTTIER DE TOULON.

« Enfin, à Cherbourg, vous trouvez en entrant par la grande route de Caen, à gauche, une enseigne de cabaret portant ces mots :

AU CHER BOURG DE LA NORMANDIE. »

Que faut-il en conclure ?

Que la nature de l'esprit a pu se transformer, mais que pour la maladie « calembourdière » le passé et le présent se ressemblent étrangement.

Quittons la fantaisie, prenons l'enseigne commerciale sous une autre de ses formes, non moins populaire, l'héraldisme qui, déjà, fut l'objet des recherches de Blavignac.

Ce sont les *Ecu*, les *Croix*, les *Couronne*, — *Escu d'Azur*, *Escu d'argent*, *Escu d'Artois*, *Escu de Brabant*, *Escu de Bourgogne*, *Escu de Flandre*, *Escu de France*, — les *Croix* aux multiples couleurs, les *Couronnes* de toutes grandeurs, de toutes formes, de tout nombre — images nobles appropriées au commerce, inaugurant un genre encore fort goûté dans les monarchies, le négociant prenant à son profit les armes de son souverain, et obtenant ainsi l'autorisation, souvent fort recherchée, de pouvoir mettre sur sa devanture et sur ses en-têtes : « fournisseur de Sa Majesté, le Roi ou l'Empereur. » Plusieurs ordonnances du dix-septième siècle feront défense à qui que ce soit de reproduire les armoiries des princes et autres gens de noblesse sans l'octroi d'un privilège spécial.

Frédéric le Grand, dans ses *Mémoires*, ne nous dit-il pas combien grand fut son étonnement à la vue de toutes les aigles de Prusse mises en croix par les braves aubergistes de son royaume ? Le crucifiement des bêtes.

La *Grande Bannière de France*, l'*Etendard Royal* flottèrent ainsi, également, au haut d'hôtelleries; enseigne nationale, enseigne de maison souveraine, transformées en enseignes d'achalandage commercial.

Dans ce domaine immense, on aurait, aujourd'hui, quelque peine à se guider. Car, on l'a compris, toutes ces belles images qui se balançaient au gré du vent n'étaient pas d'égale valeur. Si dans leur généralité, comme industrie, les auberges se plaçaient sous le patronage de Saint-Jacques, le pieux pèlerin, ou de Saint-Martin, « le voyageur par excellence », individuellement, elles recherchaient les titres, les personnages, les animaux, les choses, qui avaient le don de plaire plus particulièrement aux masses. Et cela même explique le nombre considérable des enseignes à l'image de Saint-Jacques ou de Saint-Martin.

Les voyageurs d'autrefois étant gens superstitieux, on s'ingéniait à les satisfaire. Si le *Cygne* était souvent choisi par les hôteliers c'était comme oiseau de bon augure. « Qui veut avoir la clientèle des procureurs, » dit Montaigne, « ne doit point mettre renard sur son enseigne. » Et, bien certainement, à l'hôtel du *Monde mangé par les Rats*, (hôtellerie de Compiègne), ne devaient point affluer gens de justice.

Le nombre « trois » était plus que tout autre considéré. Blavignac semble dire « par raison d'esthétique », mais il y a tout lieu de croire que les idées religieuses de l'époque ne furent pas étrangères à cette préférence trinitaire. Tout s'accommodait au trois : les *Trois Poissons*, les *Trois Barbeaux*, les *Trois Pigeons*, les *Trois Colonnes*, les *Trois Maillets*, les *Trois Roses*, les *Trois Flacons*, les *Trois Pigeons blancs*, les *Trois Merles*, les *Trois Ecus*, les *Trois Têtes*, les *Trois Mortiers*, les *Trois Maures*, les *Trois Cornets*, les *Trois Croissants*, même les *Trois Marie* qui se rencontreront presque dans chaque ville du moyen âge.

Puisque tout devait être mis en enseigne, rien ne fut oublié : les anciennes cités eurent leurs auberges du *Paradis*, du *Purgatoire*, de l'*Enfer*. Et quand le nouveau monde fut découvert il eut, en plusieurs endroits, lui aussi, les honneurs d'un beau tableau. « Dans le nouveau monde comme dans l'ancien, on est également écorché », dira un voyageur qui avait dû être quelque peu écorché au *Nouveau Monde*, de Compiègne.

La magnificence de certaines auberges, suivant Alexis Monteil qui, dans son *Histoire des Français des divers États*, a consacré aux hôtelleries un curieux chapitre, « s'annonçait à l'enseigne pendue sous de beaux grillages

dorés. » Que l'enseigne fût peinte sur toile ou sur bois, la couleur jouait un rôle important. L'or, le rouge, le vert étaient les teintes préférées pour les fonds. Si le blanc et l'argent se trouvaient assez souvent, le bleu, comme le jaune, s'employait fort rarement. Et exception faite des figures de Mores et de Sarrasins, le noir ne se voyait pour ainsi dire jamais.

Le vert se prêtait facilement aux enseignes à double sens, le rouge rehaussait tous les animaux; quant à l'or c'était la couleur noble par excellence. D'où la quantité de choses qualifiées « d'or », sans parler des animaux déjà énumérés plus haut, — *Soleil d'or; Etoile d'or; Canon d'or; Rose d'or; Bras d'or; Barillet d'or; Cornet d'or; Tonnelet d'or; Gerbe d'or; Coupe d'or; Cloche d'or; Bouton d'or; Chapeau d'or; Barbe d'or; Livre d'or; Mortier d'or; Roue d'or; Clef d'or; Pomme d'or; Barque d'or.* Et que serait-ce si on y ajoutait les objets dorés!

Fait curieux : avant de tenir dans la société la place prépondérante qu'il tient aujourd'hui, l'or régnait sur le monde très particulier de l'Enseigne. Sur lui il exerçait une véritable domination si bien que les hôteliers attiraient le client par les ors de leurs tableaux. Et voyez comme tout s'enchaîne, comme tout se retrouve : déjà cette puissance de l'or était essentiellement extérieure.

Ainsi vont les choses.

IV

Laissons l'hôtellerie qui, souvent, tient des rues entières, qui dresse potences contre potences, qui, à droite comme à gauche des chaussées, en haut comme en bas des villes, avance de grands bras de fer auxquels sont appendues les enseignes les plus engageantes, et venons aux commerçants, aux fabricants, aux boutiquiers.

Entre la maison appartenant au particulier qui se distingue de différentes façons, par différents ornements, et la maison destinée à héberger les voyageurs apparaît donc une troisième habitation, la maison marchande, avec l'enseigne symbolique du commerce qui s'y exerce, sculptée dans le bois ou dans la pierre du pignon. Mais cette enseigne étant peu visible, longtemps les boutiquiers se contentèrent de l'enseigne même de la maison, sans rien ajouter à leurs boutiques. Du jour où ils voulurent singulariser leur commerce, se donner le luxe d'une image à eux propre, poussés sans doute, dans cette voie, par un des besoins que j'indiquais tout à l'heure, il y eut lutte entre l'enseigne des maisons et l'enseigne des boutiques. Toutes deux s'élevant au-dessous des auvents, toutes deux se faisant pour ainsi dire concurrence, il devint impossible

de les distinguer, malgré certaines différences de forme et de disposition. Et cela dura jusqu'à l'édit de 1661 qui trancha la question en déclarant que les enseignes des maisons devaient céder la place aux enseignes des marchands.

En somme, les marchands ou vendeurs proprement dits, c'est à dire les épiciers, drapiers, lingers, pelletiers, merciers, grossiers, cordonniers, coiffeurs, matelassiers, couteliers, boulangers et autres, eurent pour indiquer et particulariser leur commerce, tout à la fois, trois sortes d'enseignes :

L'image de leur patron ;

Les instruments de la profession ou l'objet de la fabrication ;

Le tableau de fantaisie.

Quoique cette dernière image ne soit venue que par la suite, ou plutôt, ait été la conséquence naturelle des changements subis par les maisons — changements de propriétaire et de destination — ce qui explique, par exemple, pourquoi nombre de cabarets furent décorés de saintes appellations — ces trois formes de l'enseigne marchande se voyaient couramment encore il y a cent ans. J'ajoute que les hôtelleries eurent dans la société du moyen âge une importance qu'elles perdirent peu à peu en nombre de villes, si bien que, dès le commencement du dix-septième siècle, beaucoup disparurent, laissant à la maison l'enseigne, le nom, le qualificatif que marchands ou fabricants devaient reprendre plusieurs années après.

Fief mouvant ; enseigne mouvante.

Donc quantité des enseignes précédemment énoncées seraient à rappeler ici si cette double énumération n'était chose parfaitement inutile.

Quelquefois, comme pour la maison elle-même, l'enseigne était double ; c'est à dire qu'aux emblèmes de la profession placés au dessus des portes ou au haut des auvents on ajoutait la statue du patron de la corporation, mais en réalité c'était un luxe que peu de commerçants se permirent et le plus employé fut toujours l'enseigne parlante, — le pot et le plat d'étain pour les ferblantiers, le chapeau pour les chapeliers, la clef pour les serruriers, les objets de mercerie, de grosserie, pour les bonnetiers et grossiers. Aujourd'hui encore, nombre de métiers n'ont pas recours à d'autres marques indicatrices.

Sculptées ou gravées en creux dans la pierre, à l'origine, ces enseignes emblématiques étaient devenues, peu à peu, des sujets peints, puis des reproductions d'objets sous tableau, inaugurant en quelque sorte la montre extérieure et constituant en face de l'image suspendue des hôtelleries, l'image représentative des divers commerces.

Reproduire de façon descriptive et, mieux encore, de façon graphique, ces enseignes serait pour l'histoire même de l'industrie chose du plus vif intérêt, malheureusement, partout, les documents font défaut ; je suis donc heureux de

pouvoir emprunter à M. Adolphe de Cardevacque, auteur d'une *Notice des vieilles Enseignes d'Arras*, les renseignements qui vont suivre et qui se trouveraient peut-être aussi bien en d'autres villes, si l'on faisait de patientes recherches dans les dossiers des corporations disparues et dans les archives municipales.

Certes les formes de l'annonce au service des boutiques pouvaient varier et se présenter différemment suivant les contrées, mais il n'en est pas moins certain que les enseignes recueillies par M. de Cardevacque constituent un ensemble précieux pour l'histoire de la publicité extérieure et permettent, surtout, de remonter aux origines de cette dernière, plus ancienne qu'on ne l'avait supposé.

Laissons la parole aux documents d'Arras qui, sous couleur de simple énumération locale, n'en ont pas moins un intérêt général :

« La maison de Jacques Wacquet, bourgeois, marchand tonnelier, rue des Balances, avait pour enseigne, depuis plus de trois cents ans, *le tonnelet* et plus tard *le tonnelet d'argent* (autorisation du 22 juin 1657).

« Désion, marchand de tabac, rue Sainte-Claire, avait obtenu la permission de faire peindre sur sa maison des carottes de tabac (16 novembre 1787).

« L'enseigne de la boutique de Joseph Henriette Crépelle, marchande de toile, vis-à-vis le marché au poisson, était un tableau représentant une chemise, une colinette et un bonnet rond (24 septembre 1785).

« Nous citerons encore les enseignes suivantes :

Jérôme Véraguet, marchand de vins et liqueurs, rue de Paris : *Aux trois bouteilles* (16 septembre 1785).

« Charles Philippe Duponchel, marchand orfèvre, rue de la Madeleine, une treille et un tableau représentant un ciboire et les attributs d'orfèvrerie peints sur les pilastres (5 septembre 1785).

« Claude Bacon, cordonnier, rue Saint-Aubert, *à la botte d'or* (6 avril 1654).

« Jean François Hatté, bourgeois, *à la coiffe d'or*, avec un tableau contenant les espèces de marchandises dont il fait trafic (20 avril 1663).

« Gérard de Henin, cordonnier, rue Saint-Aubert, *la botte de chasse* (1665).

« Amé Laumosnier, bourgeois, cordonnier, *la botte Poitevine* (1666).

« Michel Mathieu, perruquier, rue Saint-Géry, *la perruque royale* (17 juin 1671).

« Louis Pierrequin, marchand orfèvre, au coin de la rue du Ramon d'or et de la place Cardevacque, *le soleil d'or* (10 juin 1785).

« Pierre Gruy, maître cordonnier, *la botte royale* (13 mars 1663).

« Charles Joseph Wavin, marchand de vins et liqueurs, la grappe de raisin, avec une bouteille au milieu (3 juillet 1787).

« Jean François Louis Joseph Masse, maître perruquier, avait pour enseigne un tableau représentant différentes figures relatives à son état et pour inscription : MASSE, MAITRE PERRUQUIER ET COEFFEUR DES DAMES (11 septembre 1787).

« Herbron, cafetier, vis-à-vis les états d'Artois, *la cantine royale* (30 août 1717).

« Pierre Antoine Duquesne, maître cordonnier, rue des Agaches, à *la renommée du cordonnier anglais* (30 septembre 1717).

« François Joseph de Frémicourt, maître tailleur d'habits, rue Saint-Jean-en-Lestrée, à *la coupe raisonnable* (3 juillet 1770).

« François Petit, marchand horloger (horloger), rue du Larcin, une pendule (18 février 1719).

« Antoine Basier, bourgeois, coutelier, rue des Petits-Fripiers, le coustelas (1^{er} février 1668).

« Florent Lefebvre, bourgeois, marchand sur le Petit-Marché, à l'enseigne des *Loucettes*, avait un tableau où étaient représentées diverses pièces de marchandises (18 mai 1672).

« Desfossez, Etienne, cordonnier et marchand linge, rue du Marché-au-Filet, avait obtenu l'autorisation de suspendre un tableau représentant des collets, mouchoirs, cravates, dentelles et autres espèces de lingerie (22 septembre 1670.)

« André Joseph Veluxa, marchand fripier, rue des Chaudronniers, *Au petit Suisse* (5 octobre 1757).

« Jacques Colart, marchand de comestibles et pâtissier, rue Ernestale, *Au Pâté couronné* (21 juin 1755).

« Marc Joseph Piteux, marchand filetier, rue du Nocquet d'or, un moulin de Hollande, avec la devise : *A Saint Joseph* (4 mai 1757).

« Antoine François, marchand de bas, rue Saint-Aubert, *A la rose épanouie*, entourée de paires de bas (26 août 1754).

« Louis Thomas, marchand de vins et restaurateur, rue de la Comédie, *Au perdreau rouge. Bon vin et bon ratafiat* (13 décembre 1754).

« Jacques Dollet, marchand pelletier, *Vieux Loups, Jeunes Renards* (23 juillet 1753).

« Etienne Daussarques, marchand de merceries, rue de la Pomme d'or, tableau représentant différentes marchandises de mercerie et de quincaillerie, avec cette devise : *Le juste prix* (30 août 1753).

« Jacques Pifremant, marchand chapelier, vis-à-vis l'hôtel des États, tableau représentant des chapeaux et du tabac et pour devise : *Au grand carillonneur* (27 septembre 1755).

« Antoine Dollez, marchand pelletier, rue Saint-Aubert, *A l'Hermine* (6 janvier 1754).

« Guillaume Lesenne, matelassier, tableau représentant des matelas (16 juillet 1686).

« François Andron, marchand cuisinier, au coin de la rue du Petit-Chaudron, en face le marché au poisson, *Au Coq en pâté* (14 novembre 1686). »

Des notices soigneusement recueillies par M. de Cardevacque il semble donc résulter que la publicité commerciale avait, dès la fin du dix-septième siècle, des formes précises, en dehors de toute fantaisie, et qui se peuvent définir ainsi : la peinture sur tableau des objets figuratifs et la mise sous tableau grillagé des modèles, des échantillons de la marchandise que vendait le boutiquier.

Et dans ces conditions, il est très évident, très certain que toutes les boutiques devaient se présenter au public sous un aspect plus ou moins semblable. D'où la nécessité pour le marchand, n'ayant plus l'enseigne suspendue d'autrefois, visible au loin, de trouver une nouvelle forme, d'avoir recours à un nouveau moyen de réclame, le tableau fantaisiste, la composition pittoresque qui répondait bien au goût particulier de l'époque, aux idées élégantes du jour.

Tout naturellement, l'on songe à l'enseigne peinte par Watteau pour le boutiquier parisien Gersaint; tout naturellement, l'on voit surgir devant soi certaines œuvres intéressantes signalées, de ci, de là, en des villes de province.

Le tableau d'art, la peinture devenant prétexte à enseigne commerciale. Le dix-huitième siècle inaugurant ce que développera, par la suite, le dix-neuvième.

Tout un passé de réclame commerciale à peine entrevu, noyé entre l'enseigne sculptée de la maison et l'enseigne bruyante, tapageuse de l'hôtellerie. Du reste ayant dû s'émanciper, se sortir de ces deux influences; ayant dû se créer un genre, une spécialité, tout en prenant plus ou moins les marques antérieures.

V

Les enseignes furent-elles créées dans un simple but d'utilité, ou bien répondirent-elles, uniquement, à ce besoin de décor extérieur qui a été la caractéristique du moyen âge ?

A cette question je crois avoir déjà amplement répondu comme il le fallait.

Mais de ce qu'elles furent avant tout une marque de possession, peu à

peu transformée en réclame commerciale, il ne faudrait point conclure qu'elles ne servirent pas aux choses pratiques de la vie.

Et cela par une excellente raison, c'est que dans les villes du moyen âge, les rues étaient peu ou point dénommées, — publiquement s'entend — et que les maisons n'étaient pas numérotées, étiquetées, comme le sont devenues par la suite, la civilisation aidant, toutes choses humaines, hommes ou colis.

Comment s'appelaient les rues avant d'être dénommées d'une manière précise, je veux dire au moyen des écriteaux fixés à leurs extrémités, devenus depuis un siècle, dans tous les pays du monde, le signe conventionnel classique.

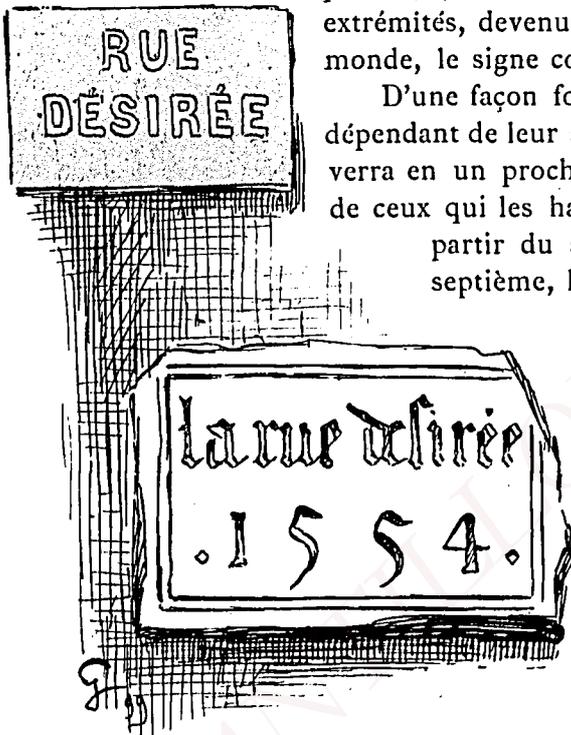
D'une façon fort simple et toute naturelle; d'un nom dépendant de leur situation, de leur destination, ainsi qu'on verra en un prochain chapitre, ou encore de la profession de ceux qui les habitaient. Puis vinrent les enseignes — à partir du seizième siècle surtout — et, dès le dix-septième, les souvenirs de l'histoire locale, — sièges

célèbres notamment, — les noms des personnages officiels, gouverneurs de province, grands capitaines. L'enseigne qui servait à dénommer la rue appartenait ordinairement à la maison formant le coin de la principale artère : attirant mieux les regards, elle pouvait servir plus facilement d'indication aux passants et devait rester, mieux aussi, dans la mémoire de chacun.

En réalité, donc, les rues avaient des noms, à elles propres, tout comme les maisons; seulement ces noms connus de tous et destinés à la commodité de tous, étaient rarement inscrits, en

sorte que l'étranger avait quelque difficulté à s'orienter à travers les voies étroites et grouillantes des cités populeuses.

Je dis : rarement. Car, au quinzième siècle, déjà, si les écriteaux n'étaient pas exigés, imposés par le magistrat, ils se rencontraient cependant quelquefois. Je n'en veux pour preuve que les plaques de pierre qui se trouvent un peu partout dans nos musées, qui se peuvent cataloguer, à Paris et à Lyon, qui, ici, nous ont laissé un spécimen précieux; la plaque de la rue Désirée. Faut-il voir, en cette plaque, une réelle exception, une pure fantaisie, la marque d'un



Plaque indicatrice de rue : Aujourd'hui — Autrefois.
Rue des Gautherets-en-Terraille. Appelée rue Désirée parce que son percement complet se fit longtemps..... désirer.

fait extraordinaire, le fait, comme l'a écrit Steyert, que seule, cette rue aurait échappé à une épidémie pestilentielle, (épidémie de 1554) ou bien est-ce — ce qui semble plus juste et ce qui est la réalité, — un des premiers essais, une des premières tentatives d'inscription publique. De ce qu'il n'en reste pas d'autres, il ne faudrait pas, en effet, conclure qu'il n'y en eut pas. Et un point important, c'est que tous les musées lapidaires nous montrent des inscriptions datant de ces époques reculées et, quelquefois aussi, des *Rue Désirée* voulant dire par là, que la rue dont il s'agit s'était fait longtemps... désirer. (1)

Déjà plus répandue au dix-septième siècle, l'inscription du nom devint générale au siècle suivant. Ce nom se gravait en creux sur la pierre même des maisons et dans la belle écriture qui restera une des personnifications de l'élégance ancienne. Cependant, dans certaines villes, lorsque les ordonnances de voirie prescrivirent l'adoption générale du nouveau moyen, l'inscription se présenta, d'abord, sur feuille de tôle : de semblables spécimens se peuvent encore voir, datés de 1725 à 1750.

En 1762, seulement, ensuite d'une ordonnance de M. Hérault, lieutenant de police de Paris, l'on commença à mettre dans chaque rue de la capitale, deux feuilles de fer blanc portant le nom peint en noir. Commencé le 16 janvier ce travail fut terminé dès le mois de mars. Mais comme le fait remarquer Piganiol, dans sa *Description de Paris*, ces feuilles étaient susceptibles de la rouille, en sorte que, partout, à Paris comme à Arras, comme à Troyes, on abandonna bientôt ce moyen pour revenir à l'indication gravée dans la pierre.

A Lyon, quantité d'essais eurent lieu ; nombre de systèmes de classification furent inaugurés : plaques métalliques ou pierres factices, de composition inaltérable, le nom tranchant de façon très marquée grâce à l'opposition des couleurs. On alla même jusqu'à faire dire aux plaques, par des couleurs ou des découpures particulières, la situation de la rue relativement au cours du fleuve ou de la rivière, et le quartier : ici, de forme ovale ; là, de forme carrée, le fond étant jaune. Et ce qui avait été tenté pour les rues se fit également pour les maisons : c'est à dire que sur les maisons des rues longeant les rivières, les numéros furent noirs, alors qu'ils étaient rouges sur les maisons des rues y aboutissant. Polychromie et ornementation précieuses pour la pratique.

(1) Voici ce qu'on lit dans les notices des anciens *Almanach de Lyon* sur l'origine des rues :

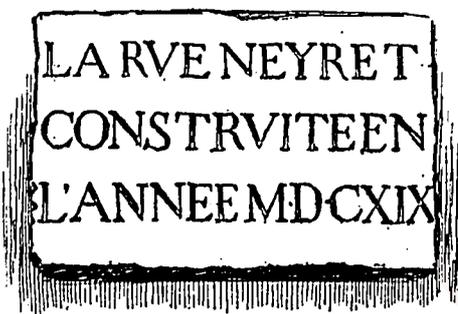
« *Rue Disérée*, par corruption de rue désirée, parce qu'on avoit longtemps souhaité qu'on ouvrit là une rue pour donner communication de la montée de St-Claude à celle qui conduit à la Croix-Paquet, ce qui fut exécuté en 1554. »

Et maintenant, je crois que la version de Steyert ne saurait plus être prise au sérieux, surtout après la publication des documents officiels par Grisard, dans sa plaquette sur les *Anciens plans de Lyon*.

Conclusion. De tout temps les rues se sont distinguées entre elles par des indications spéciales, ou par des noms précis; seulement ces noms ne furent affichés, publiquement apposés qu'à une époque relativement moderne.

Et maintenant, passons aux maisons.

Comment les appelait-on; comment les caractérisait-on, autrefois, avant l'emploi des numéros. De toutes espèces de noms et de toutes sortes de façons; les désignations particulières étant empruntées à la forme, à la situation, à la décoration extérieure et, par suite, à l'enseigne,— d'autres fois à la notoriété de leur propriétaire ou aux particularités de leur structure. Et cela ne suffisait pas toujours lorsqu'il s'agissait de trouver un qualificatif précis, au milieu de l'amas grouillant des constructions. On disait couramment, pour désigner un immeuble : la maison à quatre faces; — la maison écrite; — la maison assise en (cinquième ou vingtième) en la rue X..., — la maison faisant le coin; — la



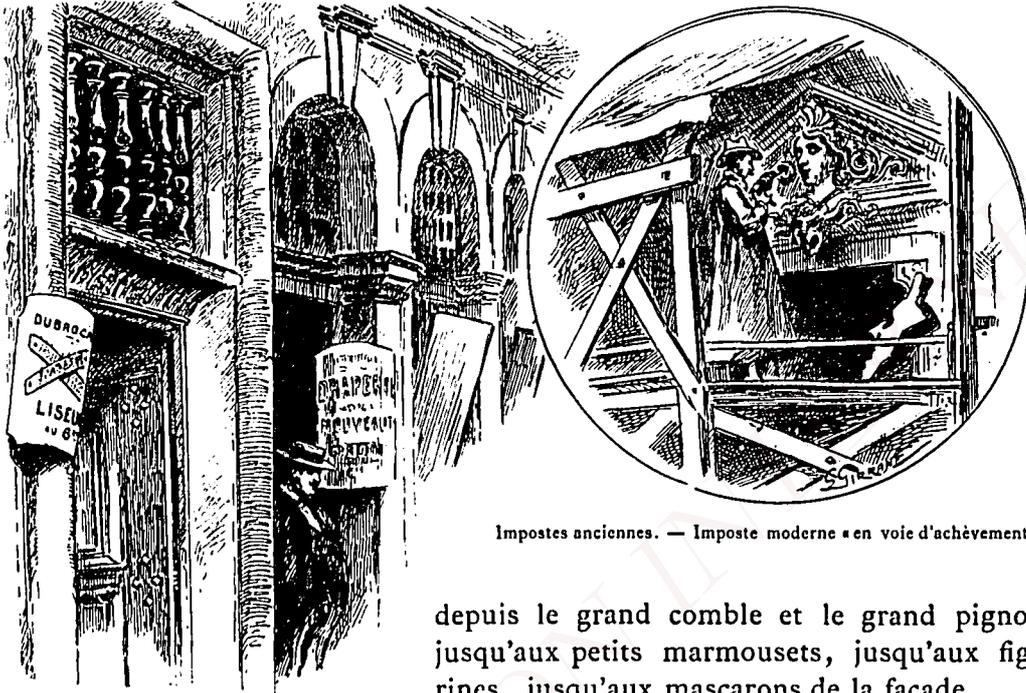
Inscription de nom de rue, à Lyon (xvii^e siècle).

maison touchant au sieur Y, — lorsque ce sieur était universellement connu; — la maison au delà de la ruelle par où l'on va à la boucherie; — la maison tenant à la rue qui mène de tel endroit à tel autre; — la maison tenant aux murs — si la construction était près des fortifications; — la grande maison; — la maison aux quatre vents, ce qui voulait dire qu'elle était située dans un carrefour; — la maison aux tourelles, ce qui était l'indice d'un édifice solidement construit

en pierres; — la « verte » maison, la rouge maison, — indications provenant de la couleur — la maison à l'imposte à initiales, à l'imposte à figure (et suivait le détail), à l'imposte achevé — ceci pour Lyon où les impostes avaient la spécialité de rester... inachevés; — puis toutes les particularités provenant du voisinage d'un lieu, ou d'un bâtiment connu : maison sise près du Val aux lousps; maison attenante au jeu de paume; maison construite derrière l'hôtel de ville; sur les derrières de la maison de tel, noble, juge, ou procureur du Roi, etc., etc.

Car entre les maisons de noblesse et les maisons de roture existait déjà cette différence que les premières avaient un nom, peu sujet à variations, le nom de leur propriétaire, alors que les secondes devaient demander leur désignation à des particularités extérieures.

Malgré tout, quelque individuelle que fut, alors, l'architecture, trop de maisons se ressemblaient pour que ces appellations fussent toujours claires. D'où l'utilité des enseignes extérieures et des mille détails de la décoration,



Impostes anciennes. — Imposte moderne « en voie d'achèvement »

depuis le grand comble et le grand pignon, jusqu'aux petits marmousets, jusqu'aux figurines, jusqu'aux mascarons de la façade.

D'où ce qualificatif devenu, bien vite, d'un emploi général au moyen âge : la maison où pend pour enseigne... telle figure; — d'où ces façons de désigner, qui se rencontrent dans les actes anciens, comme dans les notices servant aux définitions de quartiers :

« Maison à l'étape au vin tenant à la rose où pend pour enseigne *l'Homme Rouge*.

« Maison l'Habitant, rue Confort, » — nous sommes à Lyon, comme dans les suivantes, — « où pend pour enseigne *le Poupon*. »

« Maison appartenant aux Frères Tailleurs où pend pour enseigne *le Faisan*.

« Maison du sieur Bissardon où pend l'enseigne du *Grand Secours*, rue Confort. »

« Maison Valetton, appelée *Maison Rouge*. »

« Maison du sieur Valon, où pend l'enseigne du *Bout du Monde*, à l'entrée de la place des Jacobins. »

et autres appellations de même nature, de même forme extérieure.

On verra même des quartiers, des pennonnages prendre pour se délimiter une enseigne. Tel, pour rester à Lyon, Pierre-Scize qui met : « Ce quartier commence *aux quatre fils Aymond*. »

S'il n'y avait pas d'enseigne, les figures et les armoiries sculptées sur les

lignots et les poteaux corniers, les statues, les bas-reliefs, les peintures, les devises même servaient de marque d'identité ; — tel le passeport ou l'acte de naissance pour les êtres humains.

L'enseigne avait donc un côté utile, essentiellement pratique, quoique — il importe de le répéter à nouveau — elle n'ait jamais été créée dans ce but. C'est la force des choses qui a fait d'elle un signe indicateur, et, logiquement, il devait en être ainsi jusqu'au jour où la numérotation des immeubles vint, peu à peu se trouva adoptée partout et, singulier retour des inventions humaines, porta un coup mortel aux signes, indications, particularités des maisons qui, non exigés par la loi, et, dès lors, sans utilité commerciale, devinrent, du coup, pure superfétation.

A quelle époque commença la numérotation ? Au dix-huitième siècle, quoiqu'il y ait eu antérieurement quelques tentatives isolées. Tel l'essai fait en 1512, à Paris, pour les maisons bâties sur le Petit-Pont ou Pont Notre-Dame : tels quelques autres essais, plus ou moins sérieux, dans une ou deux villes de moindre importance.

Arras, en 1720, semble avoir pris l'initiative de cette mesure, puis vint Lyon en 1755, en vertu d'une ordonnance de l'échevin Jean-François Genève⁽¹⁾; Troyes et Paris, en 1768 seulement. Mais à partir de ce moment, le mouvement devient général et les plus petites villes ne furent pas les dernières. Qu'on en juge par ces dates.

En 1770, c'est Le Mans et Bernay, simple localité de Normandie; en 1771, Senlis; en 1780, Saint-Quentin; en 1782, Genève; en 1786, Evreux; en 1788, Rouen; en 1790, Orléans.

L'auteur des vieilles enseignes de Bernay, M. F. Malbranche, donne cet extrait des comptes de la ville qui se rapporte à l'opération du numérotage : « Payé au sieur Hubert-Dupont la somme de 156 livres pour avoir fourni et mis en fer blanc des numéros peints à l'huile à chacune des maisons de la ville, ainsi que le nom des rues d'icelle, suivant son reçu du 17 mars 1771. »

Opération double, comme cela, très certainement, dut se présenter un peu partout. Rues et maisons, noms et numéros, ces deux choses ne se tiennent-elles pas; ces deux principes ne découlaient-ils pas l'un de l'autre ?

Dernier point, du reste conséquence des deux premiers, je veux dire de la façon dont on désignait les rues et les maisons. Comment, avant l'emploi des numéros, indiquait-on les domiciles, les adresses personnelles ?

Les almanachs, les indicateurs locaux seront, en la matière, nos meilleurs

(1) C'est du moins la date donnée par Steyert dans sa *Nouvelle histoire de Lyon* (tome III, page 395) Lyon, Bernoux et Cumin, éditeurs.

guides puisque tous publiaient les adresses, si ce n'est des principaux habitants, du moins des personnages officiels. C'est ainsi que l'*Almanach des spectacles de Paris*, fournit sur les adresses dramatiques au dix-huitième siècle, de fréquentes et curieuses notices dont les bizarreries et les originalités ont été signalées, par le menu, en ma *Bibliographie des Almanachs français*. (1)

Et comment s'étonner, après cela, des naïves et pittoresques inscriptions de lettres que les journaux, de temps à autre, se plaisent à reproduire pour la plus grande joie de leurs lecteurs. Ne sont-elles pas la continuation d'un système, autrefois général et parfaitement logique, si l'on veut bien se souvenir que rues et maisons, elles-mêmes, restèrent longtemps avec des dénominations plus ou moins vagues.

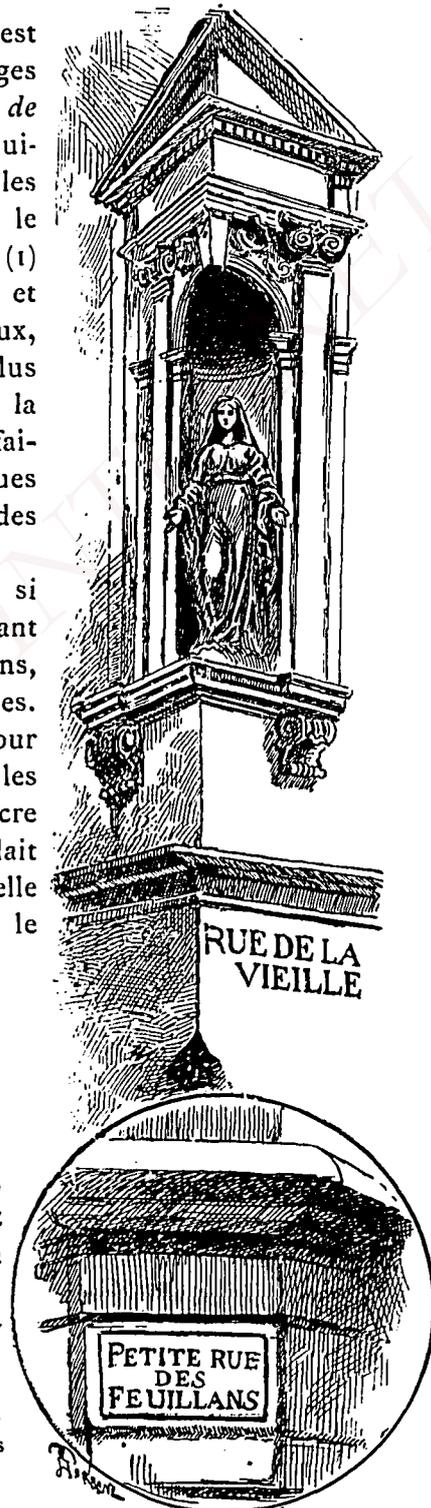
« En voyant aujourd'hui ce mode si simple et si naturel de désigner les immeubles, a dit un savant auteur, on a peine à croire que, sauf de rares exceptions, cet usage ne date que d'une cinquantaine d'années. Le *Bulletin des lois* de 1805 est là, cependant, pour nous donner raison. Il suffit d'ailleurs d'ouvrir les auteurs des deux derniers siècles pour nous convaincre que les rues n'étaient pas numérotées, et qu'il fallait des périphrases multiples pour désigner telle ou telle habitation. Les adresses étaient ainsi conçues, dans le genre de celle-ci que nous prenons au hasard :

Mademoiselle Louizon,
Demeurante chez Alizon,
Justement au cinquième étage
Près du cabaret de la Cage,
Dans une chambre à deux chassiss,
Proche de Saint-Pierre-des-Assis.

« Ainsi s'exprime Berthod dans *Paris Burlesque*, petit poème satirique qui se vendait en 1682, « chez Loyson, au Palais, sur le Perron-Royal, près la porte de la grande salle, A la Croix-d'Or. »

« Nous lisons aussi, dans une lettre de Guy

(1) Paris, J. Alisié, éditeur, rue de Rivoli, 1896. 1 vol. gr. in-8. Avec nombreuses reproductions de titres, couvertures et vignettes d'almanachs.



Inscriptions de rues en lettres augustales
(xviii^e siècle)

Patin, du 25 mai 1653, cette note sur un de ses amis qui habitait Paris : « Il est logé chez une blanchisseuse, rue de la Harpe, chez un chapelier, à la Main-Fleurie, à la 3^e chambre, vis-à-vis de la Gibecière, bien près de l'Arbalète. »

Lyon eut-il comme Paris, comme nombre d'autres villes, cette amusante façon de libeller les adresses ?

Ouvrons, pour nous renseigner, le *Nouveau Calendrier*, puis l'*Almanach astronomique et historique*, les bréviaires annuels et officiels de l'ancien Lyon.

Et nous verrons que, contrairement aux autres villes, les indications, presque toujours, sont nettes et précises, sans les habituelles complications.

C'est ainsi qu'à la date de 1741 se peuvent lire les adresses suivantes :

« Etienne Baritel, place Louis le Grand, à la Barre.

« André Laurent, rue Raisin, à la Vérité.

« Leroi, procureur de la cour des Monnaies, rue St-Jean, à la Chasse Royale.

« M^o Pingard, huissier, rue du Palais Grillet, aux deux Dauphins.

« Langlois, rue du Petit Soulier, au Point du Jour.

« M^o Turrin, huissier de police, rue du Bas d'Argent, à l'image St-Roch.

« Clopin, rue Confort, à la Balance.

En 1745, un juge assesseur donne son adresse : rue Dubois, près de la *Chapelle d'Or*; un écrivain-juré, Jean-Baptiste Jassois, rue Desfanges, près de la *Lune*, ce qui ne manque pas d'originalité; un recteur de la Charité est logé rue Tupin, près de l'*Empereur*.

Plus tard, à la fin du siècle, — de 1785 à 1790.

« M. Villionne fils, professeur-adjoint de l'Ecole Royale gratuite pour le progrès des arts, maison Rostaing, à la *Clef d'or*, quai de Retz. — Un avocat contrôleur donne pour adresse : « à l'entrée de la place du Petit Change, au coin du Pont »; — un maître écrivain : « près de la Boucherie St-Paul. »

Les gens du haut se contentent de la classique indication : « dans sa maison », « en son hôtel », — sans indication de rue, la rue étant encore quantité négligeable. — Les autres, je veux dire ceux de moyenne condition, mettront souvent : au bas « de telle montée, — sur les remparts, — au pied du Chemin Neuf, — à l'entrée ou à la sortie de telle rue, — vis-à-vis St-Nizier, — vis-à-vis St-Côme etc. »

En 1787, M. Morizot, médecin, s'annonce, « rue et maison de l'Enfant qui pisse », rue et maison qui, au siècle précédent, avaient logé un amateur lyonnais, Claude Lemoindre.

Et voici, en 1779, les plus pittoresques, les plus compliquées, certainement, des adresses locales :

M. Pernel, maître de langues, se met : « chez M. Berthaud, parfumeur, place de la Baleine. »

Un autre maître, de même nature, M. Fernandi : « chez M. Raynal, apothicaire, rue de la Lune, près la rue Tupin. »

Enfin, M. Veillas, maître de danse, est encore plus explicite : « Grande rue Mercière, allée du premier chapelier à gauche, du côté de la rue Mort qui Trompe. »

Et toujours aucune indication de numéros.

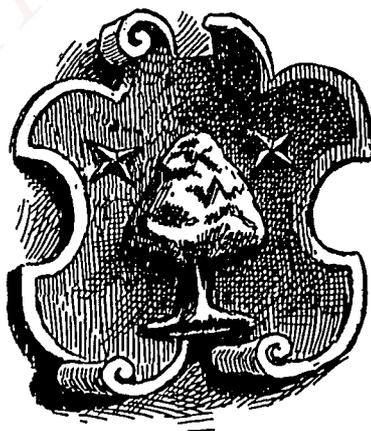
Ouvrons les annuaires de la Révolution.

En l'an vi (1797-98) Grosbon, peintre de paysages, s'inscrit « près l'allée des Images » — ce qui n'est pas mal pour un artiste qui devait en compter quelques-unes à son avoir ; — ce sont, comme partout, quantité de ci-devant rues, de ci-devant jardins, de ci-devant quais et, seuls, — ceci est à retenir — les architectes, logés rues Buisson, Pizay, d'Auvergne, des deux Maisons, Vieille-Monnaie, de la Barre, Vaubecour, Saint-Dominique, Puits-Gaillot, des Feuillants, Trois-Marie, quais St-Clair et St-Antoine, se sont payés le luxe, la nouveauté de numéros.

En somme, du dépouillement des almanachs et des annuaires, résulte ceci que les adresses lyonnaises furent bien moins fantaisistes, bien moins chargées d'indications bizarres que les adresses similaires des autres villes.

Quant à dire pour quelles causes, cela serait, sans doute, assez mal aisé.

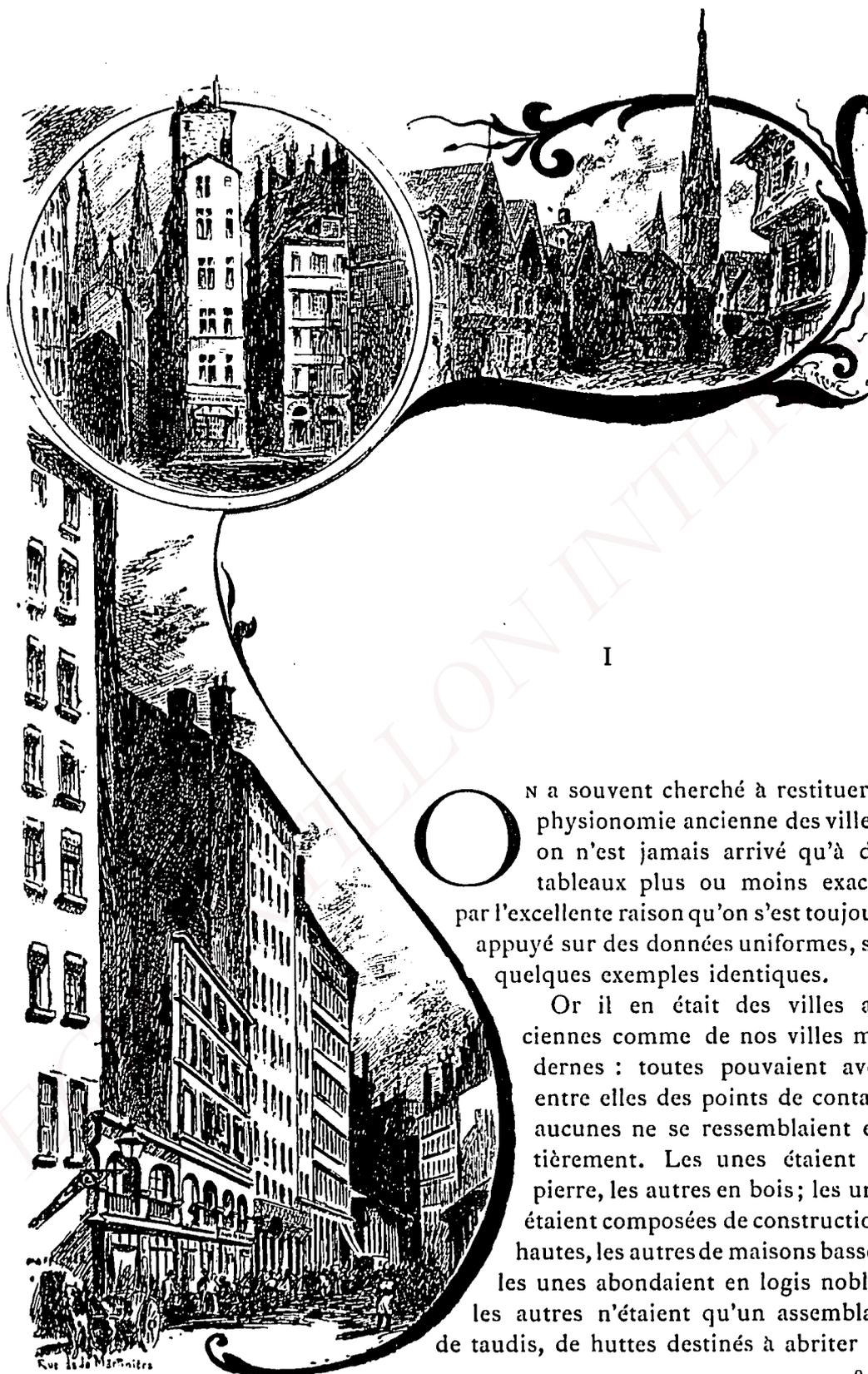
Et maintenant, on peut bien l'enregistrer, ci-finist l'histoire de l'enseigne sous ses formes multiples mais, d'une façon comme de l'autre, marque extérieure destinée à renseigner sur toutes choses, rues, maisons, et même domicile des habitants.



Enseigne-écusson en forme de cuir contourné sur une maison de Lyon (xvii^e siècle.)

III

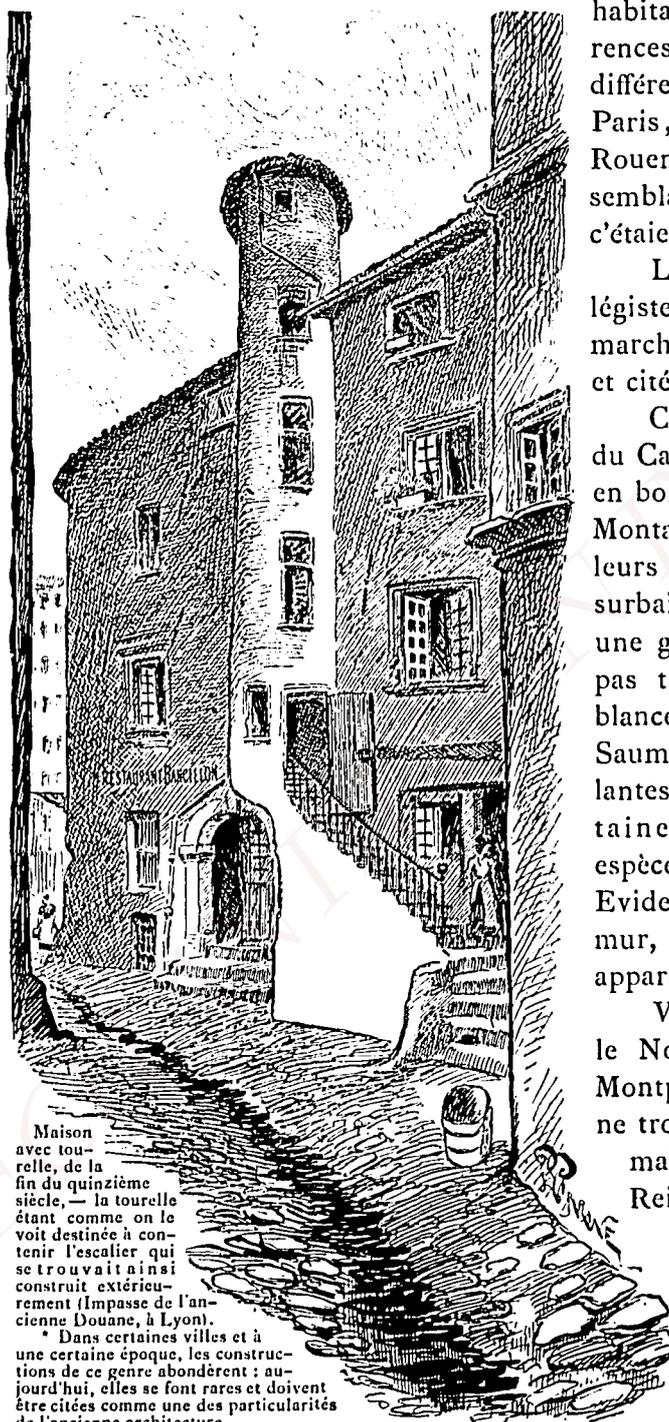
PHYSIONOMIE DES ANCIENNES VILLES. — ASPECT
PARTICULIER DE LYON. — HAUTEUR DES MAISONS ;
ACTIVITÉ DU NÉGOCE. — DÉNOMINATION DES
RUES DANS LES CITÉS DU MOYEN AGE.
— DE CERTAINES PARTICULARITÉS
LYONNAISES. — LA LITTÉRATURE
DES ÉCRITEAUX ET DES
ENSEIGNES.



I

On a souvent cherché à restituer la physionomie ancienne des villes : on n'est jamais arrivé qu'à des tableaux plus ou moins exacts, par l'excellente raison qu'on s'est toujours appuyé sur des données uniformes, sur quelques exemples identiques.

Or il en était des villes anciennes comme de nos villes modernes : toutes pouvaient avoir entre elles des points de contact, aucunes ne se ressemblaient entièrement. Les unes étaient en pierre, les autres en bois ; les unes étaient composées de constructions hautes, les autres de maisons basses ; les unes abondaient en logis nobles, les autres n'étaient qu'un assemblage de taudis, de huttes destinés à abriter les



Maison avec tourelle, de la fin du quinzième siècle. — la tourelle étant comme on le voit destinée à contenir l'escalier qui se trouvait ainsi construit extérieurement (Impasse de l'ancienne Douane, à Lyon).
 * Dans certaines villes et à une certaine époque, les constructions de ce genre abondèrent : aujourd'hui, elles se font rares et doivent être citées comme une des particularités de l'architecture.

habitants tant bien que mal. Différences de conception architecturale : différences de conditions sociales. Paris, Lyon, Reims, Bordeaux, Rouen, Troyes avaient certaines ressemblances : prises individuellement c'étaient des types distincts.

La ville de procureurs et de légistes n'était pas la ville du trafic marchand. Puis entre cités du Nord et cités du Midi quel fossé !

Comment comparer les maisons du Calvados, partie en pierre, partie en bois, aux maisons à briques de Montauban, italiennes d'aspect, avec leurs séries d'arcades cintrées ou surbaissées formant à chaque étage une galerie à jour ; et comment ne pas trouver des points de ressemblance entre certaines maisons de Saumur flanquées de tourelles saillantes en forme de poivrière, et certaines maisons d'Albi ayant des espèces de donjons à mâchicoulis. Evidemment, à Albi comme à Saumur, maisons ayant, plus ou moins, appartenu à des familles nobles.

Vous ne trouveriez point dans le Nord les hôtels consulaires de Montpellier ou de Bordeaux ; vous ne trouveriez pas, dans le Midi, les maisons ornées de Rouen, de Reims, de Troyes, d'Amiens, du Mans. Chose assez ordinaire, c'est le Midi qui est froid, sec ; c'est le Nord qui est pittoresque, coloré.

Dans le Midi c'est la chaux, la pierre blanche brûlée par

le soleil, les poutrelles apparentes : toutes les maisons se ressemblent ; seuls les écussons, enseigne héraldique, servent à les distinguer.

Dans le Nord, ou dans l'Est, a fort bien dit l'auteur d'un travail apprécié sur les constructions de Troyes, les maisons parlent aux passants, elles lui révèlent leur destination, l'esprit, les sentiments, l'humeur du propriétaire, l'état du locataire. Et pourtant, là comme partout, les règlements et l'habitude classaient chaque métier, chaque homme, dans un milieu uniforme. Malgré cela aucune maison n'est servilement calquée sur une autre, aucune décoration ne se répète, aucuns sujets ne se trouvent stéréotypés. Rues et maisons sont variées d'effets, de lignes, de sculptures, d'arrangements.

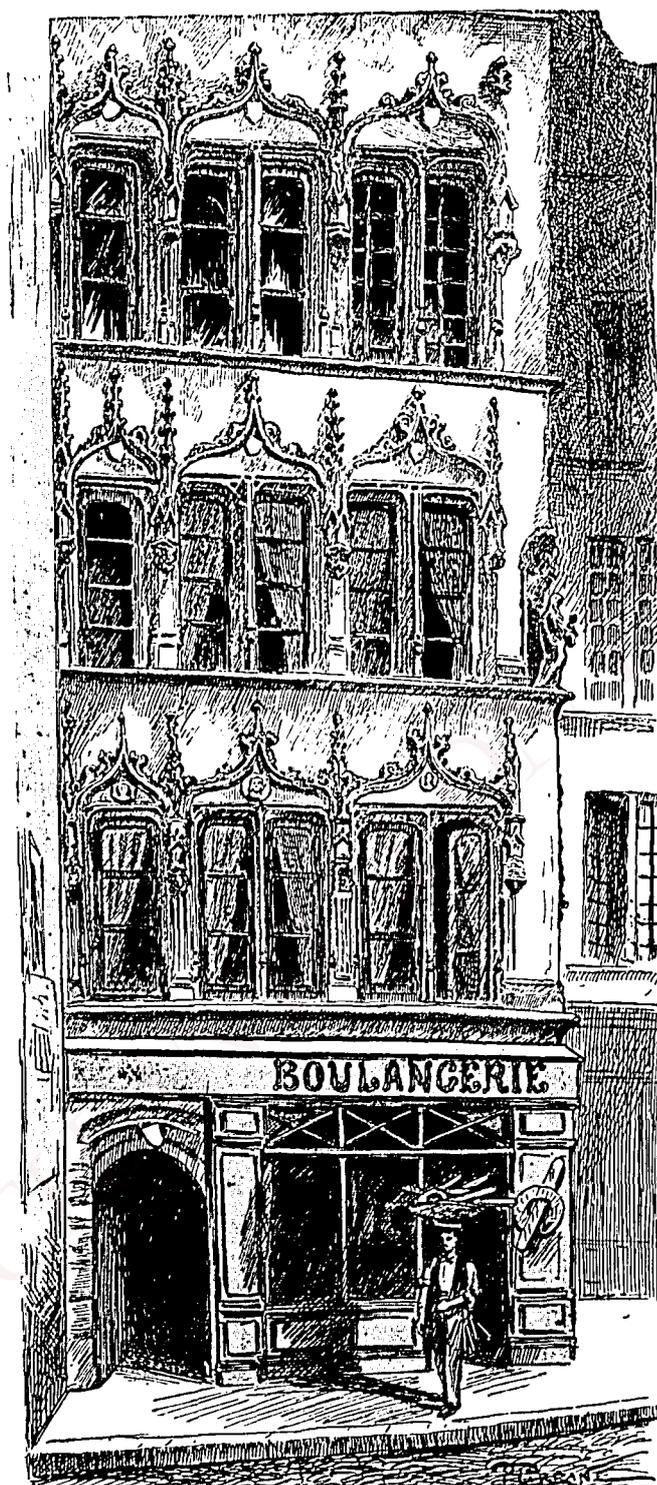
Ici on s'enferme, on se mure ; là on s'épand joyeusement. Ici on se garantit contre la rue, on se fortifie contre le dehors ; là on est heureux, on est fier de montrer à tous son petit musée de pierres ornées. Ici on travaille de la pensée, on fait office de scribe ; là on est dans la perpétuelle foire du commerce. Ici on est individuel par tempérament, on fuit les entassements ; là on s'encaserne, on monte, on monte, encore et toujours.

A Rouen, les maisons sont relativement basses ; à Lyon, elles sont hautes ; à Rouen émergent de toutes parts les flèches des cathédrales ; à Lyon, les clochers des églises sont étouffés entre les hautes et étroites maisons.

Lyon c'est la hauteur. Qu'on soit entre Rhône et Saône, ou sur les bords de la Saône, dans ce quartier Saint-Jean aux maisons aujourd'hui noircies par le temps, couvertes d'une lèpre de vétusté et malgré cela ne laissant apercevoir dans les matériaux aucun signe de dépérissement ; c'est toujours l'idée de l'entassement qui prédomine.

D'autres cités donneront l'impression de la ville basse, aux maisons longues procédant de la ferme : Lyon, la ville des tours rondes, carrées, octogones, les unes terminées en pyramides et surmontées de girouettes s'élançant dans les airs, tandis que les autres, crénelées et garnies de meurtrières, sont couronnées d'un belvédère, restera le type le plus parfait d'agglomération humaine à maisons hautes.

C'est une ruche travailleuse et les ruches aiment à se serrer les unes contre les autres, à se presser, à se sentir, à s'élaner dans les airs. Autre raison : Lyon est entouré de collines élevées et il semble qu'une secrète attirance dirige les constructions humaines vers ces hauteurs. Loi générale. Au pied des hautes montagnes on construit bas. Inutile de lutter, on éprouve la sensation de l'écrasement. Aux approches des collines élevées on cherche, de même, à s'élever, à s'élaner. Peut-être aussi, faut-il tenir compte d'une question de proportion mathématique, d'une de ces lois secrètes qui gouvernent l'humanité, sans que les hommes, individuellement, puissent en ressentir les



Maison de la fin du xv^e siècle; rue Lainerie, 14, à Lyon.

effets. Ici ce besoin fut tel que, eux-mêmes, les beaux et grands hôtels Louis XIV, sur les quais, dépassent en élévation les édifices identiques de toutes les autres villes de France.

Façades hautes et tristes, — des parallélogrammes en hauteur — boutiques étroites et obscures, cours ténébreuses et comme renfoncées, allées profondes et humides, voilà donc Lyon, le Lyon de la première période gothique, du quartier Saint-Jean, aux fenêtres à croisillons, aux portes à gros clous géométriquement disposés et à tête apparente — ce n'est pas pour rien qu'en « espérant » quelqu'un, ici, on emploiera l'expression : « compter les clous de la porte » — aux impostes en bois sculpté ou en pierre, en attendant que vienne la période du fer forgé. Rues et ruelles n'ayant pour tout trottoir, lorsqu'elles se paient ce luxe, que des « cadettes », des boute-roues ; boutiques se suivant sous les arcades du rez-de-chaussée, la porte garnie de bancs, lorsqu'il s'agit de quelque commerçant au négoce actif ; tel

est le complément du décor, ce qui se trouvera également en la rue Lainerie, la rue aux hôtels aristocratiques, comme en la rue Mercière, la rue trafiquante.

Et cette impression de hauteur, d'étroitesse, de resserrement, les contemporains l'éprouvèrent aux siècles antérieurs ; — je veux dire les contemporains qui avaient parcouru le monde et dont l'appréciation, conséquemment, se trouve être précieuse, puisqu'elle leur permettait de juger par comparaison.

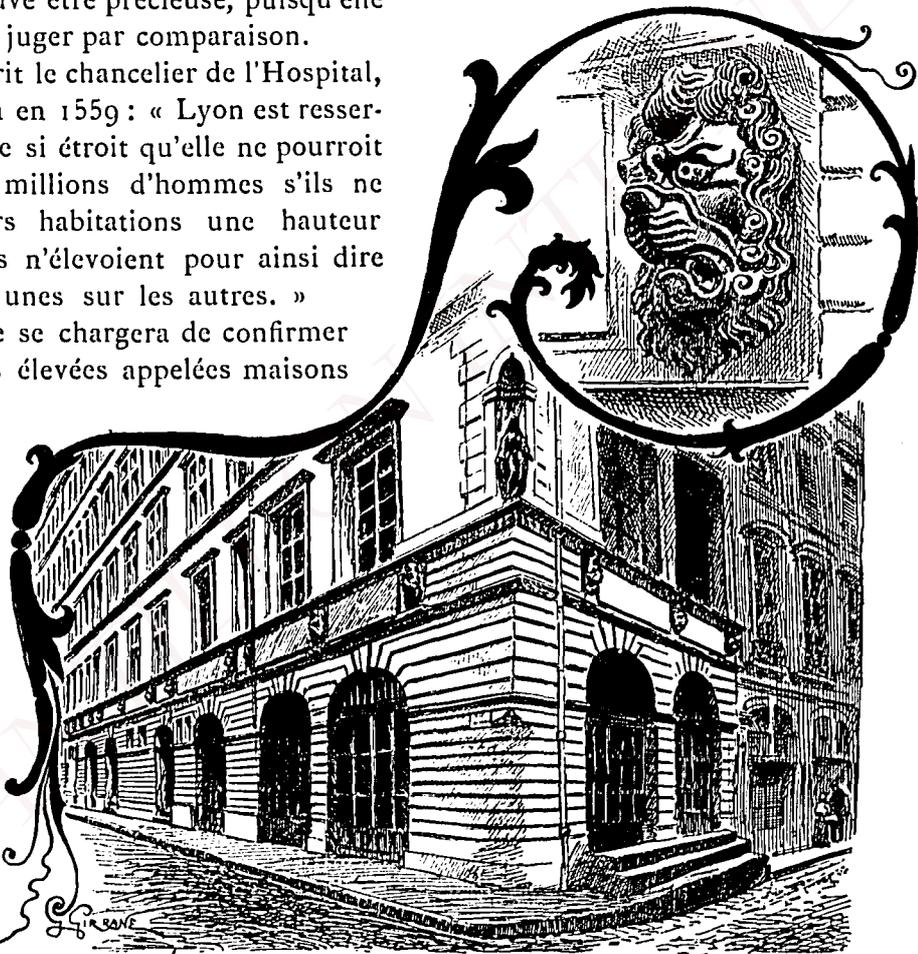
Voici ce qu'écrivit le chancelier de l'Hospital, de passage à Lyon en 1559 : « Lyon est ressermée dans un espace si étroit qu'elle ne pourroit contenir tant de millions d'hommes s'ils ne donnoient à leurs habitations une hauteur démesurée et s'ils n'élevoient pour ainsi dire trois maisons les unes sur les autres. »

Jugement que se chargera de confirmer l'avenir, ces tours élevées appelées maisons ayant continué à être la demeure des Lyonnais ; — impression qui sera également ressentie par nombre d'autres voyageurs venus des points les plus divers du globe.

Sans doute, le chancelier de l'Hospital avait vu Lyon sous un beau jour, car, en ces rues enserrées, en ces sortes de

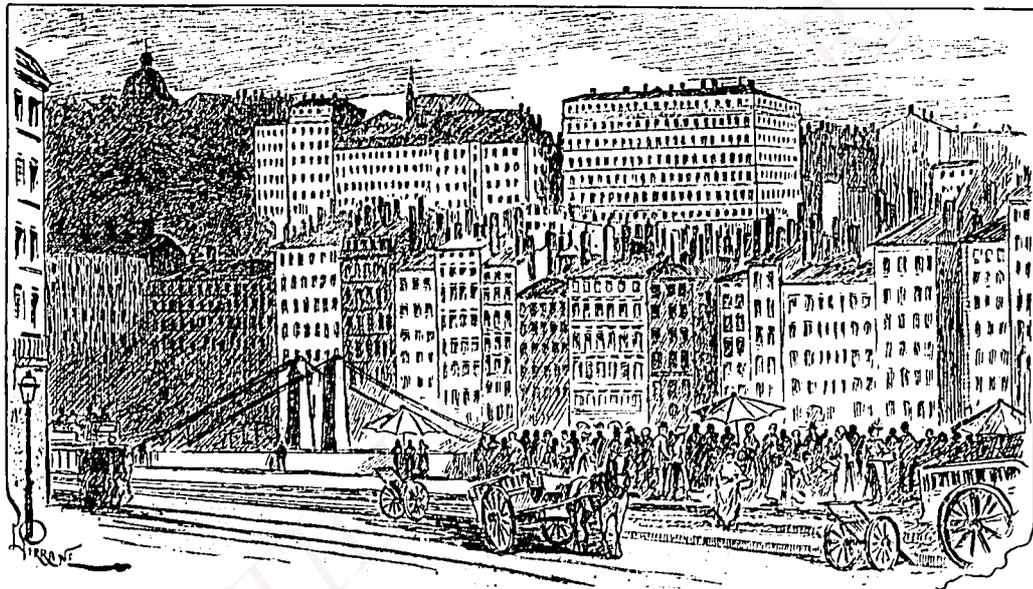
fossés creusés en hauteur, la propreté et l'odeur devaient quelque peu laisser à désirer. Il est vrai que le grand homme d'État avait écrit ces paroles, imprégnées d'une douce et philosophique résignation : « en ce monde ne faut pas être trop délicat du nez et des yeux, surtout lorsqu'on chemine. »

Au dix-septième siècle, Abraham Gœlnitz, l'Allemand voyageur, sera



Maison des lions à Lyon (coin de la rue Juiverie et de la rue de la Loge) XVII^e siècle.

moins indulgent : son récit insiste sur les rues étroites et malpropres, sur l'odeur « infecte, considérable », qui s'en dégage. S'il trouve les maisons hautes — naturellement — et bien bâties, comme précédemment, c'est à dire en 1608, l'Anglais Thomas Coryat, il fait remarquer que les chéneaux en bois s'avancent des toits sur la rue et jettent avec enthousiasme l'eau de la pluie sur les vêtements des passants. Il note, également, que les fenêtres garnies d'un simple papier huilé s'ouvrent de bas en haut au moyen d'une corde — système qui se rencontre encore dans nombre de villes, en France, en



Vue du quai Saint-Vincent et du cours des Chartreux

* La haute maison qui se dresse dans le fond comme un véritable plot est la maison aux 365 fenêtres, dite maison Brunet (maison de canuts, c'est à dire d'ouvriers en soierie.)

Allemagne, en Suisse et qui dut à la Révolution d'être baptisé « fenêtres à la guillotine ». Car si vous passez votre tête extérieurement, craignez que la fenêtre relevée ne vous tombe d'un coup sec sur le cou et ne vous « guillotine ».

Les ans et les siècles passeront, le vieux Lyon aux allées qui *traboulent*, c'est à dire qui traversent d'une rue à une autre — et l'on peut ainsi parcourir des quartiers entiers — ne se modifiera point. Mais sur ce vieux Lyon viendra se greffer, dès la seconde moitié du dix-septième siècle, le Lyon grandiose et pompeux des quais de la Saône et du Rhône, si bien que, dès ce moment, deux villes distinctes, pour ainsi dire, se pouvaient voir en la métropole des Gaules, de même que, plus tard, les grands travaux de voirie du dix-neuvième



ASPECT DE LA RUE MERCIÈRE A DIFFÉRENTES ÉPOQUES (PARTIES DÉMOLIES ; PARTIES EXISTANTES)

* L'enseigne, aujourd'hui disparue, reproduite au bas de cette planche a servi à plusieurs libraires connus, entre autres, en dernier lieu, à Ruzan et à Pélagaud.

siècle viendront ajouter à ces deux agglomérations humaines, une troisième cité, d'aspect bien différent encore, le Lyon du second Empire.

La maison haute a pu se modifier, elle n'a point disparu. Aux bandes étroites d'autrefois, aux coins qui se dressent hardiment devant vous — tels des contreforts, telles des avancées fortifiées, — ont succédé les dés, les plots, les immenses carrés, solides sur leurs bases, s'étageant les uns au dessus des autres — palais démocratiques par leur ampleur, casernes du travail par leur attribution — les maisons à cent fenêtres — il en est une qualifiée *maison aux 365 fenêtres*, et pour cause.

Le chancelier de l'Hospital, Gœlnitz et tant d'autres pourraient revenir, ils retrouveraient leurs constructions, plus volumineuses, ayant pris du ventre, à la fois lourdes et élevées, communiquant toujours au regard cette extraordinaire impression de hauteur, et dans les mêmes proportions.

Comme le remarquait fort bien Fortis, en son *Voyage pittoresque et historique à Lyon* (1821), l'aspect de vétusté de cette cité qui déplaît au plus grand nombre, charme l'artiste ; celui qui aime à étudier, en chaque contrée, la forme et le style particulier que le goût, les usages, la commodité, la mode et la nature des matériaux donnent aux habitations et aux monuments.

Ville haute, ville étroite, ville enserrée, ville de travail, de commerce, de trafic actif, d'échanges multiples ; ville d'érudition et de pensée, en même temps, qui ne se contente pas de fabriquer du papier à imprimer — si ce n'est dans ses murs, au moins sur son territoire — mais qui envoie sur tous les points du globe du papier imprimé ; ville des de Tournes, de Portunaris et de son successeur, le célèbre Rouville, propriétaire des maisons de l'*Ange Gardien*, de l'*Écu de Venise*, du *Phénix*, de la *Toison d'Or*.

Pour énumérer toutes les choses dont Lyon fait trafic, des pages ne suffiraient point : contentons-nous de mentionner, d'après les états du seizième et du dix-septième siècle, les marchandises sortant de ses manufactures à elle. A savoir : « velours, satin, damas, taffetas, rubans et passements de soye, cordons, coëffes et autres ouvrages d'or, d'argent, de soye, toutes sortes de toilles, guimpes, colletz de crespé d'or et d'argent, canetilles, bourses, gands, fil à coudre, chapeaux et bonnetz de velours, espingleries, ficelles, cordages, coustils à faire lictz ; parchemin, peigne, grilletz et sonnettes ; cartes, dés, tabliers à coüer, violons, cistres (cithares), guitares, fleustes d'allemand et à neuf trous, orféverie et argenterie, fournimens d'espées et dagues, potterrie d'estaing et poterie de maïolique, sans oublier les cartes à iouer. »

N'est-ce pas le médecin André Falconnet, qui, en un distique latin, avait écrit : « Lyon vous fournira tout ce que renferme le monde entier ; voulez-vous plus encore ? vous le retrouverez à Lyon. » — On ne saurait dire mieux.

Et le célèbre sonnet de Joachim du Bellay à Maurice Scève tout naturellement vient ici sous ma plume :

Scève, je me trouvay comme le fils d'Anduse
 Entrant dans l'Elysée, et sortant des enfers,
 Quand, après tant de monts de neige tout couverts
 Je vy ce beau Lyon, Lyon tant que je prise.
 Son étroite longueur que la Saône divise
 Nourrit mille artisans et peuples tous divers
 Et n'en déplaist à Londres, à Venise, à Anvers,
 Car Lyon n'est pas moindre en fait de marchandises,
 Je m'étonnay d'y voir passer tant de courriers,
 D'y voir tant de banquiers, d'imprimeurs, d'armuriers,
 Plus dru qu'on ne voit les fleurs par les prairies.
 Mais je m'étonnay plus de la force des ponts
 Dessus lesquels on passe, allant delà les monts,
 Tant de belles maisons et tant de métaeries.

Exemple peut-être unique dans l'histoire des cités, Lyon a ainsi traversé des siècles sans que sa physionomie générale se soit modifiée. Ville de commerce elle fut, ville de commerce elle est et restera, sans doute, ayant eu, ayant encore, en la rue Mercière, le type parfait de ces grandes voies houleuses du moyen âge, au commerce grouillant. De cette rue et de quelques autres de même nature un écrivain local, Puitspelu, a tracé, il y a quelques années, le tableau suivant qu'on ne lira pas sans intérêt :

« On y vend toujours quelques-uns des multiples articles auxquels elle doit son nom de rue « Mercière », ou marchande, par excellence. C'était, il y a trente ans, le quartier général des libraires, des fabricants bijoutiers, des quincaillers, des marchands d'indienne ou de chapeaux de paille, des modistes et des négociants qui ont spécialement retenu le nom de merciers. Le passant y était accosté — en tout bien, tout honneur, — par de jeunes et accortes personnes qui faisaient meilleure figure dans cet emploi que les grands dadais de commis postés à la porte de nos magasins actuels.

« Comme la rue Mercière, il est quelques rues qui avaient — qui ont même conservé leur population spéciale : rue de l'Enfant-qui-pisse, les droguistes aux enseignes apocalyptiques; rue Longue, du Bât-d'Argent et des Trois-Carreaux, les toiliers et les drapiers dont les commis, je ne sais pourquoi, le plus souvent assis sur des bancs placés dans l'embrasure de la porte d'entrée, ont plutôt l'air de chercher les rimes d'un sonnet que de se préoccuper de l'aunage des marchandises; rue Grenette, les tourneurs, dont le négoce embrasse tous les bois ouvrés dans le Jura, depuis la cuiller à ragoût jusqu'aux personnages classiques du répertoire de Guignol; rues de l'Aumône et des Quatre-Chapeaux, les raffineurs de fromages, les friteurs en

renom ; rue Tupin, les marchands de cordes et de laines filées ; rue de l'Hôpital, les confectionneurs de sarraux et de vêtements d'artisans....

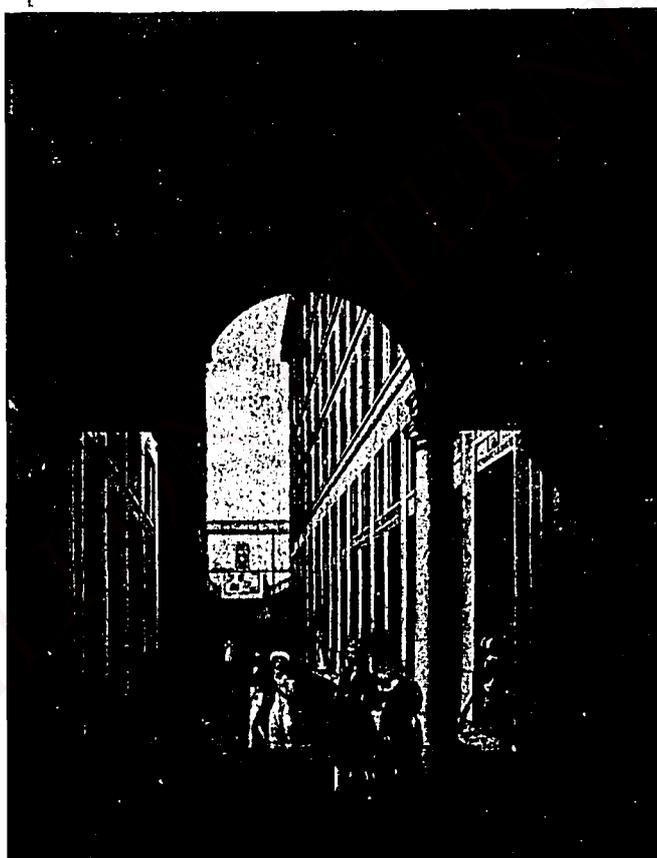
« Les flâneurs avaient la rue Saint-Côme et les quais de la Saône. A Saint-Côme — « le rognon de Lyon », comme j'ai entendu qualifier ce quartier, — étaient dévolus les magasins de nouveautés ; quai Villeroy, c'étaient des orfèvres et joailliers. Encore quelques années, et il ne restera plus grand chose de ces affectations traditionnelles. Il est même des professions qui tendent à disparaître. »

Rues à commerces nettement définis, à populations spéciales, ayant existé à Lyon comme partout, et répondant à ce principe du moyen âge devenu presque une loi générale dans l'ancienne société : le parquage des gens et des choses en des milieux, en des espaces déterminés. D'où la quantité de noms identiques répondant à des professions semblables ; d'où les qualificatifs à désignations attributives qui se rencontrent dans la plupart des villes anciennes.

Sur ce point il y eut partout similitude parfaite. Il en fut à Paris comme à Lyon, comme à Reims, comme à Cambrai, comme à Troyes, comme à Rouen, comme à Orléans.

Ici soigneusement conservées, là disparues, effacées parce que trop significatives pour nos mœurs modernes, ces qualifications nous renseignent sur les professions, sur le commerce, sur les mœurs, sur les idées — l'on pourrait même dire sur les misères de l'époque, mieux que toute dissertation.

Peut-être, à cette place, convient-il donc de les noter, comme nous avons



Le passage Thiaffait d'après une gravure à la manière noire, de Piraud. Vers 1832.

* Gravure reproduite pour les enseignes-adresses fixées au mur.

noté, plus haut, les particularités, les spécialités de l'enseigne. Moins longue, la liste n'en sera pas moins précieuse. Ce sera, malgré les imperfections du classement, comme une nomenclature des rues communes à toutes les villes du moyen âge :

Rue du *Grenier-à-Sel*, — rue de la *Heuze* (chaussures), — rue des *Orfèvres*, — rue des *Bougeries*, ou *Ecorche-Bœuf*, — rue des *Trippiers*, — rue de l'*Herberie*, consacrée aux vendeurs d'herbages, — rue de la *Ferraille*, — rue de la *Draperie* ou des *Drapiers*, — rue *Marchande* ou *Mercièrè*, — rue *Croix-aux-Pains*, ainsi appelée parce que les marchands pannetiers venaient y vendre aux passants ; — rue des *Cordiers*, où étaient les fabricants de cordes ; — rue des *Feutriers*, domicile des fabricants de chapeaux ou de feutres ; ailleurs ce sera, simplement, la rue des *Chapeliers*, des *Trois* ou des *Quatre-Chapeaux*, — rue de la *Poterie*, — rue de la *Bouteille* ; — rue des *Fromages* ou *Fromagiers* ; — rue des *Liniers*, marchands de lin ; — rue aux *Nattes*, consacrée aux fabricants de nattes en jonc et en paille ; — rue des *Poissonniers*, — rue des *Rôtisseurs*, — rue des *Tanneries*, — rue des *Marteaux* ou des *Ferrons*, — tous qualificatifs qui s'expliquent d'eux-mêmes ; — rue de la *Grange*, parce que là se trouvaient les magasins aux grains (ailleurs, comme à Lyon, ce sera la rue *Grenette*) ; — rue des *Vaches*, où étaient les éleveurs de vaches et les marchands de laitage ; — rue de la *Poulaillerie*, domicile préféré des éleveurs et marchands de volailles ; — comme il y avait la rue des *Juifs* ou de la *Juifverie*, — la rue des *Lombards*, la rue *Vide-Bourse* ou *Vide-Gousset* où se tenaient les boutiques de change ; — ou bien encore la rue des *Etuves*, à cause des bains publics, — et toutes les rues dites *ruelles aux filles communes*, *aux filles joyeuses*, voire même aux *filles sœurdittes* (sordides), plus simplement rues des *Granges*, des *Bords*, des *Clôtures*, — appellations qui se rencontrent dans mainte ville dès le quatorzième siècle, — ou rue *Gaudinière*, comme à Lyon, les femmes de cette espèce y étant appelées en vieux langage *godinettes*, du verbe *se gaudir*, tiré du latin *gaudere* ; à moins que, tout uniment, ce soit *l'orde ruelle*, ce qui dit tout de plus brève façon.

Aux noms de corporations, de métiers, de professions exercées, il convient d'ajouter les noms de saints ou de saintes, très nombreux dans toutes les anciennes cités ; les noms provenant de jeux ou exercices d'armes à feu : rues de l'*Arbalète*, de l'*Arc*, de l'*Arquebuse*, du *Battoir* ou de la *Paume*, de la *Boule*, du *Fusil*, de la *Fronde* ; les noms provenant d'enseignes célèbres — après les professions, c'est ce qui fournira le plus — les noms provenant d'engins de guerre ; enfin les noms empruntant leur qualification à des bâtiments publics, églises, bourses, hospices, couvents ou autres, sans oublier les ordres religieux.

Toutes les villes n'eurent-elles pas, également, des rues *Breneuse*, *Foireuse*, *Pisse-Truye*, *Merdeuse* (*vicus merdosus*), devenue *Merdanson*, des *Fumiers*, qui, leur nom l'indique, servaient de réceptacle aux immondices des quartiers. Toutes encore n'inscrivaient-elles pas avec bonheur les noms classiques : rue du *Paradis*; rue du *Ciel*; rue de *tous les Saints*; rue des *Anges*; rue de la *Vierge*; rue *Sainte*, rue *Sainte-Marie*; — avec effroi : rue d'*Enfer* ou *Faubourg de tous les diables*; rue *Misère*; rue *Noire*; rue *Froide*; rue du *Noir-Pertuis*, et même rue de la *Limace*, qualificatifs suffisamment expressifs pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'y arrêter autrement. Ne verra-t-on pas, enfin, la rue des *Soupirs*, la rue du *Préau d'Amour* et même de *Tire-Vit* qui rentrent dans la catégorie de celles énoncées plus haut.

Que seront les rue ou ruelle des *Loups*, la rue des *Ours*, la rue du *Moulin*, la rue de la *Procession*, sinon des voies de communication gardant le souvenir de l'époque où les bêtes fauves venaient rôder aux abords des villes, où les moulins occupaient une place à part, où les processions marquaient profondément dans la vie publique.

Et, à vrai dire, ce système d'appellation se continuera jusqu'à nos jours, puisque toutes les agglomérations urbaines du dix-neuvième siècle eurent, à un moment donné, la rue de la *Poste-aux Chevaux*, la rue des *Messageries*, la rue des *Diligences*, la rue de la *Poste*, la rue du *Télégraphe*, la rue du *Débarcadère*, la rue du *Chemin de Fer*, les transformations humaines, les améliorations dans les moyens de transport laissant ainsi trace de leur passage sur les murs des cités.

Ce que furent, à ces différents points de vue, les rues de Lyon, la liste publiée plus loin (1) d'après l'*Almanach astronomique et historique* pour l'année 1746 permettra à chacun de s'en rendre compte. Mélange d'appellations réalistes, d'appellations attributives et locales, offrant en grand nombre, des noms de saints et de communautés religieuses, elles expriment on ne peut mieux les diverses façons de voir du moment.

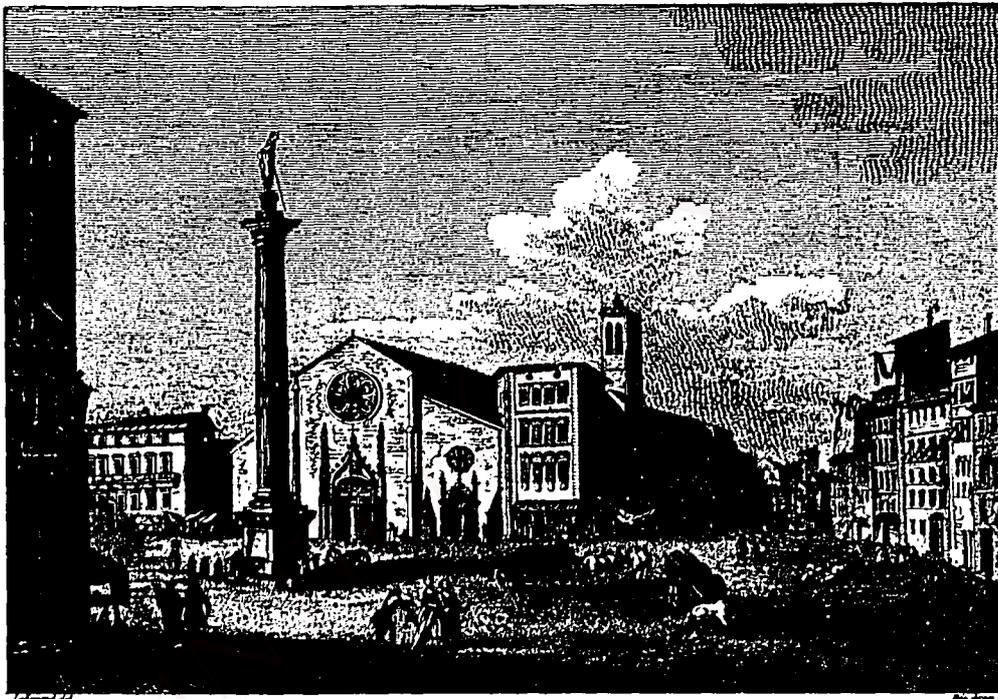
II

J'ai défini Lyon architectural, sa caractéristique pittoresque et sa richesse marchande, j'ai, en quelques lignes, pour mieux expliquer cette rue Mercière, « foire permanente », dit un voyageur allemand, « qui prend rang

(1) Voir page 92.

immédiatement après les foires de Leipzig et de Francfort » exposé les principes bien connus, sur lesquels reposa, dès l'origine, l'appellation des rues.

Peut-être ne serait-il pas inutile, après tant d'autres, après M. Justin Godart, surtout, qui, sous le titre de : *L'Ouvrier en Soie* a entrepris la publication d'une véritable monographie du tisseur lyonnais — travail précieux — d'insister sur la nature particulière, sur le caractère exclusivement commerçant des Lyonnais, sur cet esprit « marchand » que signalait en 1698 d'Herbigny, intendant de la Généralité, et cela parce que le dit « esprit



Vue de la place des Cordeliers, au XVIII^e siècle, avec la colonne sur laquelle est représentée la Gnomique.
Composition de Lallemand pour les *Voyages pittoresques en France* publiés sous la direction de Née (Paris, 1786, tome III.)

marchand » aura une influence sur toutes les choses de la cité, sur la nature de l'enseigne, comme sur le reste.

« On peut dire que la foire à Lyon est perpétuelle et que Lyon n'a d'autre commerce que celui des foires », reconnaît un mémoire de la fin du dix-septième siècle, époque où ces sortes d'expositions étaient déjà quelque peu déchues de leur antique splendeur. Or la foire en développant surtout la boutique extérieure, l'étalage, développait aussi l'enseigne. Malheureusement, à Lyon, — et c'est ici qu'apparaît l'esprit pratique auquel je viens de faire allusion

— cette marque extérieure avait pris plutôt la forme de l'écriteau : du moins, aucun document imagesque, s'il en fut jamais, n'est parvenu jusqu'à nous.

Contrairement aux usages ordinaires, également, les ouvriers en draps d'or, d'argent, de soie, se trouvaient un peu dispersés dans tous les quartiers de la ville. D'où cette situation je ne dirai pas unique, mais caractéristique, puisque seules Lyon et Genève présentent cette particularité, que dans chaque quartier, les étages supérieurs des maisons hautes, sombres et étroites, se trouvent occupés par des ateliers ; — à Lyon par les ouvriers en soie, les *canuts* ; à Genève par les ouvriers horlogers, les *péclotiers*.



Vue de la place des Cordeliers. Lithographie de Fonville pour l'album : *Promenade à Lyon, 1831*.

* Voir les enseignes des maisons et boutiques, à gauche et à droite.

Comme à Genève, également, ouvriers en atelier, en chambre, rarement en boutique ; — ce qui explique encore pourquoi la fabrique locale ne fournit rien dans le domaine de l'enseigne. Il est vrai qu'à côté des hautes maisons à six ou sept étages, les derniers seuls en pleine clarté, beaucoup de maisons à trois étages, et à pièce unique par étage — (plusieurs se peuvent voir encore au quai Pierre-Scize) — étaient occupées par des soyeux qui trouvaient là logement, atelier, boutique — et j'ajoute boutique sans apparat, sans enseigne ; la boutique-appartement où l'on loge, où l'on mange, où l'on trafique.

Au haut des maisons, sur les tours, flottaient en larges banderolles ou pendaient, tels des tapis, les draps des fabriques de teintures et les draps des lessives bourgeoises, vieille habitude locale. De là toutes les pendaisons singulières qui se remarquent aux fenêtres, quelquefois même sur les toits, lorsqu'on regarde une ancienne image lyonnaise. De loin, l'on croit voir quelque enseigne, et après tout, n'était-ce pas, là, une « monstre » bien particulière pouvant rentrer dans le domaine qui nous occupe.

Chose prosaïque et pourtant point banale qui, tout naturellement, conduit à la comparaison entre la tour des châteaux-forts sur laquelle flottait l'étendard des chevaliers et la fameuse tour lyonnaise accordée aux bourgeois comme privilège de noblesse, sur laquelle... séchaient et pendaient des étoffes et des draps de lit, *l'âtre!*

Autre différence entre Lyon et la plupart des villes du Nord ou de l'Est. Tandis que ces dernières avaient de somptueux hôtels corporatifs, notre industrielle cité n'accordait, ce semble, aux maisons communes qu'un intérêt très secondaire. Car c'est en 1724, seulement, que la riche corporation des maîtres-ouvriers en soie se décida à la construction d'un immeuble pour son usage personnel; la belle demeure terminée en 1727, aujourd'hui encore existante, et que nous reproduisons ici parce que avec son indication : *Maison et Bureau des fabriquants en étoffes*, elle fournit un document intéressant pour l'histoire de l'enseigne extérieure. Du reste remarquable en son extrême simplicité : point d'image corporative, point de saint, point d'écusson à emblèmes, point d'ornement; tout uniment l'inscription indicatrice gravée dans la pierre. Les projets du sculpteur Perrache indiquent bien des allégories, des pendentifs, des écussons, — furent-ils exécutés, on ne saurait le dire, — mais rien qui puisse rentrer dans le domaine de l'enseigne ou de l'attribut de métier. La boutique du bas, louée successivement à un perruquier, à un libraire, à un apothicaire, à des miroitiers, n'a également laissé, de son existence, aucune marque décorative extérieure.

Au dix-huitième siècle comme durant la première période de notre siècle — nous allons le voir tout à l'heure, — la caractéristique de Lyon semble devoir être cherchée bien plus dans l'écriture que dans l'image, bien plus dans les écriteaux indicatifs — ces écriteaux qui conserveront jusqu'à nos jours l'excellente habitude d'être abrités par une planchette en forme d'auvent — que dans les enseignes accrochées. Et cela tient, il faut le dire, à la nature même de l'esprit local, peu ou point expansif, et surtout point décoratif. Dans les cérémonies du culte ne montrera-t-il point la même indifférence pour tout ce qui touche au dehors, à l'extérieur, à l'ornement!

Esprit pratique, d'où l'écriteau, les indications de toutes sortes, mains ou



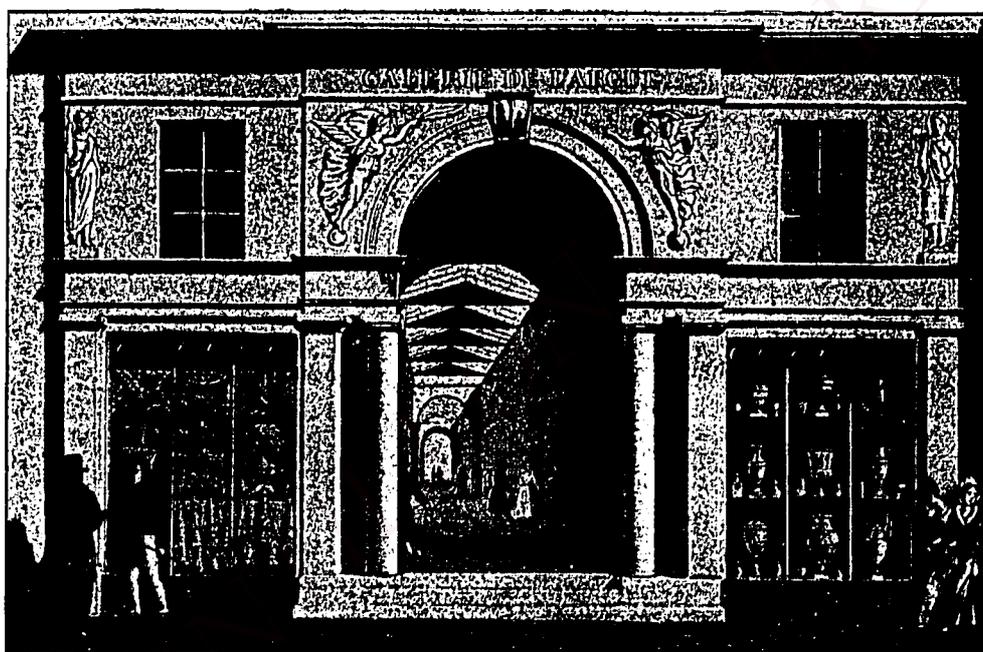
ENSEIGNE-ADRESSE DE MAISON CORPORATIVE

Bureau de la corporation des fabricants de soie de Lyon, ouvert en 1727, rue Saint-Dominique.

* La maison existe encore, avec son beau balcon en fer forgé. Seule la porte d'entrée a été modifiée et abaissée par l'adjonction d'un étage d'entresol, factice.

Les deux personnages au premier plan, tenant en main des rouleaux de bois, sont des canuts. Leur rouleau est vide ce qui indique qu'ils ont « rendu leur travail », la pièce de soie restant enroulée autour de son cylindre jusqu'à ce qu'elle sorte des mains de l'ouvrier pour passer entre les mains du détaillant qui la fait, tout aussitôt, plier.

flèches — ce sera, du reste, un besoin, une nécessité dans une ville à hautes maisons, à longues allées, — d'où les enseignes dites parlantes : pain de sucre pour l'épicier, chapeau pour le chapelier, botte pour le cordonnier, etc. Mais amateur de tableaux peints pour enseignes illustrées, jamais. C'est ce qui expliquera la pauvreté de la production locale, en ce domaine, durant la Restauration et le règne de Louis Philippe, c'est à dire à une époque où les « jeunes écoles » à Paris et dans certaines villes de province — telle Dijon — s'amusaient à barbouiller des peintures de grandes compositions à prétentions artistiques, à allure romantique, pour les magasins à la mode.



Décoration extérieure du passage de l'Argue (côté de la rue de la République). D'après une lithographie de Fonville (1828)

Planche publiée par le *Journal du Commerce de Lyon* (1^{er} janvier 1828.)

L'indication, si bien appelée le barbouillage des murs, était, il est vrai, une des caractéristiques du moment, mais à Lyon ce semble avoir été une maladie de toutes les époques. N'y triomphe-t-elle pas, aujourd'hui encore !

Voyez les enseignes-annonce, les plaques, les écussons avec lettres, sur les images appartenant à la période de 1830 ; voyez les écriteaux abondants du moderne passage de l'Argue. Seule, plaît et triomphe l'enseigne « calembourdière », toujours à la mode.

Voulez-vous entrer plus intimement dans le Lyon du jour, voulez-vous

faire connaissance avec ses images, avec sa littérature d'enseignes, demandez à Jacques Arago de vous conduire. Voici, en effet, les amusantes pages par lui écrites dans un volume collectif assez apprécié, *Lyon vu de Fourvières* :

« A Lyon l'observateur trouvera ample matière à critique, s'il étudie les inscriptions et les enseignes qui décorent les murs. Mais remarquons, d'abord,

que peut-être nulle part la profusion des flèches et des index n'est plus grande qu'ici.

« Il n'y a presque pas de maisons où les flèches rangées ne sillonnent l'intérieur des demeures : on dirait le fil obligé de labyrinthes obscurs. Toutefois le ridicule est de côté.

« Voyez au théâtre des Célestins, le bureau où l'on prend les billets est indiqué par des dards ; sur une grande partie des maisons de Per-rache, ce sont encore des dards qui pointent les portes d'entrée, comme pour prévenir qu'il est défendu de passer par la croisée, et puis encore, des dards aux escaliers signalant les escaliers et ne pouvant pas signaler autre chose ; des dards en sautoir, des dards indiquant qu'il faut monter, d'autres dards pour guider ceux qui descendent ; des dards à droite, des dards à gauche ; on dirait qu'une légion romaine a campé là et a oublié ses armes...

« Quant aux index, quoique moins multipliés, ils sont aussi un des principaux ornements des mai-sons, et le ridicule en saute aux



Allée conduisant de la rue Mercière au quai Saint-Antoine, ouverte à la fin du XVIII^e siècle.

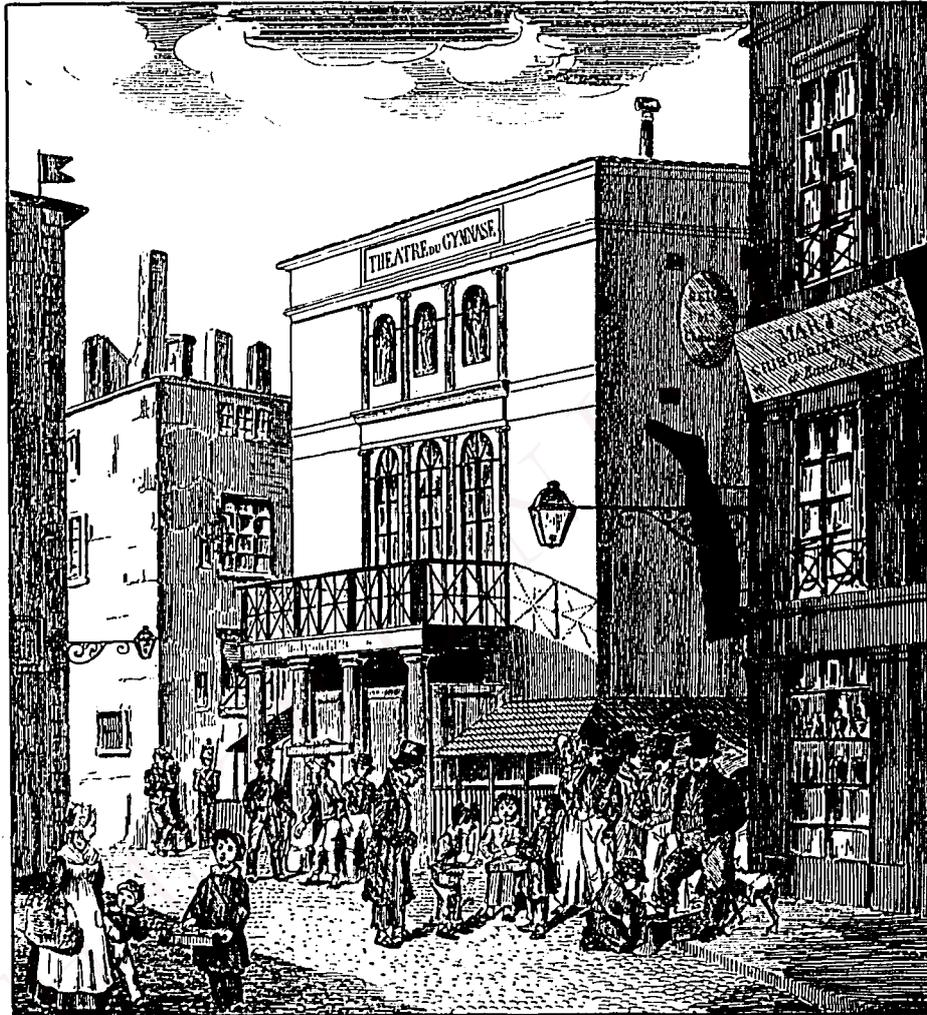
yeux. Lyon est en arrière de quatre siècles.

« Si je classais avec ordre les enseignes ridicules que j'ai observées à Lyon, certes, on aurait quelque raison de m'accuser de méchanceté. J'aurais flané alors avec l'intention de trouver l'absurde, tandis qu'il est vrai de dire, au contraire, qu'il est venu à moi.

« J'entre dans la ville par les Charpennes, et je vois, écrit sur un poteau élevé :

DÉ FANSE DE PACER DANS LE PRÉ

« Moi j'y passerais. » — Arago, on le voit, n'était point ennemi de la gaieté.



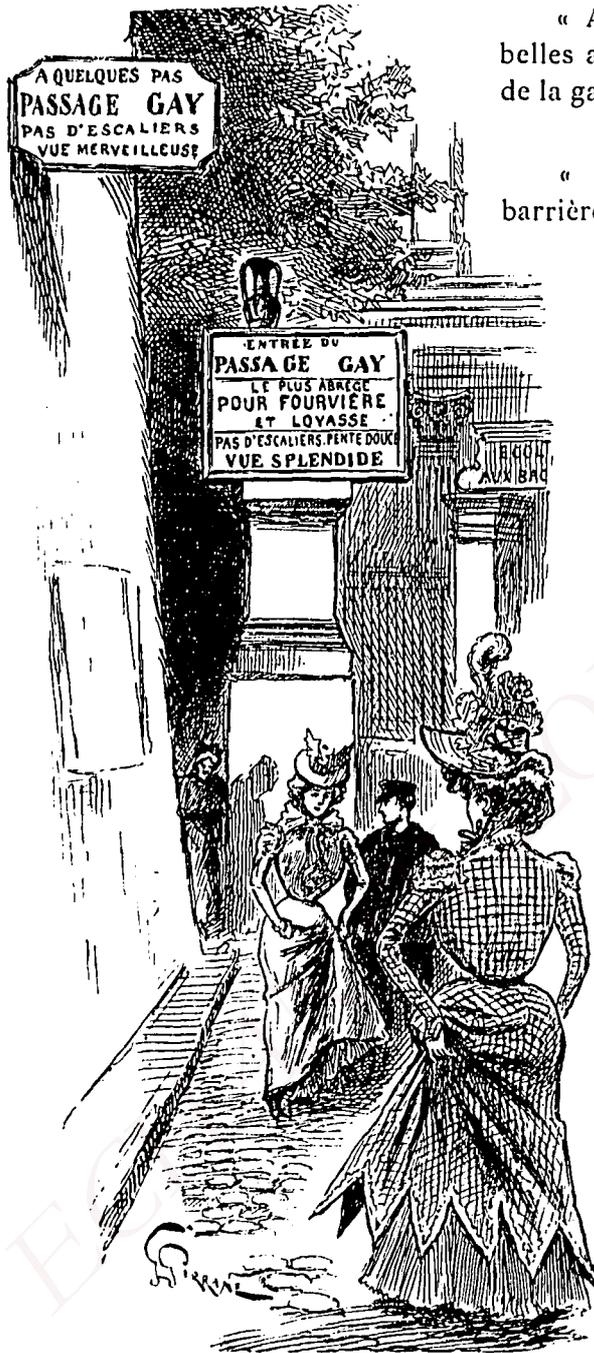
L'ancienne place des Jacobins, en 1838, avant les démolitions pour le percement des rues Centrale et de l'Impératrice.
Lithographie publiée par le journal *L'Entr'acte*.

« A la Croix-Rousse, je monte :

L'OGÉ DU PORTIER

« Là, tout près de la pension des dames Mailly, et en tournant à droite, je lis :

ISSI ON SAIRE A BOIRRE ET A MANGÉ



Ecrîteaux du passage Gay, une des deux montées payantes conduisant à Fourvière, et ouvertes sous le second Empire.

« A côté de la barrière Perrache, au coin des belles allées de platanes où manœuvre une partie de la garnison :

A L'USSARD FRANÇAIS

« Et, un peu plus loin, en dépassant la barrière :

AU G^D ST DENIS, . . . , BATIA SÉRT, A. BOIRE
ET... A MANGER

« Je ne sais si je n'oublie pas quelques virgules et un ou deux accents aigus...

« Autre enseigne :

M^{LLE} B... TRICOTTEUSE ET METTEUSE EN MAIN.

« Ce que je n'aime pas, ce qui me fait quelquefois pitié dans les enseignes, c'est la prétention et le contre sens. A HENRI IV, chez un bonnetier ; AU GRAND FRÉDÉRIC, chez un tisserand ; AU SOLDAT LABOUREUR, chez un fabricant de peignes ; A L'ILE SAINTE-HÉLÈNE, chez un maquignon. J'ai toujours eu envie, en face de semblables enseignes, de prendre au ruisseau une poignée de boue et d'en gratifier les peintures et les caractères qui me blessent les regards. Un vidangeur de Paris n'a-t-il pas osé faire écrire sur la porte de sa demeure :

AU PARTERRE DE FLORE

« A Lyon peu d'enseignes-tableaux décorent les façades des établissements, et à peine en citerez-vous deux ou trois qui méritent quelque attention. Moi je n'en ai remarqué qu'une seule, rue Saint-Côme, au second étage. C'est, je crois, la lithographie personnifiée. Peut-être même est-elle mal ; mais à distance, il y a une certaine harmonie dans les tons, et une sagesse de composition qui n'est pas sans mérite. On m'a parlé aussi d'un Turc

qu'on voit au dessus d'une porte de magasin. Je n'ai pas vu le Turc; mais sur la place des Célestins, en face du restaurant Lucotte, est une enseigne de marchand de bouchons, AU CATALAN, qu'on cite encore parmi les plus belles de Lyon.

« Croyez-vous qu'il fût sage à un propriétaire d'aller demander une inscription ou un tableau à celui qui expose une pareille orthographe ?

PAINTRE D'ENSEIGNES

« Et pourtant dans la rue Saint-Jean, près de celle Tramassac, vous la lisez, parbleu, en vrais et gros caractères, cette annonce si ridicule, et plus ridicule encore chez un peintre.

« A l'entrée de la voûte du chemin de fer on lit sur un écriteau :

DÉFENSE DE PASSER SOUS LA VOUTE SOUS PEINE D'ÊTRE ÉCRASÉ PAR LES WAGONS.

AU SOLEIL LE VENT

« Si vous me grondez de signaler aussi cette stupide enseigne je vous dirai qu'il vaut cent fois mieux être sévère à ma façon, qu'indulgent à la vôtre.

ICI LE VIN ET LA BIÈRE N'EST PAS BON, NON C'EST LE CHAT !

(avec l'image de l'animal) »

Voici donc, en quelques pages, que facilement pourraient compléter toutes les bizarreries nées de nos jours, les ridicules, les sottises, les naïvetés de l'enseigne-écriteau mises en pleine lumière, en même temps que Jacques Arago, esprit caustique doublé d'un observateur subtil, nous fixe sur les enseignes peintes dont je parlais tout à l'heure, et qui, à Lyon, ne laissèrent pas grande trace.

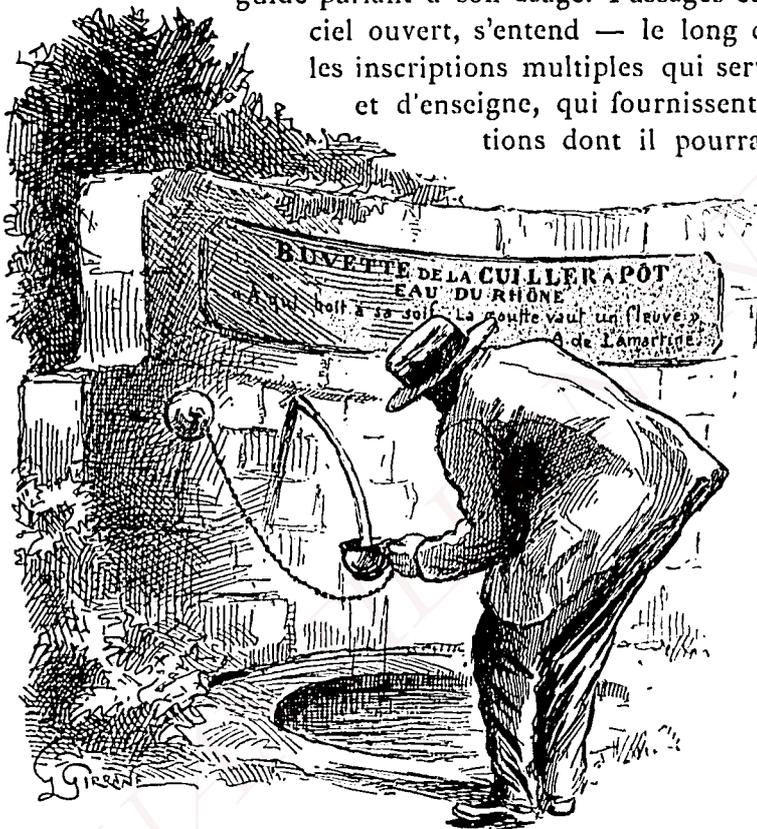
Les joyusetés de l'enseigne ! Ne s'est-on pas amusé partout à les récolter, à les recueillir. Et sur ce chapitre Lyon n'aurait rien à envier à la capitale; Lyon, cité au parler local et aux mœurs non moins locales. Or, parler et mœurs se retrouvent dans l'enseigne et dans le journal, ces deux grands canaux de la publicité moderne.

Et qu'est l'écriteau, sinon un avis accroché extérieurement, affiché sur le mur au lieu d'être placé dans le journal.

L'écriteau ! c'est à dire l'enseigne populaire, l'enseigne-renseignement. L'écriteau, guide indispensable là où les maisons s'étagent, où les métiers tiennent chaque étage, chaque appartement, chaque chambre; où les allées s'enchevêtrent; où les montées, allant vers ces collines qui forment autour de l'agglomération citadine comme autant de remparts, serpentent en tous sens et, sans cesse, ont besoin de recourir à de multiples et précises indications.

Les allées et les montées; deux choses propres aux anciennes villes construites à la fois sur le flanc d'une colline et sur les bords d'une nappe d'eau, fleuve ou lac. Les allées, sortes de passages à piétons qui remplacent les rues; les montées, voies naturelles pour relier entre elles la plaine et les flancs des collines.

Or, Lyon a les montées qui conduisent à Fourvière et qui, pour parvenir à ce lieu célèbre, pour mieux renseigner le promeneur, se transforment en guide parlant à son usage. Passages et montées — passages à ciel ouvert, s'entend — le long desquels se peuvent lire les inscriptions multiples qui servent à la fois d'écriteau et d'enseigne, qui fournissent au passant les indications dont il pourrait avoir besoin, et qui



Fontaine publique, sorte de fontaine Wallace, dans le passage Gay.

mettent à profit la circonstance pour « faire un brin » de réclame. De là le côté amusant, particulier, de toute cette publicité extérieure; mélange bizarre de : *pas d'escaliers; la plus douce, la plus rapide des montées, la moins escarpée,* et de : *Arrêtez-vous ici; — Voyageur, regarde! — Ici aussi bien qu'ailleurs,* — et nombre d'autres indications, toutes également conçues dans ce même esprit — qu'il s'agisse d'attirer l'attention sur

la beauté du site, sur quelque souvenir historique d'une authenticité plus ou moins discutable, ou sur une spécialité commerciale.

La démocratie de l'enseigne, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qui ne saurait que faire de l'image, luxe aristocratique. Du reste, de tout temps, montées populaires; de tout temps aussi, ayant retenu l'attention du promeneur par cette publicité abondante et spéciale.

Tel le *Passage Gay*, ainsi nommé de son propriétaire, et dont le parcours

est vraiment d'un *passage gai*, grâce aux prétendus débris historiques qu'on y rencontre, puisque le passage lui-même aurait été tracé sur les ruines de la ville romaine (!!!).

Ici :

SARCOPHAGE ROMAIN

TÊTE D'AGRIPPA TROUVÉE A FOURVIÈRES

Là :

SPÉCIALITÉS :

VIEUX SAUCISSONS, JEUNES GOUJONS
(c'est une enseigne de restaurant)

Ailleurs :

BOULETS DU SIÈGE DE LYON.

PENTE DOUCE.

MARMITE GAULOISE.

ENTRÉE D'UN CANAL ROMAIN CONSTRUIT
PAR L'EMPEREUR CLAUDE
DIX ANS AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

SPECTACLE INTERNATIONAL, 17 VOYAGES
A TRAVERS LES MERVEILLES DU MONDE
ET PANORAMAS LES PLUS CÉLÈBRES.

ENTRÉE : 10 CENTIMES

RIEN N'ÉCHAPPE AU REGARD ; ON VOIT LA
RÉALITÉ MÊME !

Je continue :

PASSEZ A DROITE.

IL EST DÉFENDU DE TOUCHER AUX ARBRES

PENTE DOUCE (à nouveau)

POUR DESCENDRE ON PAIE ICI 5 CENTIMES

VIEUX POTS ROMAINS.

TRONC POUR L'ORPHELINAT DE BETHLÉEM

CE QUE VOUS FAITES A L'UN DE MES PETITS
VOUS LE FAITES A MOI-MÊME, A DIT J.-C.

PASSEZ A GAUCHE.



Loge de concierge, rue Longue, donnant sur la rue même et servant à une maison d'angle dont l'entrée est ailleurs.
(Maison du XVII^e siècle, avec dessus de porte en fer forgé, à lettres entrelacées).

Que de choses pourraient encore caractériser Lyon dans ce domaine, Lyon qui, pourtant, ne se donne pas facilement et vit tout entier d'une vie d'intérieur. Après tout, n'est-ce point là, peut-être, la raison même de ce luxe de renseignements, puisque plus un peuple se ferme, se barricade en ses maisons, plus il éprouve le besoin de les barioler d'indications.

Dards, flèches, mains; *C'est ici, S'adresser en face, ou Au fond du couloir;* l'arsenal classique des signes et des renseignements à l'usage du public ne semblent-ils pas vouloir dire : « Dirigez-vous vous-même et ne m'importunez pas de demandes, de questions. »



Sur la maison dite de l'Angélique (passage Gay) du nom de Nicolas de Lange, son propriétaire, qui fut président au Parlement des Dombes.

Les choses, comme les êtres, ont leur physionomie; elles ont leur éloquence, leur philosophie, leur âme propre. Or mieux que bien des dissertations, les maisons, les boutiques, les enseignes elles-mêmes, peuvent nous instruire. Et combien!

En ces vieilles maisons qui eurent leur époque de splendeur, de plein épanouissement, combien d'appropriations nouvelles, combien de modifications! Ce n'est pas le temps seulement, c'est aussi la Révolution qui a passé sur tous ces monuments, la Révolution qui a tant pesé sur Lyon et qui, entre autres institutions, lui a laissé le concierge, ces deux oreilles, ces deux yeux à la dévotion de tous les comités de Salut Public, a-t-on dit non sans raison.

Et c'est ainsi qu'en maints endroits, là où était jadis une simple fenêtre ou quelque porte de service, triomphe, aujourd'hui, le concierge lyonnais, digne pendant du concierge parisien; le concierge lyonnais qui, souvent, fait le vieux et le neuf, qui, presque toujours, est cordonnier et portier, — on ne saurait dire *chevalier du cordon*, puisque, ici, tous les habitants rentrent chez eux au moyen d'un passe-partout; — le concierge lyonnais qui si excellemment incarne en lui ce type local d'ivrogne, *Gnafron*, devenu l'un des deux personnages du théâtre de Guignol; le concierge lyonnais qui pourrait servir d'illustration vivante à certaines pages célèbres d'Eugène Sue, tant il a conservé intacte la physionomie du « pipelet » des âges héroïques.

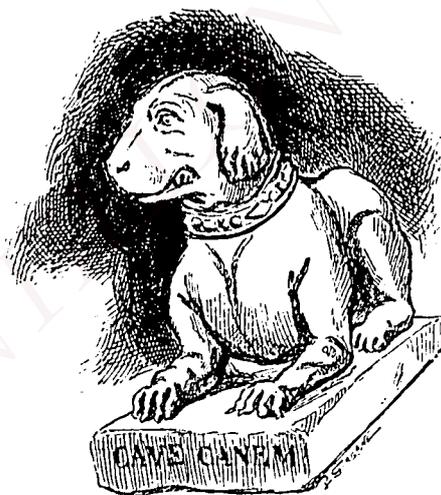
Concierge, c'est à dire indicateur vivant, — comme la loge est l'enseigne générale, toujours identique, de notre donneur de renseignements. N'est-ce pas Randon qui, pour enseigne, avait proposé à son portier deux pies entrelacées flanquées d'un perroquet! Et ma foi, l'image n'eut point été si mauvaise.

Elle eut même été tout particulièrement lyonnaise grâce au perroquet; lyonnaise d'esprit et de création, puisque Randon était un enfant de la grande cité sise entre Rhône et Saône; puisque lui-même nous a donné, quelque part, une amusante composition à *l'enseigne du portier modèle*.

Le portier lyonnais! un monde.

La loge lyonnaise! l'idéal de l'étouffement, de l'insalubrité, du *nauséabondisme*.

Et de quelque façon que l'on considère la chose, petits à côtés qui, sans appartenir directement aux particularités de l'enseigne, servent, cependant, à éclairer certains coins de la vie lyonnaise tenant de près à la rue, aux maisons, aux boutiques, à toutes les singularités extérieures dont nous esquissons, ici, la physionomie.



Copie de chien antique, à l'entrée du passage Gay.

APPENDICE AU CHAPITRE III

NOMENCLATURE DES RUES DE LYON AU XVIII^e SIÈCLE

D'après l'*Almanach astronomique et historique de la Ville de Lyon*
pour l'année de grâce 1746.

RUES DU CÔTÉ DE FOURVIÈRES

Des Deux-Amans.
De l'Observance.
Du Greillon (chemin).
De Pierre-Scize.
De Montauban (montée).
De La Roche.
Du Treillis (ruelle).
De Bourg-Neuf.
Du Cerf Blanc.
Des Hébergeries.
De l'Épine.
Des Trois Grillets.
De La Poterie.
Misère.
Des Grands-Capucins (montée).
Saint-Barthélemi.
De la Juifverie.
De la Saônerie.
De Flandres.
* De l'Arbaleste.
De la Chèvrerie.
De Noûaille (ou boucherie Saint-Paul, en 1718).
* De l'Ours.
* Du Charbon Blanc.
De la Poulaille Saint-Paul.
De la Tannerie.
Du Change.
De Gadagne.
Degrès du Change.
* De la Fronde.
Du Garillan (montée).
* De la Grive.

* Du Bœuf.
Saint-Jean.
De la Conservation (allée).
* Des Trois-Maries.
* De la Bombarde.
De Porte-Froc.
De Sainte-Croix (ruelle).
Des Estres.
De l'Archevesché.
De Saint-Romain (ruelle).
De Saint-Pierre le Vieux.
Dorée.
* Des Deux-Cousins, ou de la Pionière (ruelle).
De la Brèche-St-Jean.
De Tallard.
Tramassac.
Du Gourguillon (montée), autrefois rue et
descente.
Saint-George.
Des Epies (montée).
Foireuse (ruelle), autrefois ruelle.
Ferrachat (ruelle).
De la Croix du Sablet.
* Du Vieil Renversé.
Pisse-Truye.
Degrez-de-Tirecul (nomenclature de 1718).
Du Chemin-Neuf (montée).
Des Minimes.
Des Farges.
De la Barre ou du Pont du Rhône.

RUES DU CÔTÉ DE SAINT-NIZIER

Basse-Braye.
Jérusalem, ou des Marronniers.

* Afin que le lecteur puisse se rendre compte du rôle joué par l'enseigne dans les appellations à Lyon, une astérisque a été placée devant toutes les rues devant leur qualificatif à une enseigne.

- Du Bastion Villeroy.
 La Charité.
 Neuve de la Charité (de St-Charles).
 Saint-Joseph.
 Sainte-Hélène.
 Saint-François de Salles.
 Sainte-Claire.
 Colombe.
 Du Plat.
 Des Deux Maisons.
 Salla (ci-devant de la Rigaudière).
 De l'Arsenal.
 Neuve d'Ainay
 Boissac (autrefois Boissat).
 * De la Sphère.
 La Belle-Cordière.
 Saint-Dominique.
 De la Monnoye (jadis du Temple)
 * Saint-Antoine (ou du petit David).
 Chalamont.
 Petite rue Mercière.
 Grand'rue Mercière.
 Ecorche-Bœuf.
 Confort.
 Des Trippiers (ou de la Serpillière).
 Du Bourg-Chanin.
 Grand'rue de l'Hôpital.
 Du Palais Grillet.
 * Du Charbon Blanc.
 * Tupin (ci-devant Pépin).
 * Des Quatre-Chapeaux (autrefois des Chapeliers).
 Ferrandière.
 Thomassin.
 Paradis.
 * Raisin (nomenclature de 1718).
 De la Boucherie de l'Hôpital.
 De la Blancherie (ou rue Grolée).
 Bon-Rencontre.
 Du Port Charlet.
 Gaudenièrre (ou Gaudinière).
 * Du Plat d'Argent.
 Du Petit Soulier.
 Noire.
 Mouricaud.
 Tupin-Romp (ruelle du) nomenclature de 1718.
 * Des Besicles.
 Buisson.
 * De la Gerbe.
 De la Haute Grenette.
 Bonnevaux.
 Des Générales (*alias* des Garennes).
 * Des Estableries (ou de la Plume).
 * De la Grenouille.
 De l'Aumône.
 Vandran (ou des Fripiers).
 De la Poulaille St-Nizier.
 De la Draperie, (ou des Trois-Carreaux).
 De la Fromagerie.
 * Des Forces.
 Neuve.
 Basse Grenette } (nomenclature de 1718).
 Du Bois }
 Meunié ou Meinié (autrefois Meunier).
 Gentil.
 Des Prestres.
 De Villars.
 De la Vieille Boucherie.
 De l'Herberie.
 De la Pescherie.
 Cul de sac de Liotard.
 * Teste de Mort (orthographié autrefois Tene
 Longue).
 Maupertuis (autrefois Malpertuis).
 St-Côme.
 Rolland (à présent des Boitiers).
 * L'Asne.
 De la Luïserne.
 * La Cage (ou des Basses Ecloïsons).
 Ste-Marie.
 De la Côte du Griffon.
 Du Puits Gaillot.
 Des Ecloïsons.
 De Clermont (ou du Mal-Conseil).
 Du Platre (ou place).
 * De la Sirene.
 * Du Bat d'Argent.
 Du Pas Etroit.
 Du Garet (nomenclature de 1718).
 Commarmot.
 Du Mulet (ci-devant de Montribloud).
 * Henry (ou du Verd Galant).
 * De l'Arbre-Sec.
 De Basse-Ville.
 Du Pizay.
 * De la Lanterne.
 * De l'Enfant qui pisse.
 * De la Palme.
 Du Bessart.
 De la Boucherie des Terreaux.
 Ste-Monique.

St-Augustin (ou de Casse froide).
 Neuve des Carmes.
 Des Anges (ou ruelle).
 St-Marcel.
 Petite rue Ste-Catherine.
 Grand'Rue Ste-Catherine.
 De la Grand'Côte de la Croix-Rousse (autrefois de St-Sébastien).
 De la Vielle Monnoye.
 Cul de sac nommé Capon.
 Désirée (vulgairement d'Iseré) (1).
 * Du Romarin.
 Ferraille (orthographiée antérieurement Terraille).
 Des Feuillans.
 Descente de la Croix-Paquet.
 De St-Sébastien (côte ou montée).
 Chemin des Fantasques.
 Chemin des Chartreux.
 Des Carmélites (côte ou montée).
 Neyret.
 Masson.
 * De la Bouteille.
 * De la Pareille.
 De la Tourrette.
 * De la Musique des Anges.
 Tavernier.
 Ruelle (ou Ruelle couverte).
 De la Monnoye St-Vincent.
 De la Vieille.

PLACES DU COTÉ DE FOURVIÈRES

Des 2 Amans.
 De M. de La Roche.
 De St-Paul.
 De la Douane.
 La Poulaille St-Paul.
 De l'Ours.
 Du Petit Change.
 Du Grand Change.
 Du Gouvernement.
 Neuve.
 De la Baleine.
 De Roanne.
 Du Palais (ou de St-Alban).
 De St-Jean.

(1) Orthographiée antérieurement rue Dizeré.

De l'Archevesché.
 Du Marché de St-Just.
 De Gourguillon (en 1718).
 Des Minimés.
 De la Trinité.
 Du Port Neuf.
 St-George.
 La Croix du Sablet.

PLACES DU COTÉ DE SAINT-NIZIER

De Loüis le Grand (de Belle-Cour autrefois).
 Du Petit Paris.
 Du Port du Roy.
 Du Port du Temple.
 De Confort.
 Neuve de l'Hôtel-Dieu.
 Des Cordeliers.
 St-Nizier.
 La Fromagerie.
 De l'Herberie.
 De St-Pierre.
 Des Terreaux.
 Du Platre.
 Des Jésuites.
 Des Carmes.
 De la Platière.
 De la Feuillée.
 De Ste-Catherine.
 D'Armes de la Porte de la Croix-Rousse.
 De St-Claude.
 * Romarin.
 La Croix Paquet.
 St-Vincent.

QUAYS DU COTÉ DE FOURVIÈRES

De Roanne.
 De la Baleine.

QUAYS DU COTÉ DE SAINT-NIZIER

De Retz.
 Des Célestins.
 St-Antoine.
 Villeroy.
 Des Augustins.
 De St-Vincent.
 De Saint-Benoist.
 De Ste-Marie des Chaisnes.
 D'Alincour.

La nomenclature de 1746 donne ainsi 250 rues, places et quais. En 1810 ce nombre n'avait guère augmenté, car l'*Indicateur de Lyon* (chez les frères Périsset) en indique 289. Actuellement — janvier 1900 — le chiffre se monte à 1314.

IV

LA BOUTIQUE D'AUTREFOIS DANS SA FORME EXTÉRIEURE

D'APRÈS LES VIGNETTES DES ILLUSTRATEURS.

— PARIS ET LYON. — LE BOUTIQUIER.

— LA MONTRE ET L'ÉTALAGE.